

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme MIREILLE PAUL, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES
SECTEUR SUD DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 mars 2024 à 13 h 30
Hôtels Delta, Mont-Sainte-Anne - Salle Blizzard
500, boulevard du Beau Pré, Beaufré et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 6 MARS 2023**

MOT DU PRÉSIDENT	1
-------------------------------	----------

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**CLIMAT QUÉBEC**

Mmes Martine Ouellet et Christine Lepage (DM32).....	3
--	---

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (FCCQ)

MM. Charles Milliard et Mathieu Lavigne (DM43).....	17
---	----

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (CanREA)

M. Jean Habel (DM39).....	33
---------------------------	----

DÉVELOPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

MM. Bernard Paré et Daniel Robitaille (DM38).....	51
---	----

PAUSE DE QUELQUES MINUTES.....	64
---------------------------------------	-----------

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)**MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

MM. Jean-François Guillot et Pierre Lefrançois (DM40).....	65
--	----

M. Alexandre Richard (présentation verbale).....	83
--	----

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)

M. André Huot (DM30).....	97
---------------------------	----

M. François Trudelle (DM28, DM28.1).....	104
--	-----

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

MM. Luis Calzado, Samuel Bergeron et Julien Hocq (DM41).....	116
--	-----

M. Pierre Harvey (DM26).....	128
------------------------------	-----

M. Jean Cloutier (présentation verbale) 135

MOT DE LA FIN 139

FIN DE LA SÉANCE 140

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 6 MARS 2024
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Bonjour. Bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

10

D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole, et qui doivent intervenir cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

15

Les personnes qui ne se sont pas inscrites pourront tout de même s'exprimer devant la Commission lors d'une séance qui présente des disponibilités dans l'horaire. Pour celles qui sont sur place, il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle.

20

Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la Commission sur le site web du BAPE ou téléphoner au : 1-800 463 4732, poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription.

25

Je tiens à préciser qu'aux besoins, ma collègue, Mireille Paul et moi échangerons avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

30

Avant de laisser la parole à notre première intervenante, première participante, voici quelques rappels importants.

D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et sur le site web du BAPÉ.

35

Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant ou d'une participante.

40 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la Commission, sur le site web du BAPE ou en appelant au 1-800 463 4732, poste 6.

45 Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard, le 13 mars prochain à 16 h 00.

50 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire ou aucune attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet.

55 Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil et, pour les gens à distance, vous le trouverez sur notre site web, sur la page du mandat de la Commission, de même que dans le Facebook Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

60 Pour cette séance, nous avons 10 inscriptions et le temps alloué pour chaque intervenant est de 15 minutes. 15 minutes.

65 Alors, maintenant, j'ai le plaisir d'inviter à l'avant Martine Ouellet de Climat Québec et son accompagnatrice préalablement inscrite, Christine Lepage.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

**Mmes MARTINE OUELLET ET CHRISTINE LEPAGE
CLIMAT QUÉBEC (DM32)**

75

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, bienvenue.

80

Mme MARTINE OUELLET :

Monsieur le Président.

85

Mme CHRISTINE LEPAGE :

Bonjour, Monsieur le Président.

90

Mme MARTINE OUELLET :

Donc je vais, juste, prendre le temps de remettre ma page. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Madame? S'il vous plaît.

95

Mme MARTINE OUELLET :

Oui?

100

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi deux secondes. Pour que je n'oublie pas, après l'intervenante, la personne que nous aurons va intervenir par vidéo. Donc la personne peut se préparer déjà. Merci.

105

Toutes mes excuses, vous avez la parole.

Mme MARTINE OUELLET :

110 Donc, merci. Ça me fait plaisir d'être ici. Je vous salue, Monsieur le Président, Madame la Commissaire.

115 Sur le projet éolien Des Neiges, peut-être d'entrée de jeu, je voudrais souligner que le BAPE est complètement indépendant du ministère de l'Environnement, même s'il relève du ministère de l'Environnement et qu'il n'est donc pas lié à la nouvelle politique du ministère de l'environnement tel qu'il a été édicté par Monsieur Marc Croteau, sous-ministre à l'environnement, le 25 février 2020. Donc, il n'est pas soumis à cette nouvelle politique-là.

« Il faut s'occuper de chaque demande comme si c'était la nôtre, comme si nous étions le promoteur, il ne faut pas être vus comme ceux qui veulent empêcher la réalisation des projets. »

120 Ça, c'est la citation de monsieur Croteau du ministère de l'Environnement. Et donc pour le BAPE, c'est clair qu'il n'est pas soumis à cette politique-là. Le BAPE se doit d'être impartial, se doit d'être là pour le bien commun – ce qui est très différent de la politique depuis 2020 du ministère de l'Environnement.

125 Et la mission du BAPE est vraiment de regarder les projets, oui, les impacts environnementaux des éoliennes, les impacts sociaux, mais aussi les impacts économiques. Très importants. Nous, du côté de Climat Québec, on va beaucoup se concentrer sur les impacts économiques et en fonction des 16 principes du développement durable que vous connaissez très bien.

130 Donc, dans les principes du développement durable, certain à souligner de façon plus particulière, donc toute la question de la production et de consommation responsable – nous allons y revenir –, le principe de prévention, le principe de précaution et également la question de l'efficacité économique et de l'internalisation des coûts.

135 Donc, tout projet a des impacts environnementaux. C'est sûr que, de l'énergie éolienne, c'est une énergie renouvelable, c'est une énergie qui a une faible empreinte par rapport à d'autres sources de production.

140 Mais l'énergie éolienne a aussi des impacts environnementaux, on en a entendu beaucoup hier soir, sur le paysage, sur le bruit.

Il peut avoir aussi des impacts moins documentés sur les basses fréquences, sur l'eau souterraine, des problématiques avec le démantèlement sur aussi le territoire lors de l'installation.

145 Et il faut savoir qu'ici, au Mont Sainte-Anne, on est dans un territoire particulièrement attractif au niveau du paysage, particulièrement calme; donc l'impact est beaucoup plus grand ici des éoliennes que, par exemple, dans des territoires urbains.

150 Donc, il faut toujours se poser la question : est-ce que les impacts, sur le territoire, parce qu'il y a un peu de dégradation du territoire, ça en vaut la peine? C'est la première question qu'on doit se poser. Et dans le cas du projet éolien Des Neiges : c'est quoi, la raison d'être du projet?

155 Et là, quand on commence à creuser la raison d'être du projet, on nous dit « bien, on a besoin de nouvelle électricité parce qu'on est en pénurie. Bien, le problème, c'est que, la pénurie, elle a été créée de toutes pièces par le gouvernement de la CAQ. Parce qu'en 2020, et même en 2021, lorsque Sophie Brochu a signé le contrat d'exportation aux États-Unis, on était supposément en surplus.

160 Moi, vous savez, dans mon ancienne vie, avant d'être chef de Climat Québec, j'ai été ministre des Ressources naturelles, mais aussi et surtout, gestionnaire chez Hydro-Québec pendant plusieurs années et je m'occupais de la prévision et les prévisions étaient sur 10 ans.

165 Je vous le dis, c'est impossible qu'il ne le savait pas, qu'avec les rabais de 20%, avec les deux contrats d'exportation, ils ont créé de façon artificielle cette pénurie-là. On était en surplus. Il aurait fallu garder nos surplus justement pour la transition énergétique. Mais malheureusement la CAQ a instrumentalisé la transition énergétique au bénéfice d'intérêts particuliers de certains lobbies au détriment du bien commun des Québécois et des Québécoises.

170 Et pourquoi? Bien là, on va faire focus sur deux éléments particuliers, le contrat d'exportation aux États-Unis. Pourquoi faire un contrat d'exportation aux États-Unis sur 20, 25 ans alors qu'on manque d'électricité? C'est une aberration énergétique complète!

175 Et pire que ça, lorsqu'ils ont signé le contrat, ils prétendaient qu'on était dans une situation de surplus. Donc pour justifier les bénéfices, ils ont utilisé le coût moyen. Le coût moyen de production, c'est la vieille centrale de Beauharnois avec la dernière centrale, par exemple, de la Romaine, ça fait un coût moyen d'environ 3.5 sous le kilowattheure.

Mais ils vendent aux États-Unis 5.15 sous américains; donc un équivalent de 7 sous canadiens. Donc il dégage un bénéfice de 3.5 sous. Or, lorsqu'on est en situation de pénurie comme maintenant, bien là, on va être obligé de produire de l'électricité.

180 Par exemple, le projet éolien Des Neiges à un coût – puis je le mets quand même assez bas – d'environ 8 sous le kilowattheure, donc une perte d'un sous le kilowattheure pour chaque kilowattheure vendu aux États-Unis.

185 On parle d'une perte, qui va être épongée par les contribuables québécois, de 200 millions de dollars par année, à peu près. C'est énorme!

190 Et lorsqu'on dit « Oui, mais on va vendre de l'électricité aux États-Unis pour la transition énergétique », il n'y a aucune garantie qui est fournie dans ces contrats-là que ça va remplacer du combustible fossile. Ça va plutôt servir à alimenter l'appétit insatiable des industriels aux États-Unis.

Donc de continuer la croissance à tout prix et le modèle économique qui ne fonctionne pas et qui fait en sorte qu'au niveau des changements climatiques, de la crise climatique, on est en train de foncer dans un mur.

195 Et l'autre volet... là, ça, c'est 20 térawattheures. Et 20 térawattheures, là, qui justifient de faire le projet des éoliennes pour 2029; bien, en fait, si on résiliait ces deux contrats-là on pourrait s'éviter la construction de 16 parcs, comme celui d'éolien Des Neiges. C'est énorme, là, pour un contrat qui est déficitaire.

200 L'autre volet, c'est celui des rabais de 20% d'électricité. On a au Québec une électricité qui est déjà la moins chère en Amérique du Nord, une des moins chères sur la planète. Et là, il y a eu un rabais qui a été rajouté de 20%.

205 Donc ça, c'est comme si, dans une station d'essence, l'essence est actuellement, à peu près, à 1,60\$, et il y a une autre station d'essence qui disait « non, non, moi, je vais vous mettre ça à 90 cents, puis 90 sous ce n'est pas encore assez cher, je vais vous mettre ça à 70 sous. » C'est clair que les réservoirs vont se vider rapidement.

210 Bien, c'est ce qui est arrivé, ici, au Québec, il y a eu un afflux comme on n'a jamais vu. Moi, j'avais ce travail chez Hydro-Québec, d'accueillir les nouveaux projets. On n'a jamais vu ça, un afflux de projets comme celui-là.

215 Et là, on est obligé de faire des estimés parce que malheureusement le gouvernement de la CAQ joue un petit peu à la cachette, il ne nous donne pas tous les chiffres. Mais à partir de certains chiffres publics, on a fait des estimés et « 225 projets acceptés », pour un total estimé de 70 térawattheures.

220 Là, on parle... et encore là; il y a un rabais. Et le coût... il va falloir produire pour alimenter ces nouvelles usines. Donc c'est les contribuables québécois qui vont devoir éponger des pertes de l'ordre de 2.77 milliards par année. Et je ne me suis pas trompé dans les calculs. C'est énorme! Gigantesque!

225 Ça n'a pas de bon sens de laisser faire ça, de faire venir comme ça des industriels qui souvent n'ont même pas de valeur ajoutée; par exemple, comme la cryptomonnaie, comme des *Databases* d'Amazon, comme l'hydrogène pseudo-vert qui n'a même pas de valeur ajoutée pour l'économie du Québec.

Et quand je vous parle de valeur ajoutée, je ne vous parle pas de valeur ajoutée pour les actionnaires, ce n'est pas ça qui est important.

230 Puis le BAPE n'est pas là pour la valeur ajoutée des actionnaires, puis des promoteurs, il est là pour la valeur ajoutée du bien commun, pour la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

235 Donc, clairement, pour Climat Québec, il faut résilier les deux contrats d'exportation aux États-Unis et il faut aussi revoir et mettre fin, même, rétroactivement, au rabais de 20%. Ça n'a pas de bon sens, c'est de la dilapidation sur le dos des Québécois et des Québécoises. Et même, refaire le ménage de tous ces projets-là.

240 Il a été une époque chez Hydro-Québec... parce que, l'énergie, c'est précieux, puis on ne peut pas se permettre de construire comme ça partout, puis d'installer des barrages et des éoliennes à grandeur du territoire. Ça n'a pas de bon sens. Fait qu'il faut choisir les volets qui ont le plus de valeur ajoutée.

Et il y a une époque chez Hydro-Québec, où on disait non à de mauvais projets, on leur disait « non ».

245 Là, ils ont mis des rabais et ils ont accepté 225 projets. On ne sait même pas sur quelle base, on ne sait même pas pourquoi. Je vous dis, ce n'est plus des anguilles sous roche qu'il y a, c'est un boa constructeur sous roche!

250 Et je pense qu'il est important que le BAPE joue son rôle dans ça et ne se limite pas à regarder le projet spécifique éolien Des Neiges et son impact sur le territoire, spécifiquement, ici; mais qu'il regarde plus largement la raison d'être de ce projet-là.

Et s'il n'est pas justifié, il faut le dénoncer. Ça, c'est dans un premier temps.

255 Si jamais on avait un jour un besoin de nouvelle électricité, bien, il est clair que pour Climat Québec, la production d'énergie éolienne doit être sous Hydro-Québec.

260 Il y a eu une dérive, une dérive qui a commencé en 1998 sous le Parti Québécois quand les projets d'éolien ont commencé. Au lieu de mettre ces projets-là sous Hydro-Québec, ça a été confié au privé. Pas parce que le privé pouvait faire mieux. Ça, c'est les prétextes qui ont été dits à l'époque, « qu'Hydro-Québec n'avait pas d'expertise ». C'est totalement faux. C'est même mensonger.

265 Monsieur – je crois que vous êtes diplômé en physique? Donc vous savez que du côté des éoliennes, l'expertise première, c'est la dynamique des fluides. Un fluide – l'air – qui passe dans les pales.

Or, Hydro-Québec, dans la dynamique des fluides – c'est de l'eau, un « fluide » – qui passe dans des turbines à beaucoup, beaucoup, beaucoup plus grande vitesse que les pales. Donc Hydro-Québec est un expert mondial dans la dynamique des fluides.

270 Donc, c'est clair que l'entreprise qui avait le plus d'expertise au Québec, et je vous dirais, une de celle qui avait le plus d'expertise sur la planète, c'était bien Hydro-Québec; et non pas Gaz Métro, qui était dans le gaz naturel, et non pas, EDF, qui était dans l'énergie nucléaire.

275 Donc, clairement, les prétextes qui avaient été invoqués à l'époque étaient fallacieux. Et le problème, ça a été que le privé doit – et c'est légitime de leur part, mais c'est dommageable pour les contribuables – doit avoir son profit.

280 Donc tous les projets ont coûté plus cher pour permettre le profit au privé. Et dans certains cas, ça a été même faramineux, parce qu'il y a des coûts d'éolienne qui se sont signés.

Ensuite, qui sont allés jusqu'à 11, 12.5 sous, le kilowattheure, ce qui est complètement insensé; donc la part de profit, elle était énorme.

285 Et c'est qui qui a payé pour ce profit des actionnaires? Ce sont les contribuables québécois et les consommateurs d'électricité, parce que tout ça a été, excusez, l'anglicisme, mais « *roll in* » dans les tarifs d'électricité.

Donc c'est problématique et on paye encore pour cette erreur d'avoir privatisé l'éolienne.

290 Donc il est essentiel pour Hydro-Québec... pas « pour Hydro-Québec », mais « pour Climat Québec », qu'Hydro-Québec reprenne et la propriété et la gestion des parcs d'éoliennes en collaboration avec les communautés locales.

295 Ce qui m'amène au 3^e point. Si, encore « si », on avait besoin de nouvelle électricité parce que l'énergie...

LE PRÉSIDENT :

Oui, deux minutes.

Mme MARTINE OUELLET :

Deux minutes.

305 L'énergie éolienne est une énergie renouvelable avec une excellente complémentarité avec l'hydro-électricité parce que les bassins servent comme des batteries, donc pendant qu'il ne vente pas.

310 Ce n'est pas sur les territoires habités qu'il faut installer les éoliennes. Puis surtout pas ici, au Mont Sainte-Anne, qui a un patrimoine naturel exceptionnel, il faut se le dire « exceptionnel et préservé depuis des centaines d'années avec les Terres du Séminaire ». C'est vraiment dommage d'altérer ce patrimoine.

Il faut installer les éoliennes loin des territoires habités et proches des postes de départ d'Hydro-Québec.

315

Donc, idéalement, par exemple, autour de la Baie-James, autour de la Manic, où il y a déjà les postes de départ, les territoires, pas besoin de location de coûts supplémentaires, ils appartiennent à Hydro-Québec; donc, c'est là qu'il faut les installer si on a des besoins.

320

Et là, je pourrais, comme il me restait juste deux minutes, je pourrais revenir avec vos questions sur les autres éléments des impacts en environnement. Certaines sont documentées, mais d'autres manquent vraiment de documentation.

325

Et nous croyons à Climat Québec que c'est le rôle du BAPE de s'assurer qu'il y a une meilleure documentation et d'utiliser son pouvoir d'enquête pour compléter les lacunes dans la documentation sur les impacts – particulièrement, sur les basses fréquences.

LE PRÉSIDENT :

330

Bien, merci. Sinon, vous avez toujours encore une minute que vous pouvez conserver. On pourrait le faire pendant les questions.

Vraiment merci pour votre présentation.

335

En tout cas, la Commission s'intéresse à au moins deux de vos recommandations que vous avez faites. Et puis, vous venez de parler de valeur ajoutée, de gains qui pourraient revenir à la communauté et la Commission va discuter un peu de ces choses-là avec vous.

Alors vous vous affirmez dans le mémoire que vous avez déposé, je vous cite :

340

« Toute forme de production d'électricité à des impacts sur le territoire – vous venez de le répéter –, que le territoire est trop sacré pour accepter qu'il soit fragilisé sans valeur ajoutée pour le bien commun ».

345

Donc, *« sans valeur ajoutée pour le bien commun »*. J'insiste sur cette phrase que vous avez écrite :

« En contrepartie des impacts sur le territoire, les projets d'éoliennes doivent enrichir l'ensemble de la collectivité, et ce, pas juste en termes d'argent, mais également sur le plan de la qualité de vie ».

350 Bon, on vient de le dire, de façon générale, mais si nous ramenons les choses à leur juste proportion, puisque le mandat que le BAPE a reçu – vous avez été au gouvernement –, vous savez très bien que le mandat du BAPE, il le reçoit du ministre.

355 Alors le mandat que le BAPE a reçu porte sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud. Donc si nous ramenons ça à cette juste proportion, comment est-ce que vous pensez que ce projet à l'étude que nous étudions peut enrichir la collectivité au plan de la qualité de vie, sur la base d'affirmations que vous avez faites dans la justification du projet?

Mme MARTINE OUELLET :

360 Bien, il ne peut pas, parce que sa raison d'être est fausse. On n'a pas besoin de nouvelle énergie éolienne. La raison d'être de base – et, ça, c'est dans les principes du développement durable que le BAPE doit suivre, « consommation et production responsables ».

365 On n'a pas besoin d'avoir de nouvelles productions d'électricité, qu'elle soit de source éolienne ou de source hydraulique. On doit résilier les deux contrats d'exportation aux États-Unis.

370 Donc, il n'y en a pas de façon que ce projet-là puisse être bon pour la qualité de vie, parce que c'est un projet qui va seulement que servir à alimenter ces deux contrats d'exportation. Ça n'a pas de bon sens, t'sais, puis on va même payer pour ça parce que les contrats sont déficitaires.

Donc ça n'a pas d'allure de faire un projet d'éolienne sur un territoire, extraordinaire, comme ici, seulement que pour honorer des contrats déficitaires. Il faut résilier ces contrats-là.

375 Et, c'est possible de le faire, parce qu'il y a beaucoup de critiques du côté des États-Unis, où il y a des gens qui voudraient résilier ces contrats-là.

380 Et quand il y a une volonté des deux parties, c'est possible de résilier des contrats. Et il y a certainement... pour avoir été à Hydro-Québec, ils sont habitués de négocier, de rédiger des contrats, il y a certainement des clauses de résiliation.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci pour votre réponse.

385

Mais j'aimerais quand même vous entendre puisque vous parlez beaucoup de valeur ajoutée. Même si vous insistez pour que le contrat soit résilié – c'est votre droit le plus absolu, c'est votre opinion – vous ne voyez pas de valeur ajoutée dans ce projet? Qu'on pourrait soutirer à ce projet, à ce stade de son développement? Vous ne voyez rien comme valeur ajoutée?

390

Mme MARTINE OUELLET :

Écoutez, c'est un projet qui a un impact sur le territoire et l'électricité qui va être générée, malheureusement, ne servira pas pour la transition énergétique comme prétendue par Hydro-Québec et comme prétendue par la CAQ.

395

Elle va servir à honorer de mauvais engagements. Parce qu'on a déjà assez d'électricité pour sortir... la transition énergétique, ce n'est pas des « Northvolt », on va se dire, là.

400

La transition énergétique, c'est de réduire, de sortir, même, le gaz naturel qui est du gaz de schiste qui est très polluant, et le pétrole, de notre équation énergétique. Et on a assez d'électricité, ici, pour faire ça, si on défait les mauvaises décisions des deux contrats d'exportation et du rabais de 20%.

405

Donc, c'est une aberration que de construire un projet d'éolien pour de mauvaises décisions qui ont été prises, puis de très mauvaises décisions. Parce qu'on perd, non seulement on alimente des usines qui n'ont même pas de valeur ajoutée pour le Québec, mais, en plus, c'est des subventions déguisées qu'on leur verse avec le 20%.

410

Puis avec le prix qu'on vend aux États-Unis, c'est une subvention déguisée que les contribuables québécois vont payer longtemps. Ils vont payer 20, 25 ans pour le contrat d'exportation.

415

Fait que, non, il ne peut pas y avoir de valeur ajoutée pour un projet qui dessert de mauvaises raisons, de mauvais projets.

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour vous, qu'est-ce que serait un projet à valeur ajoutée supérieure?

420

Mme MARTINE OUELLET :

Bien, pour nous, le projet éolien Des Neiges doit être abandonné.

425

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce qui serait un projet à valeur ajoutée, au final, pour vous?

430

Ça rejoint un peu ce que vous avez dit dans votre recommandation numéro 2, si je vous renvoie à ce niveau-là, où vous dites que tous les projets qui n'ont pas de valeur ajoutée supérieure, à l'élimination du gaz et du pétrole, et cetera doivent être...

Mme MARTINE OUELLET :

435

Bien, je vais vous en donner un exemple d'un bon projet à valeur ajoutée qu'on a mis en recommandation. Par exemple, de faire un vaste programme d'efficacité énergétique pour réduire de façon très importante la consommation dans les usines et dans les bâtiments.

440

Ça, c'est un projet à valeur ajoutée. Ça, c'est un très grand projet à valeur ajoutée parce que ça permet de réduire notre empreinte carbone, puis, en même temps, ça a une valeur ajoutée, parce qu'il y a une mise, souvent, avec le changement de technologie, du gaz vers l'électricité.

445

Les procédés électriques – j'ai travaillé là-dedans pendant plusieurs années – ils sont souvent beaucoup plus efficaces que les procédés au gaz.

Ça, c'est un projet à très grande valeur ajoutée.

Donc, si je reprends...

450

LE PRÉSIDENT :

Et un projet éolien n'en fait pas partie?

455

Mme MARTINE OUELLET :

Non, parce que les projets éoliens sont là pour produire plus d'électricité. Et la meilleure électricité, c'est celle qu'on ne produit pas. Je vous l'ai dit « toute production d'électricité a des impacts sur l'environnement », fait qu'il faut qu'on aille un besoin qui justifie ça.

460

Actuellement, il n'y en a pas de besoin qui justifie ça. Le « besoin », c'est d'exporter aux États-Unis, puis c'est de fournir plusieurs mauvais projets à 20% de rabais, et ces deux choses-là sont déficitaires pour les contribuables.

465

Fait que c'est mauvais à tout point de vue, et le contrat d'exportation, et le 20% de rabais.

Donc, il y a un grand ménage à faire pour le 20% de rabais. Dans les projets acceptés, il faut résilier l'entente. Si on fait de la production additionnelle pour nourrir de mauvais projets, pour alimenter de mauvais projets ou de l'exportation qui n'est ni rentable, qui va ni réduire l'empreinte carbone; pourquoi est-ce qu'on ferait ça?

470

On est en train de foncer tête baissée dans un mur. On ne veut pas faire ça. Il faut qu'on garde notre électricité. Notre électricité, c'est une électricité verte extraordinaire. On a fait des choix historiques et on a un héritage extraordinaire, et, malheureusement, la CAQ est en train de la dilapider à bas prix.

475

Et, ça, c'est un héritage précieux. Et, je pense qu'il est de votre responsabilité comme Commissaire de mettre ça en lumière, de mettre en lumière ce « boa constructeur » qui est en train de tout avaler en termes de consommation d'électricité, et pas pour le bénéfice du bien commun, mais seulement pour le bénéfice des lobbies.

480

Et, ça, ce n'est pas le « bien commun ». Et, ça, c'est complètement à l'encontre du mandat que vous avez comme Commissaire du BAPE.

Je pense que c'est important que vous le dénonciez. Je sais que ce n'est pas facile à dénoncer. Je sais que ce n'est pas ça que le gouvernement veut entendre. Je sais que ce n'est pas ça

485

qu'Hydro-Québec veut entendre, puis je sais que ce n'est pas ça que le promoteur veut entendre; mais vous êtes là pour les citoyens.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

495 Une de vos recommandations auxquelles on s'intéresse beaucoup, c'est la huit. Vous recommandiez que le gouvernement exige la mise en place d'un fonds de démantèlement pour chaque parc d'éolienne, capitalisé dès la mise en exploitation et géré par le gouvernement même.

Alors comment est-ce que cette recommandation pourrait être mise en œuvre?

500 Et qui voyez-vous, au niveau du gouvernement, qui pourrait être le gestionnaire de ce type de fonds?

Mme MARTINE OUELLET :

505 Écoutez, encore là, s'il y avait un besoin, hein.

Puis je pense que c'est bien qu'on commence à réfléchir maintenant, comment on doit bien faire les choses du côté de l'éolien.

510 Et c'est sûr que, nous, on préfère que ce soit Hydro-Québec, qu'il soit le maître d'œuvre et qu'il soit propriétaire, donc on n'aurait pas ce problème-là.

515 Mais si le gouvernement en décidait autrement, bien, le minimum du minimum – c'est bien d'avoir un fonds de démantèlement, et vous pouvez tout à fait copier le modèle des fonds de fermeture des mines, mais sans les inconvénients, parce que, malheureusement, ils n'appliquent pas les règlements et ils étalent ça sur beaucoup trop longtemps, ce qui fait que les fonds ne sont pas capitalisés.

Donc ne copiez pas les règlements qui permettent l'étalement.

520 Et c'est pour ça qu'on a écrit qu'il doit être capitalisé à 100% dès le début de l'exploitation. Parce qu'on a ce problème-là du côté des sites miniers où le fonds n'est pas capitalisé, puis à un moment

525 donné, la compagnie s'en va et le fonds n'est pas complètement capitalisé, puis, même, très peu capitalisé. Et c'est l'ensemble des contribuables qui se retrouvent à payer, ce qu'on appelle « les sites miniers orphelins ».

Et, là, c'est le début des éoliennes, les premières ont été installées en 2018, c'est 20, 25 ans d'âge, et, donc, le démantèlement va commencer. Et, déjà, on voit qu'il y a une des compagnies dans les éoliennes qui commence à avoir des difficultés.

530 On a eu des intervenants hier qui ont sorti des estimés où les coûts de démantèlement sont quand même très importants, puis, dans ces coûts, je crois qu'il n'enlève même pas complètement la dalle de béton qui est une dalle énorme pour supporter l'éolienne.

535 Et donc, ce serait bien le minimum du minimum s'il y avait « des besoins », ce qui n'est pas le cas ici.

540 Mais s'il y avait des besoins d'avoir... et si on laisse ça au privé, ce qui est une très mauvaise idée, si le gouvernement de la CAQ décide de laisser ça au privé, il faut qu'il y ait un fonds de démantèlement qui soit capitalisé, que ce soit ni les contribuables ni le propriétaire qui doivent démanteler.

545 Parce que, dépendant des coûts, là, on entend des chiffres, dépendamment des régions, c'est à peu près un 25 000\$ par année de location, ça peut être un peu plus pour une éolienne. Et les coûts de démantèlement pourraient ressembler à quelque chose comme 1 million de dollars.

Fait que ça a l'air bien beau de recevoir 25 000\$ par année, mais le 20, 25 ans, ça ne fera même pas le 1 million de dollars qui sera nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

550 Merci beaucoup, madame Ouellet.

Merci, madame Lepage, pour votre présentation.

555

Mme MARTINE OUELLET :

Bonne journée.

560

Mme CHRISTINE LEPAGE :

Merci. Bonne journée.

565

LE PRÉSIDENT :

Bonne journée.

570

**MM. CHARLES MILLIARD ET MATHIEU LAVIGNE
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM43)**

LE PRÉSIDENT :

575

Je pense que notre prochain intervenant, ça va être par vidéo. Oui, ça va être par vidéo. C'est monsieur Charles Milliard, qui sera accompagné de Mathieu Lavigne.

Bienvenue. Bonjour.

580

M. CHARLES MILLIARD :

Bonjour, vous m'entendez bien?

585

LE PRÉSIDENT :

On voit bien, on vous entend bien. Donc, vous pouvez y aller.

M. CHARLES MILLIARD :

590

J'y vais. Alors, excellent. Alors, merci. Bonjour à tous.

Je me présente. Donc, Charles Milliard, je suis PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Je suis accompagné de Mathieu Lavigne, qui est directeur aux affaires publiques et économiques, avec qui j'aurai le bonheur de partager mon temps de parole aujourd'hui.

595

La FCCQ existe depuis 1909, vous savez, c'est la plus grande organisation de gens d'affaires au Québec, qui regroupe près de 50 000 entreprises, et surtout, 120 chambres de commerce sur l'ensemble du territoire québécois.

600

Et évidemment, on est à la fois une fédération de chambres de commerce, mais on est aussi une chambre de commerce provinciale, « la Chambre de commerce du Québec », bien qu'on n'utilise pas ce vocable-là.

605

Alors, nos membres, qu'ils soient des Chambres ou des entreprises, ils poursuivent tous le même but, c'est-à-dire, de favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

610

Alors je vous remercie, vraiment, cet après-midi de nous avoir invités, finalement, à venir exprimer les attentes de la Fédération dans le cadre du projet éolien Des Neiges – Secteur sud mené par la société de projet BVH-1 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

615

On vous a d'ailleurs transmis, comme vous le savez, un mémoire à cet effet. Et, à titre de rappel, je me permets de rappeler que la société BVH-1 est un partenariat entre trois sociétés québécoises, donc Boralex, Énergir et Hydro-Québec. Je tiens à le mentionner.

620

Alors, d'abord, quelques mots sur le contexte énergétique québécois, parce que je pense que le projet à l'étude est indissociable du contexte économique puis des aspirations collectives qu'on a.

625

Alors je me permets de prendre quelques minutes pour vous parler de notre appréciation du contexte énergétique québécois actuel.

Alors, au Québec, il y a plusieurs grandes sources d'énergie. Évidemment, vous le savez, l'hydroélectricité, qui est notre principale source, le pétrole, qui demeure un carburant important dans le secteur du transport, est évidemment, une cible incontournable dans nos efforts de décarboner. Et aussi le gaz naturel qui demeure très utilisé par plusieurs industries.

À côté de ça, on a l'énergie éolienne et la biomasse qui occupent maintenant – et c'est tant mieux – une place incontournable pour les secteurs des bâtiments, pour les secteurs industriels, autant comme source renouvelable, mais aussi parce qu'elle est produite localement, au même titre que l'hydroélectricité.

630

Je n'apprendrai rien à personne aujourd'hui, mais je le mentionne pour mémoire collective. Les besoins du Québec en électricité, ils sont immenses, mais ils commandent des actions importantes de la part de tous les acteurs de la société si on veut augmenter notre production aussi rapidement que possible selon nous.

635

Alors, Hydro-Québec, qui est « notre vaisseau amiral énergétique », si je peux le dire ainsi, fait face à de nombreux défis, ou fera face à de nombreux défis, au cours des prochaines décennies.

640

Parce que le Québec aura besoin entre 150 et 200 térawattheures d'électricité propre supplémentaire d'ici 2050 afin d'établir – ou d'atteindre, plutôt – ces objectifs de carboneutralité, et en faisant croître notre économie, parce que c'est un élément important aussi.

645

Alors seulement d'ici 2035 – 2035, c'est presque demain – Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 térawattheures, soit entre 8 et 9000 mégawatts de puissance additionnelle.

Ça équivaut, pour ceux qui sont peut-être plus visuels, à la puissance fournie actuellement par trois de nos plus grands ouvrages hydroélectriques de l'histoire du Québec, l'aménagement Robert-Bourassa, LG-2, La Manic-5 et le complexe de la Romaine.

650

Alors, les trois-quarts (75%) de cette électricité supplémentaire serviront d'ici 2035 à un vaste projet qui nous intéresse tous : la décarbonation du Québec. C'est-à-dire d'électrifier nos moyens de transport, et nos systèmes de chauffage principalement, et aussi, pour remplacer des procédés industriels qui sont polluants par de l'électricité propre.

655

L'autre 25 %, l'autre quart, devra être consacré à la croissance économique, notamment en permettant le développement, toujours à base d'électricité propre, de nouvelles entreprises, ou de l'expansion d'entreprises qui sont existantes.

660 Ces besoins-là, ils sont très réels. Et, encore une fois, si on peut l'imaginer, lors du premier appel de projets effectués depuis l'adoption du projet de Loi 2 à Québec, c'est 150 demandes qui sont atterri sur le bureau du gouvernement, qui totalisent plus de 30 000 mégawatts d'électricité.

665 Alors ce n'est pas rien. Et même en 2035, en présument que 100% des objectifs du Plan d'action d'Hydro-Québec auront été atteints, le Québec sera loin de pouvoir répondre à cette demande-là.

Alors de toute évidence, il y a un coût d'opportunité à chaque projet d'économie d'énergie, ou de production d'énergie, qui sera entravé dans sa réalisation.

670 On peut être pour, on peut être contre, mais cette réalité-là, elle doit être dite, elle doit être sue, elle doit être comprise, puis elle doit être intégrée dans notre processus de décision, dont évidemment fait partie, au premier titre, le BAPE.

675 Donc des dizaines d'entreprises québécoises ont des projets de développement nécessitant de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore. Sans compter – et c'est important – les investissements directs étrangers que peut générer plus que jamais notre électricité propre. Donc c'est un facteur de développement économique très important.

680 Alors, ça nous amène à l'énergie éolienne qui a plusieurs avantages, dont celui d'être déployé plus rapidement dans le réseau électrique, des filières de production d'énergie plus stable, comme l'hydroélectricité, évidemment.

L'éolien est une filière à coûts concurrentiels qui présente, évidemment, des synergies qui sont très intéressantes avec l'hydroélectricité.

685 Vous savez qu'Hydro-Québec s'approvisionne actuellement auprès de 44 parcs éoliens qui totalisent 3932, donc près de 4000 mégawatts de puissance.

690 Le fameux Plan d'action 2035 de la société d'État, il vise à intégrer plus de 10 000 mégawatts de nouvelles capacités au cours des 11 prochaines années, alors, c'est un gros projet aussi. Ces ajouts représentent – pour ceux qui aiment les chiffres – 30 milliards de dollars en investissement privé et public qui auront des retombées importantes partout au Québec.

695 On peut penser à la création d'emplois, mais, maintenant, ce n'est pas le seul facteur de qualification du succès d'un projet. On peut penser aussi à la diversification des sources de revenus dans les régions concernées et il y a plusieurs régions qui ont besoin, justement, de ce genre de source de diversification de revenus.

700 Selon le résultat du plus récent appel d'offres, le coût de l'énergie éolienne – et vous le savez, il est très compétitif – il est situé à environ à 7,8 sous du kilowattheure.

À titre d'exemple, le coût de revient du gigantesque complexe de la Romaine sur la Côte-Nord était inférieur à 6.4; mais, évidemment, l'ampleur du projet est difficilement comparable, compte tenu des infrastructures et des installations gigantesques qui sont nécessaires.

705 La région de la Capitale-Nationale compte actuellement quatre parcs éoliens en service, donc, le parc Côte-de-Beaupré ainsi que les parcs de la Seigneurie-de-Beaupré : 2, 3 et 4. Ces installations totalisent 364 mégawatts de puissance, ils sont entrés en service entre 2013 et 2015.

710 La contribution de la Capitale-Nationale au portefeuille énergétique québécois demeure somme toute modeste actuellement, quand on la compare à d'autres régions.

715 À titre comparatif, justement, les parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie fournissent, eux, plus de 1 000 mégawatts de puissance pour chacune de ces deux régions alors que Chaudière-Appalaches en fournit près de 500.

Des milliers de mégawatts sont également produits par les complexes hydroélectriques d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord, en Mauricie et ceux de Rio Tinto au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

720 Alors, selon l'inventaire du potentiel éolien du Québec – facteur important à considérer –, les principaux gisements éoliens de la Capitale-Nationale se trouvent donc dans le nord de la MRC de la Côte-de-Beaupré, mais aussi dans le nord-ouest de la MRC de Charlevoix.

725 Il s'agit principalement des secteurs visés pour les projets éoliens Des Neiges – Secteur, Sud, Ouest et Charlevoix et où se trouve déjà les parcs existants. Cette zone présente l'avantage d'être utilisé à proximité des lignes de haute tension qui achemine déjà l'électricité qui vient justement des grands complexes énergétiques de la Côte-Nord.

730 Ce sont donc des gisements éoliens qui sont parmi les plus intéressants de tout le Québec. Et puis, puisque la combinaison entre le potentiel éolien puis la proximité du réseau de transport, c'est vraiment quelque chose qu'il ne faut pas négliger, alors d'où l'importance pour nous et l'intérêt de ce projet éolien là.

Et je vais laisser mon collègue, Mathieu, poursuivre.

735 **M. MATHIEU LAVIGNE :**

Bonjour, j'espère que vous m'entendez bien alors.

740 Alors, effectivement, tout ce contexte milite en faveur du projet éolien Des Neiges – Secteur sud.

Donc le projet ajouterait 400 mégawatts d'électricité propre au réseau d'Hydro-Québec, ce qui permettrait la réalisation de projets d'électrification des transports, de décarbonation d'activités industrielles et de développement économique durable.

745 Il rentrerait également des retombées économiques dans une région qui connaît déjà les bénéfiques locaux des parcs éoliens existants. Il est situé sur un vaste terrain privé ne nécessitant aucune acquisition et il n'est situé à proximité d'aucune résidence. Des avantages quand même intéressants.

750 Comme l'indique l'étude d'impact environnemental, entre 2011 et 2015, la construction des parcs actuellement en exploitation a généré près de 300 millions de dollars en retombées économiques dans la région de la Capitale-Nationale, dont plus de 35 millions de dollars, spécifiquement, dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

755 Pendant leurs constructions, ce sont 1 500 travailleurs et travailleuses de différents corps de métiers qui ont été requis. Depuis la mise en service, qui remonte donc à une dizaine d'années maintenant, une trentaine d'emplois directs permanents ont été créés et ceux-ci devraient être stables au moins pendant toute la durée contractuelle de 20 ans.

760 Pour le nouveau projet maintenant, ce sont jusqu'à 500 personnes qui pourraient œuvrer sur le chantier. Le promoteur s'est également engagé à favoriser les entreprises locales et les travailleurs locaux à compétence, capacité, et prix, quasi égaux, ce qui mérite quand même d'être souligné.

765 Il y a de bonnes raisons de croire que les fournisseurs locaux seront en mesure de soumettre des offres compétitives puisque les nombreux parcs éoliens déjà en exploitation au Québec, et spécifiquement dans la région du projet, ont permis le développement de l'expertise requise.

770 Les retombées sont également indirectes puisque la présence d'un important chantier nécessitera en continu de l'achat de matériaux, de l'hébergement de travailleurs, d'autres retombées indirectes, dans une région qui dispose quand même de l'offre nécessaire et dont l'économie est significativement influencée par les cycles touristiques saisonniers.

775 Le promoteur s'est également engagé à mettre en place un comité de suivi avec des intervenants de la MRC de la Côte-de-Beaupré afin de maximiser les retombées économiques locales et de favoriser l'emploi des gens de la MRC.

En phase d'exploitation – donc d'une durée de 30 ans, cette fois-ci, selon les termes du contrat d'approvisionnement – jusqu'à 15 employés permanents pourraient donc être responsables de l'entretien et de la maintenance du parc éolien.

780 Pour ce qui est de l'emplacement, il faut quand même rappeler, l'implantation d'éoliennes est clairement autorisée dans la zone visée par le projet en fonction du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré et du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes.

785 Le projet est donc bien encadré par la réglementation locale et métropolitaine. Il bénéficie également de l'appui unanime des élus de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

790 L'empreinte du projet est également limitée, les travaux n'affecteraient que 389 hectares sur les 9 884 hectares du secteur d'implantation des éoliennes prévues dans le schéma d'aménagement, soit à peine 3,9% du total.

795 Même si le phénomène « pas dans ma cour » réussit toujours à se manifester pour tout projet, dans le cas présent, aucune résidence ne se trouvera à moins de 2,4 km de l'éolienne la plus proche.

Il faut quand même souligner, également, que l'accès se fera directement à partir de la Route 138 qui est dans le secteur visé, comme on le sait, c'est une route à grande capacité où le camionnage est déjà abondant.

800

Les simulations réalisées par le promoteur démontrent aussi que l'impact visuel du projet serait de minimis à nul, pour la vaste majorité des points de vue situés aux alentours, en raison du relief du territoire et du couvert forestier, à l'exception, évidemment, du sommet du Mont Sainte-Anne.

805

Considérant la hauteur de cette montagne, la clientèle, qui fréquente ce centre de ski, a une vue sur un très vaste territoire que l'on ne saurait soustraire à l'implantation d'éoliennes seulement pour la préserver telle qu'elle.

810

Les impacts du projet sont également limités par d'autres facteurs, notamment, donc plus de la moitié des chemins d'accès utilisés sont des chemins existants, notamment pour les activités de chasse, pêche et exploitation forestière.

815

Et donc, le déboisement prévu – parce qu'il existe – ne correspond qu'à environ le quart de la superficie de forêt qui est déjà récolté annuellement dans la Seigneurie-de-Beaupré et le promoteur souhaite intégrer ce bois au volume qui doit être déjà prélevé.

820

Enfin, l'étude témoigne d'un très faible impact anticipé sur la faune présente sur le territoire.

Donc, en conclusion. Pour nous, la disponibilité de quantité suffisante d'électricité propre, à prix compétitif, contribue significativement à l'amélioration de l'environnement d'affaires et constitue un élément important pour stimuler l'investissement et le développement économique.

825

Dans un contexte où la crise climatique est devenue un problème incontournable et où la décarbonation de l'économie est une solution dont nous ne pouvons pas nous passer.

La FCCQ accueille favorablement le projet éolien Des Neiges - Secteur sud.

Un tel projet promet de générer des retombées économiques et environnementales importantes pour l'ensemble du Québec.

830 Au-delà des emplois générés dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, la FCCQ souhaite que le
projet Des Neiges – Secteur sud contribue à la transition verte de la société québécoise dans son
ensemble.

835 Nous avons donc, comme on le disait, 10 000 mégawatts de nouveaux projets éoliens à
développer, donc, il y a un virage à prendre ici.

840 Au moment où de nombreuses juridictions à travers le monde prennent le virage des énergies
propres, le Québec doit tirer profit de la longueur d'avance et de l'expertise qu'il a déjà et se maintenir à
l'avant-scène dans ce domaine pour les raisons que nous venons d'évoquer.

845 Nous souhaitons donc que le BAPE recommande au gouvernement la réalisation du projet éolien
Des Neiges - Secteur sud.

845 Merci de votre attention. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur, pour votre présentation.

850 Je vais laisser ma collègue, Mireille Paul, s'entretenir avec vous.

LA COMMISSAIRE :

855 Merci beaucoup, messieurs.

Je voudrais savoir d'entrée de jeu, est-ce que vous avez pu suivre la séance d'hier soir?

M. MATHIEU LAVIGNE :

860 Oui, absolument.

865 **LA COMMISSAIRE :**

Bon. Donc vous avez pu constater que les préoccupations qui ont été exprimées tournaient beaucoup autour de l'acceptabilité sociale de la consultation menée par le promoteur.

870 Alors j'aimerais savoir au sein de votre association, parce que, dans le fond, vous êtes une association québécoise, donc vous avez des membres dans à peu près toutes les régions du Québec.

Puis vous marquez aussi dans votre mémoire qu'on est à la veille de plusieurs projets qui ont fait l'objet d'appels d'offres et qui ont été retenus et qui se distribuent aussi dans plusieurs régions du Québec.

875 C'est quoi, les échos que vous avez de vos membres par rapport aux développements éoliens?

Parce que ce sont vos membres qui seront, dans le fond, appelés à expliquer leur projet, à le rendre intéressant, à le rendre acceptable sur le plan social.

880 Comment vos membres... c'est quoi, les préoccupations que vous sentez de la part de vos membres par rapport à ça?

M. MATHIEU LAVIGNE :

885 Bien, je pense que... d'abord, le développement de la filière éolienne, donc autant les résultats des appels d'offres qui ont été annoncés, que le plan d'action d'Hydro-Québec sont perçus très positivement par nos membres des différents secteurs et des différentes régions.

890 Vous faites bien de le mentionner, on est effectivement présent dans, littéralement, toutes les régions du Québec, donc on a quand même un regard sur beaucoup de ces territoires-là.

895 Le regard est très positif et on est conscient, t'sais, les entreprises sont conscientes en 2024 qu'il faut effectivement aller chercher l'acceptabilité sociale. Il faut aborder les projets avec humilité pour discuter avec les citoyens.

Je pense que ce virage-là a été pris et on développe les projets différemment en 2024 qu'on les développait à une certaine époque, et donc, les entreprises et le milieu des affaires sont conscients de cette réalité-là.

900 Et ce qu'on voit de ce projet-ci, c'est que c'est justement un bon exemple. Bien sûr, on comprend, il y a des préoccupations exprimées par les citoyens, puis il faut toujours les écouter, puis c'est important, le processus comme celui qu'on a actuellement.

905 Mais ce qu'on voit, c'est quand même un promoteur qui, depuis 2021, a mené de multiples séances d'information, il a entretenu un dialogue avec la communauté, avec les municipalités. Donc il y a des efforts qui sont faits.

910 Après ça, effectivement, il faut quand même tenir compte aussi des commentaires qui ont été entendus hier soir, là, on en est conscient.

Je ne sais pas si, Charles, tu voulais ajouter.

M. CHARLES MILLIARD :

915 Bien, je ne veux pas répéter, mais je pense que la complémentarité des opinions qu'on entend depuis hier soir, entre autres, montre, premièrement, la pertinence du BAPE, donc c'est à ça que ça sert dans une société comme la nôtre.

920 Puis, moi, je suis loin de... mettre encore... les choses que j'ai entendues hier, entre autres, les préoccupations sonores, tout ça. Je suis très... Nous, on n'est pas dans une dynamique de victoire par rapport à d'autres, on est dans une dynamique d'expliquer que la base d'affaires au Québec, contrairement à ce que plusieurs pensaient à tort auparavant, ne s'intéresse pas au développement durable, à la transition énergétique, il n'y a rien de plus faux comme mythe.

925 À partir du moment où on a dit ça, bien, on doit contribuer à cette décarbonation-là. Donc on a besoin d'un certain nombre d'énergies, en tout cas, du moins, certains peuvent *challenge* le postulat de base « si on a besoin ou pas ».

930 Moi, je fais partie de ceux qui pensent qu'on a des besoins supplémentaires. L'énergie éolienne demeure une façon exceptionnelle de faire cette contribution à la décarbonation du Québec.

Maintenant, tout projet de construction amène son lot de questionnement, alors il faut être sensible à ça. Mais pour nous... t'sais, moi, j'ai travaillé dans le secteur de la santé pendant plusieurs années, le ratio risque-bénéfice, entre autres, dans le milieu pharmaceutique est très important.

935 Pour nous. Il y a clairement plus de bénéfices que de risques sur le projet à l'étude aujourd'hui.
C'est évident pour nous.

LA COMMISSAIRE :

940 Et toujours dans la même veine, donc toujours au niveau de vos membres et de leurs
préoccupations ou du cheminement qu'ils ont fait au cours des années vis-à-vis de l'acceptabilité
sociale, vis-à-vis la consultation des populations.

945 Est-ce que ça vous arrive d'organiser des formations pour eux, pour les amener un petit peu plus
loin, pour qu'ils réfléchissent à une stratégie de consultation, vraiment, dès le départ de leur projet?

Est-ce que ce sont des choses que vous avez à l'ordre du jour et est-ce que vous avez une bonne
réception de leur part?

950 **M. CHARLES MILLIARD :**

Bien, moi, j'observe un changement, des changements coopératifs évident dans la plupart des
organisations, pas seulement les plus grandes qui ont beaucoup d'employés. Mais la conscientisation,
elle est très, très différente.

955 Premièrement, parce que ça vient souvent du leadership. Et si ça ne vient pas du leadership de
l'entreprise, ça vient des employés, ça devient un élément de marque employeur, ça vient de la
communauté. Donc cette sensibilité-là, elle est là.

960 Nous, on organise plusieurs initiatives de formation ou d'information. Je vais vous donner un
exemple, on a fait une tournée d'informations sur l'économie circulaire à la Fédération, on a eu des
normes... je vous disais qu'on existe depuis 1909, on a eu des nombres records de participations à
cette tournée-là, parce que les entrepreneurs ont soif de comprendre comment contribuer concrètement
à cette lutte aux changements climatiques.

965 Mais, en même temps, il n'y a pas de mesure qui est la même pour tous, dans chaque région, on
va amener des éléments positifs ou négatifs qui sont différents.

970 À titre d'exemple, en Gaspésie, sur la Côte-de-Gaspé, ils travaillent avec l'énergie éolienne
depuis, quand même, un certain temps. Parlez aux gens des chambres de commerce là-bas,
« l'acceptabilité sociale », si on la nomme comme ça, elle est entendue puis elle est quand même
beaucoup plus grande que dans d'autres secteurs qui peut être connaissent moins cette réalité-là, qui
ont des appréhensions qui sont tout à fait légitimes encore une fois.

975 **M. MATHIEU LAVIGNE :**

Juste pour compléter là-dessus, parce que vous demandiez effectivement ce que nous faisons
et des exemples.

980 Par exemple, lorsque l'acceptabilité sociale a plusieurs formes, lors de notre plus récente journée
économique, à la demande de nos membres, on a tenu un panel sur les relations entre les Premières
Nations et les entreprises du Québec.

985 Parce que, justement, c'est aussi un des éléments que nos membres nous disent, ils sont
intéressés par ces réalités-là, ils veulent mieux se préparer, ils veulent mieux comprendre ces différentes
réalités-là. Et donc, nous, notre rôle, c'est un peu de les aider à avoir accès à de la connaissance et de
l'expertise en en ce sens.

990 Donc c'est un des exemples, effectivement.

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup pour les réponses.

995 Georges?

LE PRÉSIDENT :

1000 Merci pour vos réponses.

Je vais rebondir sur quelque chose que vous nous avez dit par rapport au débat que vous avez
écouté hier, notamment sur le climat sonore. Vous avez vu – on va dire – toutes les positions qui ont
été exprimées sur les infrasons, par exemple, les sons de basse fréquence.

1005 Est-ce que vous, de votre côté, vous serez disposé à travailler, par exemple, avec les projets qui travaillent dans votre secteur, à créer de la connaissance, à appuyer des études beaucoup plus spécialisées, pour aller chercher quels pourraient être les impacts des éoliennes sur la santé, par exemple?

1010 Est-ce que c'est quelque chose qui se trouve dans vos orientations? Et si oui, quel peut être l'engagement que vous pourriez prendre pour qu'on sache que, oui, vous êtes, effectivement, prêt à vous engager pour ça?

M. MATHIEU LAVIGNE :

1015 Bien, je ne sais pas à quel point notre rôle, à nous, c'est de développer... ou de développer des connaissances scientifiques sur cet élément précis là.

1020 On n'est pas une organisation scientifique, on ne veut pas se substituer aux scientifiques dans le domaine.

1025 Ceci dit, nous, on est toujours pour l'augmentation et l'acquisition de connaissances et leur diffusion. Donc s'il y a des instances, t'sais, neutres ou indépendantes qui veulent développer de la connaissance là-dessus, on est tout à fait disposé à le faire circuler.

1030 De la même façon que, par exemple, l'automne dernier, on a produit un guide sur la décarbonation des entreprises basées sur des sources, t'sais, neutres et indépendantes pour essayer d'augmenter leur connaissance. Donc, nous, on est toujours en faveur de ça.

1035 Ceci dit, ce n'est pas notre rôle à nous. On n'est pas nous-mêmes des scientifiques ou des experts du niveau sonore.

M. CHARLES MILLIARD :

1035 Mais c'est intéressant comme question si je peux me permettre.

Parce que notre rôle à nous, par contre, c'est d'être un carrefour d'échange d'informations et de réseautage. Alors s'il y a des gens, que ce soit au bureau, ou des gens qui nous écoutent, et qui ont des informations, des programmes pour augmenter le niveau de connaissance des entrepreneurs sur

1040

des réalités scientifique qui affecte le développement économique, on est tout à fait intéressé à être des relais de ça.

1045

Parce que, nous, encore une fois, on fait deux choses dans la vie, on garde vif l'instinct de développer le Québec pour financer notre progrès social et on est un carrefour d'information pour s'assurer qu'on a le meilleur bassin d'information pour prendre les meilleures décisions dans nos régions pour les développer.

LE PRÉSIDENT :

1050

O.K. Donc, si je comprends bien, ce n'est pas que vous pourriez, par exemple, financer une chaire de recherche dans une université qui va aller creuser la question, mais plutôt, lorsque l'information est disponible, vous êtes capable de vulgariser afin de rendre accessible cette information-là? C'est ce que vous êtes en train de dire.

M. CHARLES MILLIARD :

1055

Vous avez très bien compris! C'est en plein ça.

LE PRÉSIDENT :

1060

Merci.

LA COMMISSAIRE :

1065

Oui, juste une petite dernière question. Je reviens à l'acceptabilité sociale et à la consultation.

Monsieur Lavigne, dans votre présentation, vous avez lu, je pense, une partie du mémoire où vous avez mentionné cette phrase-là. Donc :

« Le projet bénéficie également de l'appui unanime des élus de la MRC de la Côte-de-Beaupré. »

1070

On sait que dans les projets d'appel d'offres c'est comme un passage obligé. Si vous avez suivi la séance d'hier soir, vous avez pu constater que ça a généré quand même, on peut dire, une certaine frustration, parce que pour ceux qui sont venus nous présenter des mémoires ici – ceux et celles – ce

n'était qu'une part de l'acceptabilité de la société ou de la communauté d'accueil et on trouvait que le volet citoyen avait été négligé.

1075

Qu'est-ce que vous dites à vos membres pour qu'ils remplissent ce manque-là?

M. MATHIEU LAVIGNE :

1080

Mais nos membres sont conscients, puis c'est pour ça que dans le mémoire on l'indique tel quel, que l'acceptabilité... l'approbation, mettons, des élus locaux, des maires, c'est une des parties de l'acceptabilité sociale.

1085

Donc on ne dit pas « le projet, parce que les maires sont d'accord, on peut cocher la case : l'acceptabilité sociale est remplie ». Non.

1090

Il y a aussi des démarches qui doivent être faites auprès des citoyens. Et on trouve que justement, le BAPE est le forum parfait pour le faire, les citoyens peuvent s'exprimer ici, dans un cadre, qui est relativement régi, dans lequel on a un niveau de... c'est (inaudible) une manière un peu équivalente, tous un chacun.

1095

Mais nos membres sont conscients de ça. On a des membres dans le secteur, évidemment, de l'énergie, mais dans le secteur forestier, le secteur minier et plein d'autres. Ils sont conscients que, un peu comme je disais tantôt, on ne consulte plus en 2024, on a développé des projets en 2024 comme on l'a fait auparavant.

1100

Il faut avoir une expertise large. Il y a les élus locaux, c'est une partie, les citoyens qui sont les plus directement concernés, les Premières Nations aussi, qui est un volet important. Donc il faut que l'ensemble de ces groupes-là soit consulté.

1105

Ceci dit, l'acceptabilité sociale ne veut pas dire l'unanimité, parce que, l'unanimité, elle n'existera jamais pour à peu près aucun projet. Mais il faut entendre les commentaires de tout un chacun, les consulter, et, au final, on s'attend à ce que le BAPE fasse des recommandations, puis, bon, le promoteur devra se gouverner en conséquence, mais que le gouvernement offre éventuellement son autorisation ou pas.

1110 Mais pour nous, ce processus-là on l'entend, là, c'est important d'entendre la perspective citoyenne, pas seulement celle des élus, sauf que ça mérite d'être indiqué, parce que si les élus ont pris cette décision-là, c'est eux qui connaissent très bien leur territoire et leurs citoyens.

1115 Donc ça a quand même un poids, cet élément-là. Ils sont conscients que s'ils prennent cette position-là, c'est qu'ils s'appuient quand même sur ce qu'on présume être un consensus, c'est assez large dans leur municipalité.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, messieurs Milliard et Lavigne pour la présentation. On vous souhaite de continuer de nous suivre, et éventuellement, un bel après-midi. Merci.

1120 **M. CHARLES MILLIARD :**

Merci.

1125

M. JEAN HABEL
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM39)

LE PRÉSIDENT :

1130 J'invite maintenant à l'avant, Jean Habel. Bienvenue. Bonjour.

M. JEAN HABEL :

1135 Je suis très heureux d'être ici. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1140 Oui. On vous entend bien.

M. JEAN HABEL :

Parfait. Est-ce que je commence maintenant?

1145

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, le décompte va commencer. Allez-y.

1150

M. JEAN HABEL :

O.K. Parfait. Merci.

Bonjour à tous. Très heureux d'être ici aujourd'hui pour présenter les mémoires au nom de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

1155

Mon nom est Jean Habel, je suis le directeur pour le Québec et le Canada atlantique à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable. J'aurai l'occasion de parler de notre organisation, mais aussi à des perspectives de notre organisation, aussi par rapport au projet Des Neiges – Secteur sud.

1160

Donc, l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, c'est un organisme sans but lucratif qui représente plus de 350 membres du secteur éolien, solaire et stockage d'énergie, notamment des fabricants, des fournisseurs de composantes, des promoteurs, des propriétaires de parcs éoliens, de secteurs publics, des municipalités, à des entreprises aussi issues des groupes autochtones, ainsi que de nombreux fournisseurs de services.

1165

Donc, on couvre quand même un éventail dans le déploiement des énergies renouvelables partout à travers le Canada.

1170

On s'emploie, évidemment, pour consolider des conditions favorables pour l'établissement d'un système énergétique qui va être mobilisé avec des parties prenantes et le public, et aussi, s'assurer que ce déploiement va se faire l'intérieur d'une perspective pour combler les besoins énergétiques importants du Canada, sachant qu'on veut atteindre la carboneutralité d'ici 2050. C'est important de permettre, de mettre les conditions gagnantes pour pouvoir y arriver.

1175

1180 Donc plus spécifiquement pour le projet. Du parc éolien Des Neiges – Secteur sud, c'est proposé par selon nous trois acteurs incontournables du secteur de l'énergie au Québec. Donc, Boralex, Énergir, Hydro-Québec. Puis ça se situe sur les Terres de la Seigneurie-de-Beaupré, dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, au sud des parcs éoliens existants.

1185 De notre côté, il s'agit quand même d'un emplacement qui est idéal par rapport à son gisement éolien qui est notable, le fait qu'il ne va pas avoir d'impact sur aucune résidence permanente qui s'y retrouve, et aussi, par le fait que c'est un seul propriétaire à proximité des lignes de transport d'Hydro-Québec.

1190 Et je me permets un certain aparté par rapport à la perspective de notre Vision 2050 qu'on a présenté à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, l'optimisation des infrastructures électriques actuelles, c'est vraiment un élément qui va être prédominant.

À l'heure actuelle, il y a 34 000 km de ligne pour Hydro-Québec, donc, dans le Plan d'action 2035, on cite d'en faire 5000 supplémentaires.

1195 Donc chaque km de plus qu'on développe va avoir un certain impact aussi, et donc de se rapprocher des lignes de transport existantes peut être aussi un élément intéressant.

1200 Parce que si on veut atteindre l'ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici les prochaines années, évidemment, il faut repenser à notre perspective par rapport à la connexion sur les infrastructures existantes et les optimiser, et, dans ce cas-ci, selon nous, on optimise la réalité actuelle avec un projet éolien de 400 mégawatts dont la mise en service est prévue à l'année 2026.

1205 Donc il va correspondre aussi avec des besoins énergétiques pour Hydro-Québec, il y a la (inaudible) qui a fait une étude récemment, qui parlait des besoins énergétiques à venir, selon nous, ce projet-là vient à point.

Notamment, aussi dans une perspective où chaque année compte, si on veut décarboner le Québec. Donc, je pense qu'on doit avoir le postulat de se dire chaque mégawatt qu'on construit le plus rapidement possible va permettre à décarboner le Québec le plus rapidement possible.

1210 Et on est dans une course contre la montre pour atteindre la carboneutralité, alors que d'autres juridictions à travers le monde veulent aussi atteindre la carboneutralité.

Donc on doit le faire de la façon la plus optimalement possible, mais aussi en prenant pour acquis que chaque année compte, si on veut atteindre nos objectifs climatiques de réduction de gaz à effet de serre.

1215

Donc un de nos premiers constats dans notre mémoire, évidemment, c'est l'acceptabilité sociale, qui est une priorité pour l'industrie pour que ces projets s'intègrent bien avec les communautés et l'engagement avec les communautés est très important, la transparence, l'ouverture face aux préoccupations soulevées, la communication avec les citoyens et les élus, pour nous, c'est une Pierre d'assise qui est hyper importante dans une perspective de développement durable, donc autant environnemental qu'économique que de justice sociale.

1220

Donc, pour nous, c'est important de le faire et on est certain qu'à l'heure actuelle, les promoteurs de ce projet-là le font aussi dans cette lignée-là.

1225

On a un code de conduite aussi à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable pour respecter les standards qui sont importants, d'excellence en matière d'engagement. Et c'est un guide qu'utilise nos membres-développeurs aussi, puis, pour les accompagner à travers la communauté d'accueil.

1230

Donc c'est un document de 75 pages qui est disponible sur notre site Internet. Qui a été aussi travaillé en collaboration avec plusieurs parties prenantes et on engage évidemment l'ensemble de nos membres et aussi les développeurs en général aussi à pouvoir y accéder et à pouvoir le consulter.

1235

Je veux quand même souligner aussi le fait qu'il y a eu un sondage léger qui a été publié récemment en août 2023, qui démontre que les Québécois soutiennent de façon très majoritaire l'énergie éolienne puis la poursuite du développement au Québec.

1240

Donc, le sondage faisait état que 79% ont une opinion positive de l'énergie éolienne. Puis, quand on le compare avec d'autres énergies qui sont renouvelables ou non renouvelables, on se retrouve premier avec l'énergie éolienne en termes d'acceptabilité par rapport aux Québécois, donc je pense que c'est important de le mentionner.

1245

J'entendais aussi d'autres intervenants aujourd'hui parler de cet élément-là, mais je pense que c'est important de le réitérer qu'« acceptabilité sociale », ne veut pas dire « unanimité ».

Donc c'est sûr et certain qu'on doit toujours trouver des voies de passage pour pouvoir s'assurer qu'on va avoir un projet qui va être dans une perspective de développement durable, qui va prendre en considération l'entièreté des perspectives.

1250

Mais c'est sûr et certain qu'il faut réaliser aussi d'un même souffle qu' « acceptabilité sociale » ne veut pas dire non plus « unanimité ». On va toujours retrouver différentes perspectives ou différents points de vue.

1255

L'idée, c'est, comme je vous disais, d'être pragmatique et de trouver des voies de passage pour pouvoir s'assurer que les parties prenantes sont bien prises en considération, tout en s'assurant aussi qu'il y a un développement qui va se faire de manière optimale, et aussi, que ça soit économiquement viable.

1260

Et le Constat 2 et 3 qu'on a présenté dans notre mémoire fait état, entre autres, des bénéfices sociaux et économiques du projet. On est persuadé que la filière éolienne peut être et continuera d'être un vecteur de retombées économiques régionales important.

1265

On le voit aussi dans la perspective aussi avec ce projet-là où il va y avoir des investissements qui vont être marqués à l'intérieur de la MRC.

1270

Et on avait fait récemment. Il y a quelques années, le Rapport à Viseo, qui démontrait qu'entre autres, il allait y avoir des investissements qui sont importants pour les communautés locales, puis, à notre sens-là, avec le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec qui est présenté à l'heure actuelle, c'est sûr et certain que ça va être un début vers quelque chose d'encore plus important, parce que les investissements puis les retombées importantes s'élèvent autour de 100 milliards de dollars à l'Horizon 2035, selon Hydro-Québec, puis ils vont employer des milliers de travailleurs partout au Québec.

1275

Donc, on l'établit autour de 35 000 travailleuses et travailleurs de la construction par année, en moyenne jusqu'en 2035. Donc c'est quand même assez significatif.

1280

Puis pour les communautés plus directement, bien, il y a des possibilités, puis le rapport (inaudible) le mentionnait, il y a des possibilités, entre autres, de redevances, d'allocation foncière, il y a aussi des perspectives souvent par rapport à la participation en termes d'équité. Et aussi, des revenus sous forme de taxes, donc des commandites qui sont possibles.

1285 Les autres concepts qu'on mettrait de l'avant, c'est de façon plus holistique, là, mais par rapport à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2035. Donc c'est sûr et certain qu'on a devant nous un projet de société qui est intéressant, mais il faut aussi pouvoir s'assurer de rejoindre l'ensemble des parties prenantes, puis les communautés locales qui vont participer à ce projet de société, qui est l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

1290 Et l'utilisation accrue des énergies renouvelables, dont l'éolien, va être la Pierre angulaire, selon nous, de ce déploiement au Québec. Et l'ajout de la production éolienne se fait aussi dans une complémentarité aussi avec les infrastructures énergétiques au Québec, à l'heure actuelle, avec l'hydroélectricité.

1295 Donc, le Plan d'action d'Hydro-Québec, lui, cible d'ajouter 10 000 mégawatts de capacité à additionnelle pour décarboner le Québec d'ici 2035.

1300 Donc c'est quand même un élément ambitieux, mais quand on le regarde de façon plus holistique, et je prends la notion de l'état d'énergie qui a été proposée par la chaire du HEC Montréal, il y a quand même un nombre de pétajoules – quand on compare, dans le fond, l'utilisation énergétique, encore, au point de vue, fossile, qui est, quand même, assez important –, donc d'ajouter des mégawatts supplémentaires d'énergie renouvelable va nous permettre de réduire les gaz à effet de serre dans les prochaines années.

1305 Et je pense que, dans une perspective globale, si on veut atteindre ces objectifs, d'atteindre la carboneutralité, on doit prendre en considération que le réseau électrique, il est décarboné au Québec.

1310 Et lorsqu'on compare dans un contexte canadien, on est à l'avant-plan et il faut continuer selon moi d'être à l'avant-plan et d'avoir un réseau électrique qui va être décarboné, mais qui va nous permettre aussi par la suite, dans un même souffle, de décarboner le secteur des transports, le secteur de l'industrie, des bâtiments.

1315 Et pour ça, bien, ça va prendre des mégawatts supplémentaires. Donc, je regardais le Plan d'action d'Hydro-Québec qui cible, entre autres, 75% de ce qui est présentement mis de l'avant dans le Plan d'action, va décarboner l'économie du Québec.

1315 Un 25% va permettre la croissance, mais, 75% de décarbonation de l'économie du Québec, c'est quand même assez important. Donc chaque mégawatt qui va être proposé dans le projet

1320 Des Neiges – Secteur sud va contribuer à décarboner le Québec et elle va nous permettre de rétablir un plus grand nombre de pétajoules d'énergies renouvelables dans le contexte actuel, parce qu'il y a quand même 1 226 pétajoules qui sont des productions d'énergies renouvelables, mais 1 100 pétajoules, qui sont encore des énergies qui sont non renouvelables.

1325 Donc, je pense que c'est important à considérer dans l'ensemble de la perspective de la balance des inconvénients, de prendre en considération cet élément-là qui va nous permettre d'atteindre nos objectifs reliés à la politique énergétique, au Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec, de réduire les gaz à effet de serre, et éventuellement, nous approcher de l'Horizon d'une carboneutralité d'ici 2050.

1330 L'un des constats aussi que je mettais de l'avant, c'était aussi la réalité par rapport à l'empreinte au sol d'une éolienne. Et on a été chercher une étude qui a été publiée en 2022 par la National Renewable Energy Laboratory qui mentionne qu'une grande partie de l'empreinte typique d'un parc éolien.

Donc autour de 99% ne vont pas être directement touchés par des infrastructures physiques ou permanentes.

1335 Donc, je pense que, ça, c'est un élément quand même assez intéressant avec l'agilité d'un parc éolien, parce qu'il y a une empreinte au sol qui est diminuée. Donc on le voit à travers les projets au Canada, il peut y avoir, par exemple, un déploiement avec des terres agricoles à proximité, le pâturage peut continuer.

1340 Même chose pour la biodiversité, il n'y a pas un impact significatif, je pense qu'il faut considérer l'ensemble des impacts, mais pas significatif par rapport à l'empreinte au sol, qui caractérise une certaine agilité intéressante dans le déploiement d'un parc éolien, qui va nécessiter, évidemment, une configuration avec des envergures diverses, mais aussi dans une perspective de discuter avec les parties prenantes.

1345 Et de ce qu'on comprend aussi à l'intérieur du projet Des Neiges - Secteur sud, c'est qu'il y a eu des discussions par rapport à des changements de tracés de chemins qui ont été faits, donc une certaine agilité avec des parcs éoliens.

1350

LE PRÉSIDENT :

Deux minutes.

1355

M. JEAN HABEL :

Oui. Deux minutes? Ah...

1360

Bien, je réitère dans une perspective aussi qu'on a été partie prenante au Québec d'une rencontre internationale hyper importante qui était l'élaboration du cadre mondial de Kunming-Montréal qui a ciblé des éléments par rapport à la biodiversité, donc « Protéger 30% des terres et des océans ».

1365

Et puis l'énergie éolienne, selon nous, comme je disais, va diminuer l'impact au sol, donc va permettre aussi dans une certaine mesure de continuer cette volonté-là de protéger le territoire du Québec et du Canada dans une plus large proportion.

1370

Puis, lorsqu'on regarde de façon plus précise le parc éolien Des Neiges – Secteur sud, donc, comme je disais, ça va être situé en terre privée, donc, qu'il va n'y avoir aucune résidence permanente à proximité, ça va, donc minimiser les impacts pour les citoyens. Ça va être situé quand même à une distance très importante aussi de plusieurs infrastructures et de bâtiments.

1375

Donc c'est non négligeable dans le contexte actuel et ça va amener des investissements qui vont être hyper intéressants pour les communautés d'accueil.

Donc je suis prêt à répondre à vos questions, Madame la Commissaire, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1380

Merci, monsieur Habel, pour la présentation de votre opinion et on aura quelques questions pour vous, quand même, juste pour clarifier certaines choses et aussi des choses qu'on a entendues.

M. JEAN HABEL :

1385

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1390 Vous avez remarqué que plusieurs mémoires devant la Commission suggèrent d'implanter les
1395 éoliennes aux abords des grands barrages, des réservoirs qui sont déjà en place et qui sont opérés par
Hydro-Québec.

Comment est-ce que votre association considère cette possibilité, par exemple?

1395 **M. JEAN HABEL :**

La perspective par rapport au déploiement éolien, c'est qu'il y a une agilité, mais il faut aussi
regarder les gisements de vent. Donc dans le contexte actuel, le projet Des Neiges – Secteur sud a un
gisement éolien notable.

1400 Comme je le réitérais, il y a une perspective à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable
où on dit : « Il faut utiliser optimalement le réseau existant. » Donc je pense que dans le contexte actuel,
avec ce projet-là, ce qui est intéressant aussi, c'est qu'il y a une connectivité qui va pouvoir se faire aussi
avec le projet puis les lignes existantes.

1405 Après ça, il y a il y a plusieurs postulats, à savoir combien d'énergie on va avoir besoin? Donc les
experts s'entendent pour dire qu'il y a autour de 150 à 200 térawattheures pour le moment qui va être
nécessaire.

1410 Est-ce qu'il y aura d'autres projets éoliens dans les années à venir? Certainement, parce qu'on
est dans une situation où on va avoir un besoin énergétique pour décarboner l'économie, donc une
certaine agilité de pouvoir les implanter à plusieurs endroits.

1415 Après ça, il y a aussi la réalité du transport des composantes qu'il faut prendre en considération.
Donc, je pense qu'on a fait état où il y a eu d'autres personnes qui sont passées en disant qu'il y a quand
même beaucoup de camions qui passent à proximité. Donc il y a le transport des composantes qui doit
être aussi une considération à prendre en considération, puis l'impact aussi global.

1420 Donc, je pense qu'on a avec l'énergie éolienne un postulat qui est très intéressant par rapport à
l'implantation. Puis après ça, il y a le défi de créer des lignes de transmission supplémentaires qui va
être dans la discussion.

Mais le transport des composantes demeure quand même un élément important, donc d'implanter des éoliennes à certains endroits, il faut voir tout l'aspect logistique que ça pourrait comprendre aussi.

1425

LE PRÉSIDENT :

Somme tout, c'est quand même une question, c'est une possibilité qui est regardée au niveau de votre association. Vous voyez quels problèmes cela peut poser, ou quelles sont les potentialités qui sont offertes à ce niveau-là, advenant qu'on amène vraiment les éoliennes où il y a déjà les réservoirs.

1430

Parce que, ce qu'on entend et ce qu'on a entendu devant cette Commission, c'est que les réservoirs et les barrages ont été conçus de manière à ce que les éoliennes puissent aussi être installées là, ce qui évite, par exemple, qu'on retrouve des parcs dans des milieux habités.

1435

Alors, donc, si vous considérez ces données qui ont été fournies, bien, c'est quoi, à peu près, votre position par rapport à ça?

M. JEAN HABEL :

1440

Je pense qu'il faut avoir un postulat d'ouverture par rapport à toutes les possibilités, à l'heure actuelle, il y a des possibilités d'interconnexion à l'heure actuelle avec les passés qui ont été développés par Hydro-Québec pour la connectivité.

1445

Donc dans le cas du parc éolien du Secteur sud – Des Neiges, je pense que la perspective de connexion avec la ligne de transmission est possible.

1450

Puis après ça, effectivement, vous parlez de la complémentarité avec l'hydroélectricité dans une plus large perspective. Ce qui est intéressant, c'est que les éoliennes sont un peu plus puissantes durant la période hivernale, donc ça permet aussi un emmagasinage d'énergie derrière les barrages qui est possible.

1455

Après ça, il y a d'autres enjeux logistiques, comme je vous parlais du transport des composantes avec, soit, les camions, soit avec les ports qui peuvent être adaptés pour recevoir toutes ces composantes-là.

Puis il y a une réalité aussi qu'on doit s'assurer de discuter avec les communautés d'accueil, les communautés autochtones aussi dans ce dans ce contexte-là.

1460 Donc, je pense qu'il faut avoir une ouverture, mais aussi réaliser qu'il y a des projets qui se développent à l'heure actuelle, qui sont des bons projets intéressants, dans une perspective de développement économique durable, qui vont à la fois permettre des retombées économiques, mais aussi à un postulat avec une contribution directe, rapidement aussi, à la diminution des GES au Québec.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que cette façon d'implanter des éoliennes là où il y a déjà des réservoirs, des barrages, est-ce que c'est quelque chose que l'on connaît déjà ici au Canada?

1470 **M. JEAN HABEL :**

La réalité, c'est que...

LE PRÉSIDENT :

1475 Est-ce que (inaudible) déjà?

M. JEAN HABEL :

1480 Il y a des développements économiques qui se font partout au Canada à l'heure actuelle, mais dans une plus grande spécificité, il y a la situation aussi géographique qu'on doit prendre en considération.

1485 Donc il y a un questionnement, à savoir si le transport des composantes éventuellement pourrait se faire dans ces endroits-là?

Donc, je pense qu'il faut s'assurer de regarder l'ensemble des perspectives par rapport à cette option-là. Mais, comme je vous disais, dans le contexte actuel, il y a quand même des possibilités d'interconnexion à l'heure actuelle dans plusieurs régions du Québec.

1490 Puis on voit des succès qui se passent partout au Québec à l'heure actuelle, notamment, j'entendais un autre intervenant parler de la Gaspésie, où il y a une volonté, encore, de continuer aussi le développement.

1495 Et je suis sûr et certain que, dans le contexte actuel, il y a une grande accessibilité sociale par rapport au déploiement aussi de l'éolien dans le secteur de Beauré. Donc, il y a aussi une volonté de continuer l'interconnexion avec le réseau de transmission actuelle.

1500 Donc je pense qu'il y a des postulats qui peuvent se faire dans une perspective plus large, mais on va avoir besoin de chacun des mégawatts si on veut atteindre nos objectifs. Et dans le contexte actuel, je pense que le projet Des Neiges peut contribuer ardemment à pouvoir décarboner le Québec, s'assurer d'avoir un développement économique qui est optimal en protégeant l'environnement puis aussi en ayant une perspective de compréhension du milieu avec...

LE PRÉSIDENT :

1505 Bien, est-ce que je dois comprendre qu'il n'y a pas d'exemple au Canada, où il y a des parcs éoliens qui sont déjà installés dans des réservoirs? C'est ce que je dois comprendre?

M. JEAN HABEL :

1510 À l'heure actuelle, il y a plusieurs déploiements de milliers de mégawatts, mais c'est sûr qu'on est dans un contexte, si je donne, pour exemple, Terre-Neuve-et-Labrador qui ont quand même des gisements hydrauliques qui sont importants, il y avait une réalité qui était totalement différente par rapport à la perspective de l'éolien, parce qu'il n'y avait pas des besoins énergétiques à l'heure actuelle qui nécessitait l'implantation de parc éolien.

1515 Donc il y a un changement de postulat à Terre-Neuve-et-Labrador à l'heure actuelle. Mais c'est sûr et certain qu'il y a un atlas qui existe par rapport au gisement éolien.

1520 Puis après ça, comme je vous disais, il y a toute la réalité du transport des composantes aussi à prendre en considération dans le contexte géographique.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Justement, par rapport à ça, je voudrais valider la compréhension que j'en ai.

1530 Est-ce que cette possibilité, selon vous, est vraiment envisageable, on va dire « techniquement »
et puis « économiquement »?

Parce que « techniquement », vous avez déjà souligné, par exemple, le problème du transport, mais est-ce qu'au-delà de ce problème-là, techniquement, c'est faisable?

1535 Est-ce que, « économiquement », c'est jouable, qu'on puisse aller installer des éoliennes selon vous, selon votre connaissance?

M. JEAN HABEL :

1540 Je pense qu'il serait intéressant de voir quelles seront les études qui vont être faites par des entités en ce sens, là, puis on va être ouvert à l'ensemble des possibilités.

LE PRÉSIDENT :

1545 O.K. Alors une dernière question si vous permettez.

M. JEAN HABEL :

Oui.

1550

LE PRÉSIDENT :

En conclusion de votre mémoire, vous insistez sur le travail conjoint avec les municipalités, avec les citoyens, et bien avant, bien en amont, des projets.

1555

M. JEAN HABEL :

Oui.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Selon vous, à quel moment ce travail conjoint doit démarrer?

1565 **M. JEAN HABEL :**

Bien, je pense qu'il faut que ça se fasse tout au long du processus, donc que ce soit dans la phase du développement, de la construction, et par la suite, dans la phase d'exploitation, évidemment, du parc éolien.

1570 Donc c'est sûr et certain qu'il faut avoir ces rencontres d'informations publiques. Et de ce que je comprends aussi, ça a été fait dans le cas du projet du parc Des Neiges - Secteur sud. D'avoir aussi de multiples rencontres qui peuvent avoir lieu aussi avec diverses parties prenantes.

1575 Donc, de ce que je comprends, il y a eu des rencontres aussi avec le club de chasse et de pêche sur le territoire. Aussi de s'assurer qu'il y a une possibilité de joindre les personnes, si on a des questions, de participer à des exercices qui sont importants comme le Bureau d'audiences publiques en environnement, qui sont un élément aussi, disons, qu'ils sont favorables par rapport à la perspective globale d'entendre l'ensemble des parties prenantes, par rapport à un dossier, et d'évaluer aussi toute la perspective du développement durable.

1580 Donc, de notre côté, on sait qu'il y a eu des ajustements qui ont été faits dans le tracé de certains chemins à l'heure actuelle, parce qu'il y avait une discussion qui a été faite avec plusieurs intervenants.

1585 Donc, je suis persuadé que les acteurs incontournables de ce projet-là, qui sont Énergir, Boralex et Hydro-Québec, vont continuer au cours des prochaines, des prochaines semaines, des prochains mois, des prochaines années, dans la même veine, puis continuer aussi à regarder tous les éléments qui vont qui vont être importants pour s'assurer de toujours être... trouver des voies de passage pour la communauté, mais tout en... en vous résumant aussi, comme je l'ai dit auparavant, qu'acceptabilité sociale ne veut pas dire unanimité.

1590 Donc, c'est sûr et certain qu'il faut comprendre l'ensemble des réalités, s'assurer qu'on peut permettre à plusieurs personnes de participer à la prise de décision, d'avoir une perspective par rapport à la connaissance du contexte socio-économique, territoriaux et géographique, d'avoir une meilleure connaissance.

1595 Puis, je pense que, l'exercice qu'on fait à l'heure actuelle, il permet de contribuer à en savoir davantage sur le projet, puis de regarder une foule de jets de pierre qu'on n'aurait peut-être pas vu.

Alors de notre côté, je pense que tous ces éléments-là favorisent l'acceptabilité sociale dans un contexte de développement durable.

1600

LE PRÉSIDENT :

Bien, j'aime bien votre expression « entendre l'ensemble des parties prenantes ».

1605

Parce que ce qu'on entend souvent, c'est que, oui, les parties prenantes intéressées, donc, la partie institutionnelle, elle est bien écoutée, mais l'autre partie, qui est la partie touchée, véritablement touchée, les citoyens ne sont pas consultés, à la limite, les parties, ils reçoivent juste une information, sans qu'on prenne en compte tout le mécanisme; comment est-ce que leurs intérêts, comment est-ce que leurs attentes vont être prises en compte?

1610

Alors j'aime bien l'expression que vous avez utilisée. C'est pourquoi je veux finir sur cette question : selon vous, qu'elles pourraient être les conditions gagnantes pour qu'on soit sûr qu'au terme de ce processus que vous avez énoncé que le plus grand nombre est satisfait?

1615

Et quand je parle du « plus grand nombre », je ne parle pas seulement de la partie institutionnelle, mais je parle aussi des parties qui sont touchées, qui sont des citoyens qui vont devoir vivre avec les impacts du projet.

M. JEAN HABEL :

1620

Bien, je pense que des rencontres comme aujourd'hui sont l'occasion de pouvoir évaluer une pluralité de perspectives. Et je suis certain aussi qu'il y a une écoute de la part des promoteurs par rapport à ces éléments-là qui sont apportés par plusieurs visions, plusieurs parties prenantes, puis que l'engagement aussi se poursuit.

1625

Donc de notre côté, de ce qu'on comprend, il y a une création d'une table de concertation pour identifier des projets collectifs locaux. Par exemple, il y a eu des discussions avec des clubs de chasse,

1630

il y a eu des communications qui ont été faites en continu, une discussion aussi avec les intervenants locaux, notamment du point de vue municipal, donc des rencontres avec plusieurs parties prenantes.

Donc, c'est sûr et certain que de notre autre côté on voit ça d'un très bon œil, parce qu'on permet, comme je vous dis, d'un côté d'engagements avec la communauté de poursuivre cet engagement-là.

1635

Mais il y a aussi la réalité où, dans un contexte socio-économique actuel, on est dans une perspective où atteindre une carboneutralité d'ici 2050, ça va être un élément important pour l'ensemble du Québec et l'ensemble du Canada.

1640

Donc on a un projet qui va aussi réduire, comme je vous dis, éventuellement la proportion de GES qui vont être émis au Québec, puis, aussi, ça va se faire dans une perspective où on va avoir des retombées économiques importantes aussi pour le milieu.

1645

Donc, à notre sens, c'est un projet de société, c'est un défi collectif qu'on doit avoir de présenter l'ensemble des projets dans un tout qui va être la carboneutralité d'ici 2050.

Puis il y a des réalités sur le terrain qu'on doit prendre en considération. Et de notre perspective, les promoteurs actuellement font ce travail, continueront de le faire, dans une perspective qu'on va pouvoir atteindre nos objectifs dans les prochaines années d'un point de vue environnemental.

1650

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1655

LA COMMISSAIRE :

J'aurais une question peut-être un peu plus technique.

1660

M. JEAN HABEL :

Oui?

LA COMMISSAIRE :

1665 Le parc qu'on a devant nous, ça va être... on nous propose des éoliennes, 57 éoliennes de 7 mégawatts. Je pense qu'au Québec, on n'a jamais atteint cette puissance-là.

1670 Est-ce qu'à l'échelle canadienne, c'est vers ça qu'on s'en va? Est-ce que vous avez des exemples de parcs déjà construits qui opèrent des éoliennes de cette puissance-là?

M. JEAN HABEL :

1675 C'est sûr et certain qu'on est dans une perspective... puis, là, je parlais de l'empreinte au sol aussi. Donc si on veut s'assurer d'avoir une empreinte au sol qui demeure toujours la plus limitée possible, il faut prendre en considération la puissance des éoliennes.

1680 Donc on va se retrouver dans une perspective, éventuellement, ou qu'on doit faire cette évaluation-là. Et après ça, il y a tout le transport des composantes qu'il faut prendre aussi en considération.

1685 Donc est-ce que les ports vont être adaptés pour recevoir ce type de mégawatt là, d'éolienne dans les prochaines années?

1685 Mais c'est sûr et certain que si on veut avoir d'un même côté une protection de la biodiversité, dans le contexte où j'ai parlé de la protection de la biodiversité à 30% pour le territoire, et aussi, les océans, on doit prendre en considération la grandeur des éoliennes dans une perspective plus large.

1690 Puis, éventuellement aussi, on doit considérer la réalité du gisement éolien aussi. Donc il y a certaines formes d'imputabilité qui peuvent être faits, puis aussi, bien, dans une perspective un petit peu plus technique, là, quels sont les *turbiniés (sic)* qui sont actifs dans un secteur géographique précis?

1695 Donc ça se peut qu'il y ait plusieurs *turbiniés*, mais il y a quelques *turbiniés* qui sont présents dans le contexte canadien, donc il faut prendre en considération aussi la disponibilité de ces *turbiniés-là*, ou de la volonté aussi de ces *turbiniés-là* de proposer des éoliennes au Québec ou au Canada.

LA COMMISSAIRE :

1700 Mais je comprends que la tendance lourde, c'est d'aller vers une puissance qui va croissant?

M. JEAN HABEL :

1705 Si on a pour objectif, effectivement, d'atteindre à 200 térawattheures d'ici 2050, il faut s'assurer d'avoir une productivité par éolienne qui soit la plus optimale possible. Donc, il y a plein de possibilités à analyser comme je disais par rapport à la réalité du gisement de vent.

1710 Mais c'est sûr et certain que les éoliennes sont de plus en plus puissantes. La technologie est de plus en plus intéressante d'un point de vue, innovation. Donc il faut prendre en considération que ces réalités-là, de turbines, vont être une réalité qui va peut-être... va grandir à travers les prochaines années. Effectivement.

LA COMMISSAIRE :

1715 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1720 Merci beaucoup, monsieur Habel.

M. JEAN HABEL :

Merci.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi.

M. JEAN HABEL :

1730 Vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

1735 Merci.

J'invite maintenant à l'avant, monsieur Bernard Paré, suivi de son accompagnateur, Daniel Robitaille. Bonjour, bienvenue.

1740

**MM. BERNARD PARÉ ET DANIEL ROBITAILLE
DÉVELOPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ (DM38)**

1745 **LE PRÉSIDENT :**

On vous laisse le temps de vous installer avant de démarrer le décompte.
Bienvenue.

1750 **M. DANIEL ROBITAILLE :**

T'es prêt, Bernard?

M. BERNARD PARÉ :

1755

Vas-y, boss!

M. DANIEL ROBITAILLE :

1760

Donc, bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire.

Donc, je me présente Daniel Robitaille, président du conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré. Je suis président bénévole.

1765

Donc, qu'est-ce que c'est, Développement Côte-de-Beaupré? Dans le fond, Développement Côte-de-Beaupré est le mandataire, donc de la compétence de développement économique de la MRC de la Côte-de-Beaupré?

1770

Donc, ça, ça a été suite à une entente de délégation de la MRC depuis 2015. Donc le conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré, dans le fond, c'est une instance décisionnelle, donc on a un conseil d'administration qui est fait de bénévoles, donc on a 19 membres, 19 personnes qui sont sur le conseil d'administration, qui sont issues des entreprises commerciales, touristiques, culturelles, patrimoniales, manufacturières, agricoles et forestiers, des services de la santé, entreprise d'économie sociale, institutions financières, du secteur de l'éducation, des municipalités puis ainsi que des citoyens, travailleurs et des jeunes.

1775

Donc, tous ces membres-là sont bénévoles pour Développement Côte-de-Beaupré. Et Développement Côte-de-Beaupré est favorable au projet éolien Des Neiges – Secteur sud, comme présenté par le promoteur. Parce que ce projet-là a permis de soutenir plusieurs projets communautaires puis de faire éclore des fleurons entrepreneuriaux dans notre région.

1780

Donc, le parc, je vais répéter un petit peu ce qu'on a entendu depuis tout à l'heure, donc c'est 300... anciennement, on a quand même celui du Séminaire, le premier parc, qui avait quand même une production de 364 mégawatts, mais sur ces 3 364 mégawatts-là, on avait 24 mégawatts qui étaient quand même produits pour le parc éolien Communautaire, donc de Côte-de-Beaupré, donc ce qui nous a permis d'avoir des redevances qui a permis quand même plusieurs choses.

1785

Donc, ce dernier a quand même engendré 35 millions de retombées économiques pour la MRC. Puis près de 300 millions, quand même, au niveau de la région de la Capitale-Nationale.

1790

Donc le nouveau projet, Des Neiges, devrait amener, quand même, 500 emplois pendant la phase de construction. Et, après ça, un coup que ça va être en place, 15 emplois permanents pendant la phase d'opération.

1795

Puis on sait que l'ancien projet, il y a avait quand même aussi le promoteur qui prévoyait d'avoir un comité de suivi, donc on l'a eu la dernière fois.

1800

Et ce comité de suivi a très bien fait son travail, parce qu'on a plusieurs, justement, dans leur site internet, qui favorise, justement, les entreprises de la Côte-de-Beaupré et pour la réalisation des travaux spécifique, notamment pour l'organisation des activités de mariage, la mise en ligne des registres, tout ça. Donc il y a une très belle collaboration qui a été faite avec les promoteurs.

Quand je vous disais qu'il y a quand même 350 millions qui ont été dans la région, donc il y a quand même un renforcement du tissu social qui a été fait par, justement, les argents qui ont été ramassés.

1805

Je vais vous donner quelques exemples que la communauté de toute la Côte-de-Beaupré a pu voir.

Donc, on a :

1810

- *La réfection des escaliers puis la construction d'une nouvelle passerelle sur le SENTIER MESTASHIBO – donc qui donne maintenant accès au territoire de Saint-Ferréol, Saint-Tite et les chutes Jean-Larose.*

1815

- *La mise à niveau aussi des sites de compétition de ski de fond au Mont-Sainte-Anne, donc, très intéressant aussi.*

- *L'amélioration du cadre urbain de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, dont, maintenant, on a un véritable espace de vie au sein du cœur villageois.*

1820

- *La réflexion et le réaménagement du quai de Sainte-Anne-De-Beaupré, près de 50000 visiteurs annuellement, puis maintenant, on a une navette fluviale qui vient de Québec. Qui rentre dans notre transport collectif.*

1825

- *L'achat du site touristique du Canyon Sainte-Anne, donc situé à Saint-Joachim, dont qui est rendu une coopérative détenue par la communauté.*

- *La rénovation complète du centre des congrès – on est dedans aujourd'hui – , donc ça, aussi, ça fait partie des choses importantes pour une destination touristique.*

1830

- *La construction du centre aquatique, ici à Beaupré.*

- *Le financement de La Tablee 138, un service de sécurité alimentaire offert à la population de la Côte-de-Beaupré.*

1835

- *La mise en place d'une unité offrant des services de soins palliatifs, ici, à l'Hôpital Sainte-Anne.*
- *La construction du centre communautaire de L'Ange-Gardien.*
- *L'acquisition de l'aréna de Boischatel.*

1840

Et il y a encore beaucoup d'autres projets à mettre en place, puis probablement que l'aide de la
prochaine... le prochain parc qui fonctionnerait pourrait permettre encore des retombées pour notre
1845 région.

Donc juste pour vous dire, moi, je suis président de Développement Côte-de-Beaupré, mais je
suis quand même quelqu'un qui est impliqué sur la Côte-de-Beaupré depuis plusieurs années. Je suis
entrepreneur, j'ai une auberge, un gîte touristique avec résidence touristique également.

1850

J'ai parti aussi comme directeur fondateur de la coopérative du Collège des Hauts Sommets à
Saint-Tite-des-Caps. Je suis présentement directeur de la RPA, donc d'une résidence pour personnes
âgées, ici, les Jardins de la Côte.

1855

Je suis sur le conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne, conseil
d'administration de la Fondation du collège des Hauts Sommets, je suis sur le comité, je suis aussi à
Destination Québec cité, qui est l'Office du tourisme de Québec, donc je suis représentant de la MRC.

1860

Puis je suis aussi président de la Commission éthique et gouvernance de Destination Côte-de-
Beaupré.

Donc pour vous dire, j'ai côtoyé les jeunes, les vieux, les sportifs, les moins sportifs, la culture,
donc j'ai quand même une bonne idée de la pensée, un peu des citoyens de la Côte-de-Beaupré.

1865 **M. BERNARD PARÉ :**

Tu permets que je traite mon...

1870

M. DANIEL ROBITAILLE :

À ton tour.

1875 **M. BERNARD PARÉ :**

Merci!

1880 On a parlé des retombées économiques attendues pour le territoire de la MRC, mais on trouvait ça important de vous illustrer ce que ça veut dire pour une entreprise en particulier.

1885 Et dans le mémoire, vous avez pu voir le cas qu'on a illustré qui est Mécanique J. Clair. Mécanique J. Clair. Donc on a eu un entretien, un membre de notre équipe a eu un entretien avec James Clair, le fondateur, et sa fille, Stacy Clair, donc une entreprise familiale qui tourne depuis 1984.

Ce qu'il y a d'intéressant de constater, c'est que cette entreprise-là de 1984, à un peu plus de 2010 comptait cinq à six employés.

1890 Quand est arrivé le projet de parc éolien Seigneurie-de-Beaupré, l'entreprise a bénéficié de contrats de par la politique du promoteur qui visait à favoriser les achats locaux. Et ça a permis comme ça, à Mécanique J. Clair, rapidement d'augmenter ses ventes. On parle, en fait, de plus de 700 heures travaillées maintenant par leurs techniciens en mécanique.

1895 Et l'entreprise est passée comme ça de cinq employés à plus de 40. Ils ont pu également acquérir une nouvelle place d'affaires dans notre parc industriel à Beaupré.

1900 Donc pour nous, c'est un fleuron. C'est un très bel exemple d'un impact très concret dans le milieu d'une entreprise qui pendant 20 ans, avait à peu près le même niveau de croissance et tout à coup a été amené à un tout autre niveau. Et aujourd'hui, c'est une entreprise qui vend ses services, je dirais, dans tout l'est du Canada.

1905 Chose importante aussi, que les entrepreneurs nous ont signifiée lors de l'entrevue, c'est que, pour eux, le promoteur Boralex, c'est une entreprise de confiance, c'est un partenaire d'affaires qui est estimé et ils nous ont expliqué comme ça, par exemple, que, non seulement, l'entreprise avait le souci de maintenir ses bonnes relations d'affaires, de toujours acquitter ses comptes payables rapidement.

Mais ils ont aussi un souci d'assurer la sécurité de leurs fournisseurs externe par des programmes de formation.

1910

Alors pour nous, ça, c'est fort intéressant de voir qu'on a un partenaire d'affaires sur la Côte-de-Beaupré, qui est un bon citoyen corporatif.

Alors c'est ce que je voulais dire, pour ce qui est de Mécanique J. Clair.

1915

Il y a un point important qu'on aborde dans notre mémoire, également, qui est tout l'impact visuel appréhendé par le projet. Alors chez Développement Côte-de-Beaupré, on est très préoccupé par cet élément-là, puisqu'on agit pour notre industrie touristique, pour notre MRC, afin de faire la promotion et le développement de produits touristiques attractifs.

1920

On sait que, l'industrie touristique, c'est la principale pourvoyeuse d'emploi dans notre MRC.

Donc on s'est préoccupé un peu de comment en Gaspésie ça s'est vécu l'arrivée des parcs éoliens, puis on a pu comme ça trouver un peu de littérature. Il y a d'ailleurs une étude qu'on vous cite dans le mémoire.

1925

Et ce qu'on constate, c'est qu'il ne semble pas y avoir d'impact négatif pour l'attractivité d'un territoire avec l'arrivée des éoliennes. Ce qu'on voit, en fait, c'est même le contraire, il y a des communautés – on parle à Carleton-sur-Mer – qui maintenant utilise la présence de parcs éoliens pour mettre en scène ses paysages et faire sa promotion touristique.

1930

On le voit même ici dans notre MRC, alors que, Saint-Tite-des-Caps sur son site internet, vante le fait que sur son territoire il y a une halte sur la 138 et on peut y admirer les paysages où on peut voir les actuels parcs éoliens.

1935

Donc pour nous, les paysages emblématiques de la Côte-de-Beaupré qui sont utilisés pour faire notre attraction touristique, ils ne sont pas en péril avec l'arrivée du projet, ça ne diminuera pas l'attractivité touristique de la Côte-de-Beaupré. Alors voilà pour le tourisme.

1940

Un autre élément aussi quand on veut souligner, c'est l'aspect paysager, mais identitaire, les paysages auxquels les citoyens sont attachés et ceux qui les rendent fiers d'habiter sur notre territoire.

Alors il faut savoir qu'en 2009, notre territoire, la MRC de la Côte-de-Beaupré, s'est joint avec les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf, la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec, et récemment aussi la MRC de Jacques-Cartier, pour mettre en place une entente régionale visant à préserver les paysages.

1945

Et en 2009, cette entente-là a réalisé une étude sur les paysages identitaires de la Côte-de-Beaupré, spécifiquement. Alors l'étude, ce que ça dit, c'est qu'on peut catégoriser nos paysages en quatre grandes catégories.

1950

Les catégories 1 et 2 sont, je dirais, les plus intéressantes d'un point de vue, identitaire, et ce qu'on voit, c'est que le projet actuel ne touche pas nos paysages de catégorie 1 et 2 qui se retrouvent davantage le long du fleuve Saint-Laurent, dans nos cœurs de village, qui montre aussi certains paysages forestiers, mais davantage, par exemple, au niveau du Sentier des Caps de Charlevoix.

1955

Alors c'est un peu la réflexion qu'on vous présente dans le mémoire concernant nos paysages identitaires.

M. DANIEL ROBITAILLE :

1960

Ensuite, il y avait des inquiétudes aussi au niveau des valeurs foncières, des propriétés immobilières, donc, nous, Développement Côte-de-Beaupré, on considère qu'il n'y aura pas d'éléments qui va permettre de craindre sur les valeurs foncières, les propriétés, là, qui sont près du projet éolien Des Neiges - Secteur sud.

1965

Puis il y a différentes études qui démontrent, qui dénotent :

« Toute absence d'une relation négative et statistique significative des parcs éoliens sur les valeurs des propriétés résidentielles. »

1970

Puis le projet Des Neiges au niveau... ne présente pas d'extra... d'extra... – mon Dieu? – d' « externalité » dont l'intensité pourrait raisonnablement impacter à la baisse de manière permanente la valeur foncière des propriétés environnantes

1975

Puis, ici, quand même, on l'a dit tout à l'heure, la plus courte distance séparant une éolienne d'une résidence privée serait d'au moins 2 km. Puis la distance à laquelle son bruit émis est perceptible à l'oreille varie entre 400 et 500 m, donc on est déjà nous, à plus de 2 km.

1980

Même à courte distance, donc, on a à Murdochville, on a eu une entrevue téléphonique avec la mairesse, donc, « même à courte distance, le bruit – donc c'est un commentaire de la mairesse – le bruit émis par les éoliennes est faiblement perceptible », comme en témoigne la mairesse. Donc le parc éolien se situe à moins de 200 m de son centre-ville.

1985

Pour avoir des amis qui ont des chalets à Murdochville et avoir été faire beaucoup de ski l'hiver dans ces coins-là, d'avoir vu les éoliennes, et cetera. Donc, le bruit ne m'a pas du tout dérangé dans mes différentes sorties.

LE PRÉSIDENT :

1990

Il vous reste deux minutes.

M. DANIEL ROBITAILLE :

1995

Donc il y a aussi de l'accès maintenant au projet, donc pour le transport des matériaux, là, qui a été révisé puis qui va avoir un accès qui va permettre justement de moins déranger les habitants.

M. BERNARD PARÉ :

2000

Dernier point avant la conclusion. On est préoccupé, bien sûr, que l'arrivée du projet Des Neiges ne réduise pas notre capacité de développement sur notre territoire de façon large.

2005

Ce qu'on comprend cependant, c'est que, le projet, c'est situé à plus de 6 km du périmètre urbain le plus près. Alors, selon notre analyse, la possibilité qu'on développe ces territoires à court, à moyen et à long terme n'est pas impactée. On a confiance dans l'attractivité de nos périmètres urbains et de nos possibilités de développement.

Donc, en conclusion, Développement Côte-de-Beaupré vous présente une opinion favorable à l'égard du projet aujourd'hui. Elle présente cette opinion-là après, bien sûr, avoir eu des discussions

avec les membres de son conseil d'administration. Après avoir tenu informés aussi les 700 membres, organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire.

2010

Et en regard des démarches qui ont été entreprises jusqu'à maintenant par le promoteur pour renseigner adéquatement les représentants des milieux municipaux, économiques et citoyens de la MRC sur le projet, sur la collaboration positive passée et à venir qui est prévue également, en vue des risques et des impacts appréhendés pour la communauté. Et, bien, oui, on vous annonce qu'on voit d'une opinion très positive l'arrivée du projet Des Neiges sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

2015

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur.

2020

Je vais laisser ma collègue faire un bout de chemin avec vous sur les externalités.

LA COMMISSAIRE :

Oui. Alors, les chronomètres concordent!

2025

M. DANIEL ROBITAILLE :

On est dans le temps!

2030

LA COMMISSAIRE :

Je voudrais revenir à un commentaire en caractère gras que vous avez à la page 13 de votre mémoire. Et ça rejoint un des derniers points que vous avez mentionnés, c'est : « La perte potentielle de valeur foncière. »

2035

Vous dites en conclusion qu'on pourrait... « l'intensité pourrait raisonnablement... » Non, je recommence au début, ça va être plus clair.

2040

« Secteur - sud ne présente pas d'externalité dont l'intensité pourrait raisonnablement impacter à la baisse et de manière permanente la valeur foncière des propriétés mobilières environnantes. »

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu des pertes temporaires?

2045 **M. BERNARD PARÉ :**

La littérature qu'on vous présente a démontré certaines variations temporaires lorsqu'un projet est annoncé. Ce qu'on constate – ce que la littérature cependant a constaté, on peut signifier –, c'est que cette baisse-là n'est que temporaire. Et une fois le projet en exploitation, le marché se réajuste. Et à long terme, il n'y a pas d'impact sur la valeur des propriétés.

2050

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que, je sais que ce n'est pas un très gros marché immobilier, mais est-ce qu'à Saint-Tite-des-Caps, c'est ce qu'on a observé, où il ne s'est rien passé de particulier, au niveau de la valeur foncière?

2055

M. BERNARD PARÉ :

À ma connaissance, rien de particulier. Les valeurs foncières sur l'ensemble des MRC sont en hausse constante depuis plus d'une vingtaine d'années.

2060

LA COMMISSAIRE :

O.K. Mon autre question, ça revient à votre conseil d'administration. Vous avez mentionné un conseil d'administration, d'une part, qui est assez volumineux et qui a l'air de représenter à peu près toutes les strates de la société.

2065

Quand vous avez débattu de votre mémoire, est-ce qu'il y a des préoccupations qui ont été exprimées par les membres de votre conseil d'administration? Après tout, ils ne sont pas tous « gens d'affaires », si je comprends bien.

2070

M. DANIEL ROBITAILLE :

Bien, les préoccupations sont les mêmes qu'on entend aussi, là, par rapport... donc c'était de s'assurer, par rapport, à l'implantation visuelle, par rapport, au bruit sonore, aux infrasons; et, après

2075

discussion, en ayant parlé des recherches qui avaient été effectuées, et cetera. Donc les gens se sont dit « Oui, O.K., c'est minime par rapport à l'emplacement où ils vont être », et cetera.

2080 Donc, oui, les gens – puis on comprend que ça... il n'y a rien qui va être à 100% il y en a plusieurs qui l'ont dit jusqu'à maintenant –, mais c'est de regarder toujours les plus, les contres, et cetera. Puis qu'est-ce qu'on est en mesure de faire pour qu'il y ait moins de personnes qui soient sensibilisées... pas « sensibilisées », mais qu'il y aille des répercussions par rapport au projet; donc c'est ce qu'on a regardé ensemble.

2085 Mais les problématiques que les gens pensent, on en a parlé, on a regardé les études, puis, de notre côté, on pense que, oui, il peut y avoir de petits problèmes, mais les avantages pour la communauté sont importants et on est prêt à continuer dans le même sens avec le deuxième projet.

2090 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Puis je vous amène maintenant – est-ce que vous avez suivi la séance, hier soir?

2095 **M. DANIEL ROBITAILLE :**

Hier soir, non. Malheureusement, j'avais un match de hockey.

2100 **LA COMMISSAIRE :**

Bon. On ne relèvera pas!

Il a été beaucoup question de la consultation du public, la consultation que la municipalité aurait due... n'a pas fait. C'est beaucoup revenu, ça.

2105 Si vous aviez... – comment je dirais ça ? – comment pour vous, cette consultation-là, comme disait mon collègue tout à l'heure, on ne revient pas sur les parties intéressées, les parties prenantes, ce qui est institutionnel, mais si on revient sur le plan des citoyens, du simple citoyen, qu'est-ce que vous auriez vu comme amélioration au niveau de cette consultation-là qui a été faite par le promoteur?

2110

M. DANIEL ROBITAILLE :

Par le promoteur?

2115

M. BERNARD PARÉ :

Honnêtement, à notre point de vue, le promoteur a vraiment déployé un arsenal très large de moyens pour réussir à rejoindre la communauté. Il y a plusieurs séances d'information préalables, même aux séances prévues par le Bureau d'audiences publiques.

2120

Et ce, dès le début, là, où le projet a commencé à être réfléchi.

Beaucoup de documentation est toujours disponible, a toujours été rendue disponible de façon très transparente et proactive aussi par le promoteur. Je pense que... et des organisations comme la nôtre aussi se sont toujours fait un devoir d'indiquer sur les pages Facebook dans nos communications, la présence de ces éléments-là.

2125

Alors, c'est une très bonne question. Je pense qu'on est noyé aujourd'hui comme citoyen dans un volume d'information à traiter au quotidien, qui est complètement hallucinant et on fait face à cette concurrence-là quand vient le temps de se préoccuper de nos enjeux locaux.

2130

Alors j'aurais de la difficulté à pointer le promoteur, pour dire « vous auriez dû faire, ça ».

Honnêtement, je pense que, ensemble, le promoteur, les parties prenantes intéressées, on a tout fait pour que le projet soit le mieux connu et compris de la part de nos concitoyens et accessible.

2135

M. DANIEL ROBITAILLE :

Et accessible.

2140

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

2145

Georges.

LE PRÉSIDENT :

2150 Oui. Juste une petite précision. Vous avez dit que l'initiateur a déployé beaucoup de moyens pour informer, consulter, on peut comprendre qu'on rend disponible une information, mais qui sont ces personnes-là, qui sont ces citoyens qui ont été consultés? Et d'où est-ce qu'ils viennent sur vos territoires, ces citoyens qui ont été consultés?

M. DANIEL ROBITAILLE :

2155 Bien, par exemple, lors des journées portes ouvertes qui ont été organisées, de mémoire, dès 2021 ou 2022, les premières ont été organisées. Et bien, c'était diffusé de façon très élargie, alors toute personne intéressée avait accès à cette information-là.

2160 Et on l'a relayé sur nos outils, comme nos pages Facebook, par exemple. Nous, on a plus de 3000 citoyens, entreprises, qui sont abonnées à cet outil-là de diffusion. On a des médias locaux aussi, je pense, au Journal Ici l'info, la télévision d'ici – d'ailleurs, un représentant, Jean, était présent encore ici tout à l'heure.

2165 Alors je pense, tous les moyens ont été mis vraiment à contribution.

LE PRÉSIDENT :

2170 Et avez-vous l'impression que l'initiateur a pris en compte les opinions qui ont été émises au cours de ces séances de consultation.

M. DANIEL ROBITAILLE :

2175 Bien, moi, je pense que oui. Je pense que oui, parce qu'on est en relation avec l'initiateur depuis les premiers parcs éoliens. Puis on a vu des préoccupations prises en compte de façon très précise.

2180 La nouvelle route, par exemple, qui est aménagée, qui permet de réduire le transport, le camionnage dans les zones habitées, c'est très concret. C'est des investissements importants, ce que fait l'initiateur pour s'assurer de réduire le dérangement pendant la phase de construction.

Et, ça, c'est juste un exemple, mais, avec le comité de suivi, on a vu le promoteur aussi avoir un réel souci de transparence en nous montrant quelles entreprises obtiennent des contrats dans le cadre de la construction, par exemple.

2185 Alors, quant à nous, la confiance est établie, elle est là.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, messieurs Paré et Robitaille.

2190

M. DANIEL ROBITAILLE :

Merci à vous.

2195

LE PRÉSIDENT :

On vous souhaite un bel après-midi.

Nous prenons une pause de 15 minutes et nous allons revenir après pour continuer nos travaux.

2200

Merci.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

2205

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)

2210

LE PRÉSIDENT :

Nous reprenons nos travaux.

2215

**MM. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT ET PIERRE LEFRANÇOIS
MRC DE LA CÔTE DE-BEAUPRÉ (DM38)**

2220

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant à l'avant, monsieur Jean-François Guillot, suivi de son accompagnateur, monsieur Pierre Lefrançois.

2225

Bienvenue.

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2230

Merci, Monsieur le Président.

Donc je ne sais pas qui vraiment accompagne qui, mais on est les deux donc.

2235

Je suis content d'être ici parmi vous, Monsieur le Président. Je me présente, je suis Pierre Lefrançois, je suis le maire de la municipalité de l'Ange-Gardien et je suis le préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

2240

J'aimerais vous rappeler au début que je suis le maire de la municipalité de l'Ange-Gardien depuis 2001. J'ai été préfet de 2009 à 2013 et présentement je suis préfet depuis 2017.

Donc, dans mon introduction, on va un peu débiter par la conclusion, puis après, on va vous parler de notre mémoire qu'on a version courte avec nous.

2245

Donc, la MRC de la Côte-de-Beaupré est favorable et appuie le projet éolien Des Neiges Secteur - sud pour quatre raisons :

- *« Le projet s'inscrit dans la continuité de la planification stratégique du développement durable adopté en 2013. Cette démarche est le fruit d'un important exercice de consultation auprès d'une centaine d'intervenants du milieu de 2009 à 2013. »*

2250

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Également... Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame la Commissaire.

2255 *« Le projet est conforme aux outils de planification et aux cadres normatifs en vigueur pour cinq éléments.*

- *Premier élément, ça découle de l'inventaire du potentiel éolien sur notre territoire réalisé en 2005, tel que mentionné par d'autres intervenants plus tôt aujourd'hui.*

2260 • *Le territoire d'accueil autorisé est inchangé sur notre territoire et les règles sont connues depuis très longtemps, donc depuis 2007. »*

On va vous expliquer tantôt tous les outils de planification qui en ont découlé.

2265 • *« Les distances d'éloignement sont supérieures à celles observées dans d'autres territoires dotés de parcs éoliens.*

2270 • *Le schéma d'aménagement établit les orientations, les affectations d'aménagement, établies également les balises, les modalités, les usages et les activités pour l'ensemble du territoire, et notamment, en matière de développement éolien, mais aussi en récréotouristique, notamment tout le secteur du Mont Sainte-Anne.*

2275 • *L'aménagement du territoire, le développement économique, ça relève de la compétence de la MRC. »*

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2280 *« Les parcs éoliens existants ont eu des retombées économiques et financières significatives pour le territoire de la communauté de la Côte-de-Beaupré en termes d'investissement, de création d'emplois ou de financement dans les infrastructures et immobilisations municipales ainsi que dans les projets de soutien auprès des organismes du milieu.*

2285 *Le projet éolien Des Neiges permettra, avec les retombées anticipées, de poursuivre les efforts de la MRC à offrir une qualité de vie enviable aux citoyens.*

Ce projet est une belle opportunité de diversifier les ressources, les sources de revenus de la MRC considérées comme un gouvernement de proximité et d'alléger le fardeau fiscal des contribuables.

2290 *Le projet répond non seulement aux besoins croissants et indéniables en énergie propre et durable, mais contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre – les GES – favorisant ainsi la lutte contre les changements climatiques. »*

2295 *Donc si on continue avec notre mémoire, on a une version courte.*

La Côte-de-Beaupré souhaitait offrir et développer des milieux de vie dynamiques et attirants qui mettent en valeur et protègent des éléments distinctifs du territoire, que ce soit, ces attraits naturels, ces racines qui offrent une qualité de vie enviable, qui développe pleinement le potentiel du territoire sur le plan économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental.

2300 *Son leadership lui permet de développer collectivement ses potentiels dans le respect des principes de développement durable.*

2305 *Au cours des dernières années, des 12 dernières années, la population de la MRC de la Côte-de-Beaupré a progressé de 23% au cours des 12 dernières années, donc nous sommes passés de 25476 habitants à 31435.*

2310 *La valeur foncière uniformisée de la MRC est passée de 2.16 milliards à 5.95 milliards, soit une augmentation de 176% au cours des 16 dernières années. »*

On est rendu à la partie planification.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2315 *Au niveau de la planification, je vous expliquais tantôt que ça découle, t'sais, de l'inventaire qui a été fait en 2005. Donc de ça est né le premier règlement de contrôle intérimaire à la Communauté métropolitaine de Québec en 2007.*

2320 Donc, c'est depuis 2007, dans le fond, qu'on a ensemble, les municipalités, les MRC de la
Communauté métropolitaine de Québec, identifié les territoires d'accueil en fonction du gisement
éolien qui avait été identifié.

2325 Par la suite, il y a eu d'autres outils de planification qui ont été adoptés au niveau de la
CMQuébec, notamment le Plan métropolitain d'aménagement. Après ça, la MRC, elle a adopté son
schéma d'aménagement en conformité avec le Plan métropolitain.

2330 Et la réglementation qui en découle, des territoires non organisés du TNO, sur lequel est situé le
projet Des Neiges, est donc conforme à tous ces outils de planification là. Et à chacune de ces étapes,
il y a toujours eu un processus de consultation auprès de la population au niveau des modalités, au
niveau des affectations, au niveau des usages et des activités qui y sont autorisées.

2335 Donc je le mentionnais, que l'inventaire du potentiel éolien avait été fait en 2005. Le cadre
normatif plus précisément sur les territoires non organisés.

2335 « *L'affectation dominante est forestière. L'implantation d'éoliennes est autorisée uniquement sur
le territoire non organisé, donc il est prohibé sur tous les territoires municipaux. Et ce, à la volonté des
municipalités à l'époque lorsque ça a été identifié, le cadre normatif.* »

2340 « *L'implantation d'éoliennes est donc compatible avec les usages, les activités autorisées,
conformes au (inaudible) et au schéma d'aménagement en vigueur, soit l'exploitation forestière, la
villégiature, les chalets de clubs et de chasse et de pêche.* »

2345 On a mentionné, d'autres acteurs ont mentionné, qu'il n'y avait aucune résidence permanente
sur le territoire non organisé.

2350 Les distances d'éloignement, je vous mentionnais d'entrée de jeu, concernant l'implantation des
éoliennes au niveau du cadre normatif sont déterminées par les règlements du TNO et c'est la MRC
qui en assure l'application.

2350 Toutes ces distances-là sont supérieures à celles observées dans d'autres territoires
municipaux ou des MRC qui sont dotées de parcs éoliens.

2355 À titre d'exemple, si on compare le cadre normatif de la Côte-de-Beaupré avec celui de la MRC de Bellechasse. Par exemple, le sentier récréatif, la distance d'éloignement est de 300 m à Bellechasse, et, nous, on envisage d'établir une norme à 400 m, par rapport à une résidence principale ou un chalet, à Bellechasse, c'est 500 m.

2360 Dans notre cas, on parle de quatre fois la hauteur d'une éolienne par rapport au projet Des Neiges, ça pourrait correspondre à environ 800 m de distance.

On arrive à la « Vision stratégique » qu'on vous mentionnait tantôt au niveau du Plan de développement durable de la MRC.

2365 **M. PIERRE LEFRANÇOIS :**

Donc, la planification stratégique.

2370 *« La planification de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré adoptée en 2013 est le fruit d'un important exercice de consultation auprès de centaines d'intervenants du milieu, donc 11 groupes différents.*

2375 *Elles présentent la vision stratégique, les grandes orientations de développement qui guident, de manière rassembleuse et durable les choix en matière d'aménagement du territoire et de développement du milieu. »*

Donc, c'est notre planification stratégique qu'on a travaillée depuis toutes ces années.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2380 De ça a découlé un premier Plan d'action 2013-2018, qui a été adopté en 2013 pour concrétiser la vision commune de développement. On avait 94 actions qui avaient été portées par l'ensemble des acteurs et des organismes du milieu.

2385 À titre d'exemple, il y avait notamment une action, l'Action 55, qui était d'implanter un parc communautaire, donc le parc communautaire de la Côte-de-Beaupré, d'une puissance de 25 mégawatts, a été mis en service en 2015 sur la Seigneurie de Beaupré.

2390 En 2021, on a adopté un deuxième plan, donc on a fait un bilan en 2020 sur l'atteinte des objectifs et des actions, et je crois qu'on avait atteint près de 90% des objectifs qu'on s'était donnés.

Mais le Plan d'action 2021-2025, il a la volonté de poursuivre le développement d'énergies renouvelables.

2395 Donc la région a développé une expertise au courant des années et on souhaite réaliser de nouveaux partenariats pour le développement de l'énergie verte sur notre territoire. Puis, les retombées de ces projets alimentent un fonds de développement régional et sont de véritables leviers financiers pour concrétiser des projets de développement durable sur notre territoire.

2400 Maintenant, si on revient au projet éolien lui-même Des Neiges, il est situé sur la Seigneurie-de-Beaupré comme on le sait. Jusqu'à maintenant, les parcs en exploitation, bien, il y a 4 parcs, 164 éoliennes, 364 mégawatts.

2405 Mais la statistique intéressante, c'est l'alimentation annuelle en électricité de tout ça, c'est près de 70000 foyers. On disait tantôt qu'on était 32000 de population, qui correspond à plus ou moins 15000 foyers sur notre territoire.

La phase 3, qui est le parc communautaire, comme on le disait, il fournit à lui seul près de 5000 foyers en électricité.

On arrive maintenant aux retombées économiques des parcs existants.

2410 **M. PIERRE LEFRANÇOIS :**

2415 « *Le parc de la Seigneurie-de-Beaupré représente un investissement total d'un milliard de dollars. Ces investissements se répartissent de la manière suivante :*

- *747 millions; partenaires : Boralex, Énergir et Valener*
- *Phase 2, 186 millions; partenaires : Boralex, Énergir et Valener. »*

2420 Et aussi :

- « *Phase 3, 63 millions; un partenariat avec Boralex et la MRC de la Côte-de-Beaupré*

2425 *Au total, environ 1500 emplois ont été créés durant les phases de construction des parcs. Environ 30 personnes travaillent actuellement sur le site à temps plein pour en assurer la maintenance des opérations.*

2430 *La MRC de la Côte-de-Beaupré s'est dotée d'un règlement relatif à la contribution de gestion du fonds de développement régional en 2017, des montants provenant des revenus du parc éolien Côte-de-Beaupré, partenariat entre Boralex et la MRC, ainsi qu'Hydro-Canyon Saint-Joachim. Partenaire entre AXOR incorporé, la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré.*

Ce fonds permet à la MRC, un gouvernement de proximité, de diversifier ses sources de revenus et d'alléger le fardeau fiscal des contribuables.

2435 *Il vise, soutient, notamment la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable des collectivités, du Plan local pour l'économie et l'emploi de Développement Côte-de-Beaupré, du schéma d'aménagement de développement durable, de la stratégie régionale concertée de matières résiduelles.*

2440 *Grâce à des revenus d'environ 2 millions par année, en moyenne, le parc éolien Côte-de-Beaupré a permis à la MRC de la Côte-de-Beaupré de financer, de 2016 à 2023, 89 projets.*

2445 *Le montant total des engagements financiers par la MRC de la Côte-de-Beaupré à des fins d'immobilisation est de 20 millions, pour des investissements totaux de presque 65 millions.*

L'ensemble des projets financés visent à améliorer la qualité de vie des citoyens. En effet, d'importantes infrastructures ont été financées grâce au fonds de développement régional. »

2450 *À titre d'exemple, nos arénas, le centre communautaire, piscine, terrain de soccer, mise à niveau et homologation de la piste de ski de fond du Mont-Sainte-Anne.*

On a dans notre mémoire, on a les projets avec les montants d'investissement aux coûts de 3 millions, 1.8 million, puis répartis à la grandeur du territoire dans chacune des municipalités.

2455 *Pour Saint-Ferréol, on avait la revitalisation du village, donc avec une aide financière de 615 000\$, un investissement de 992 500...*

LE PRÉSIDENT :

2460 Deux minutes.

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2465 Deux minutes?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2470 **M. PIERRE LEFRANÇOIS :**

Ce ne sera pas long, on va terminer.

2475 Les autres projets financiers, bien, on a beaucoup parlé tantôt des projets au niveau du développement social de la Côte-de-Beaupré.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2480 Si on revient avec le projet Des Neiges. Au niveau des distances d'éloignement, on disait que :
« *Les distances d'éloignement constituées pour l'implantation des éoliennes de projet Secteur – sud, sont nettement supérieures à d'autres territoires.* »

2485 Je vous ai montré des exemples avec la MRC de Bellechasse. Bien, le projet Des Neiges lui-même, on rappelle certaines distances, malgré le cadre normatif, ils sont encore plus loin que les normes minimales.

2490 « *6 km de l'éolienne la plus proche d'un périmètre d'urbanisation. 2. 4 km d'une résidence permanente la plus proche. 1 km d'un sentier récréatif. 4. 8 km du sommet du Mont Sainte-Anne. 800 m d'un chalet, camp de chasse et de pêche.* »

Dans notre mémoire, on mentionnait aussi, on revenait avec ce que notre bras droit économique a présenté tantôt au niveau des impacts sur la valeur foncière.

2495 On vous a mentionné tantôt que, l'augmentation de la valeur foncière, elle avait remonté de 176% dans les dernières années.

2500 L'impact sur l'attractivité touristique, on y fait mention aussi. Et l'acceptabilité sociale, Monsieur le Préfet, va peut-être finir avec cet élément-là.

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2505 *« Donc, la MRC de la Côte-de-Beaupré a participé activement à toutes les séances d'information organisées par Boralex depuis 2021, afin de présenter les projets Des Neiges Secteur - sud dès les premières étapes de développement.*

2510 *Par ailleurs, la MRC a toujours fait preuve de transparence quant à la poursuite du développement d'énergies renouvelables. Écoute envers ses citoyens quant à leurs intérêts et préoccupations. »*

LE PRÉSIDENT :

En terminant.

2515 **M. PIERRE LEFRANÇOIS :**

Ah, c'est beau?

LE PRÉSIDENT :

2520 En terminant. Oui, si vous avez fini, c'est terminé. En tout cas, les 15 minutes sont passées.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2525 Bien, merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

2530 Merci à vous, surtout de venir présenter votre mémoire. Vous aurez l'occasion de revenir sur certains aspects qui vous semblent intéressants, par rapport aux questions qu'on va vous poser.

2535 Mais en premier lieu, ce qui nous intéresse, surtout, parlant de distance et des cadres normatifs, on a lu dans votre mémoire un certain nombre de données que vous avez colligées dans le tableau, page 21 et à la page 59, à l'annexe.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Oui.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

2545 On voudrait bien que vous validiez avec nous s'est données là. Par exemple, la première chose à valider avec nous, ça devrait être probablement au niveau de la 6e ligne, la distance à « Route panoramique. »

2550 Est-ce que la route 175, est-ce que cette route-là, La Forêt Montmorency, est-ce que c'est à 3 km comme c'est mis dans le...

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2555 Actuellement, c'est 3 km. Il y a un projet de modification pour réduire cette distance-là à 1 km.

LE PRÉSIDENT :

2555 O.K. Donc...

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2560 Et qui concerne, pas le projet Secteur sud, il concerne plus le projet Secteur ouest, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Donc actuellement c'est toujours à 3 km?

2565

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Actuellement, c'est 3 km.

2570

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ce serait plus exact d'indiquer, puisque le règlement est déjà réalisé, parce qu'il semblerait que c'est depuis... En tout cas, il y a déjà le règlement 184-13 qui est adopté, n'est-ce pas? Non?

2575

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Le projet de règlement a été adopté. Effectivement, on est rendu à la version finale de l'adoption, il devrait se faire dans les prochaines semaines, prochains mois.

2580

LE PRÉSIDENT :

Mais à ce stade-ci, est-ce qu'on ne pourrait pas déjà considérer que, Montmorency, par exemple, n'est plus à 3 km?

2585

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

C'est l'intention. C'est l'intention de réduire, comme je vous mentionnais, à 1 km pour ce qui est de la 75.

2590

Maintenant, par rapport à La Forêt Montmorency, par rapport aux discussions qu'on a eues avec les représentants de la forêt, avec le promoteur, avec l'optimisation qu'on regarde pour le projet Secteur ouest, on va réduire la distance à 400 m, par rapport à un sentier de ski de fond.

2595

Qui rejoint, ce que je mentionnais en entrée de jeu, par rapport à la distance d'un sentier récréatif, qui est, exemple, un sentier de ski de fond.

LE PRÉSIDENT :

2600 Ça veut dire qu'on considère que les données qui sont ici, par rapport à cette distance-là, restent exactes?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2605 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est la même chose pour la route?

2610 **M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :**

C'est la même chose.

LE PRÉSIDENT :

2615 O.K. Parfait. Alors je vois, ici, en bas du tableau, il y a des astérisques, il y en a ... là, où il y a deux astérisques, on a mis :

« *En modification par la MRC pour établir une distance de 400 m.* »

2620 Est-ce que vous pouvez nous préciser qu'est-ce que cela signifie?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2625 Oui, Monsieur le Président, c'est ce qu'on vient de discuter, par rapport à la réduction, par rapport à La Forêt Montmorency. 400 m, par rapport à un sentier de ski de fond.

Mais ça serait la même norme qui s'appliquerait également pour un sentier de ski de fond pour le Mont-Sainte-Anne, par exemple.

2630

LE PRÉSIDENT :

Et le règlement, il va entrer en vigueur quand?

2635

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Dans les prochains mois.

2640

LE PRÉSIDENT :

On n'a pas une date?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2645

On n'a pas de date encore.

LE PRÉSIDENT :

2650

O.K. Très bien.

Alors j'aurais deux petites questions en attendant si, ma collègue à quelque chose à compléter, elle va vous revenir.

2655

Vous indiquez que la MRC souhaite réaliser de nouveaux partenariats pour le développement d'énergies vertes sur son territoire.

Est-ce qu'on peut savoir la nature que pourraient revêtir ces partenariats que vous entendez faire? Quel pourrait être la nature? Quelle serait la nature de ces partenariats-là?

2660

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Bien, en fait, on veut participer à... comme vous le savez, on a réalisé... on est partenaire déjà dans un parc communautaire avec Boralex pour 10 éoliennes, qui produit 25 mégawatts. On est en pourparlers pour le projet Des Neiges au niveau des redevances.

2665

Dans le fond, on a les mêmes discussions avec l'initiateur de projets, par rapport au... pour maximiser les retombées pour notre territoire, notamment en redevance. Mais également, on a des discussions sur la possibilité d'avoir une participation financière dans le projet éventuellement.

2670

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais on entend beaucoup de récrimination de la part des citoyens, selon lesquels les questions de retombées, on ne voit pas très bien à quoi... enfin, là, où ça atterrit vraiment.

2675

Quel est le type de partenariat qui serait le plus intéressant pour vous si vous tenez compte de ce qui se dit par les citoyens que vous représentez?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2680

Bien, je vous dirais que les discussions vont bon train avec l'initiateur pour reconnaître les retombées, et aussi, de pouvoir utiliser le gisement éolien qui est sur notre territoire.

2685

Pour répondre aux préoccupations, aux éléments qui ont été soulevés sur les retombées ou la répartition, comme Monsieur le Préfet le mentionnait, à date, ça a quand même été significatif. Il y a un fonds de développement, dans le fond, l'argent vient la MRC; nous, on gère un fonds, puis il est redistribué, par rapport à des projets qui sont déposés à la MRC, soit par les municipalités ou soit par des organismes du territoire.

2690

Et on a fait la nomenclature d'exemples concrets, d'investissements dans des immobilisations, de loisirs, centre communautaire, équipements sportifs ou pour des programmes ou des projets pour des organismes du milieu comme, par exemple, la Fondation de l'hôpital Sainte-Anne, l'homologation au niveau des pistes de ski de fond, que ce soit pour La Tablée 138, au niveau d'un aide d'urgence, là, en alimentation.

2695

Donc on est là aussi pour soutenir nos organismes du milieu, puis de répondre un peu à leur mission, puis de toujours, dans un intérêt collectif, là, pour répondre aux besoins de la collectivité, mais aussi pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

2700

LA COMMISSAIRE :

2705 Puisqu'on est sur le sujet de la redistribution, est-ce que vous pouvez nous expliquer les critères qui président au choix des projets?

2710 Parce qu'hier soir, on a entendu que. Bon, Saint-Ferréol-les-Neiges, Beaupré sont évidemment plus impactés, par exemple, que l'Ange-Gardien au niveau des impacts, entre autres au niveau du paysage.

Alors est-ce que ça s'est pris en compte dans votre gestion du fonds pour choisir les projets année après année?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2715 Oui, bien, indirectement, oui. Parce qu'en fait, comme on le mentionnait dans le mémoire, le fonds de développement régional, il y a un règlement qui a été adopté avec des balises, un processus, des comités d'analyse. Puis on se base sur nos outils de planification.

2720 Nous, on est un organisme de planification en aménagement du territoire, en développement économique, mais aussi, en patrimoine, en politique familiale, et cetera.

2725 Puis chacune de ces planifications, ils ont des plans d'action, ils ont des priorités identifiées et à ce moment-là, si ça cadre dans ces outils de planification, là, c'est la balise à laquelle on s'appuie que le Conseil s'appuie pour autoriser les projets.

Est-ce que je réponds à votre question?

LA COMMISSAIRE :

2730 Et est-ce que dans le... je ne suis pas certaine. Est-ce que pour chacun des plans d'action est-ce que le critère, je vais appeler ça comme ça, « le critère d'impact » est considéré?

2735

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2740 Indirectement, parce que, évidemment, le projet, il doit s'inspirer en conformité avec les orientations de planification, que ce soit le schéma d'aménagement, puis comme on vous mentionnait mon collègue, le développement (inaudible) mentionnait que toute la notion de paysage a été prise en compte.

2745 Notamment dans le schéma d'aménagement, il y a des objectifs, il y a des critères respectés à ce niveau-là, puis il y a de la réglementation qui en découle aussi, dans les outils de planification locaux des municipalités. Que ce soient des règlements de zonage ou des règlements sur... plus discrétionnaires comme des plans d'implantation d'intégration architecturale.

LA COMMISSAIRE :

2750 Mais je vous donne un exemple, mettons que tous les projets que vous avez devant vous rencontrent toute cette réglementation-là, mais vous avez forcément des arbitrages à faire.

2755 Est-ce qu'à ce moment-là, si tout le monde a une fiche parfaite, au niveau de la réglementation et des objectifs à rencontrer, on va donner préséance aux municipalités les plus impactées? D'une espèce de compensation ou de dédommagement?

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2760 Bien, je dirais, on essaie d'être équitable, puis on l'est pas mal, là, je veux dire, puis les projets n'arrivent pas tous en même temps fait qu'à mesure qu'ils sont traités, ils sont apportés par les municipalités et ils sont traités équitablement.

2765 Donc, oui, on peut en tenir compte. Nous autres, on voulait en tenir compte justement pour que ça soit équitable sur la grandeur du territoire, puis qu'il y ait des investissements partout. Mais, là, dans le prochain programme, on va voir comment est-ce qu'on va l'appliquer, mais c'est sûr que ça va faire partie de notre réflexion régionale.

LA COMMISSAIRE :

2770 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'aurais peut-être une toute petite question en dernier lieu.

2775

Si on revient au contexte du projet qui est à l'étude maintenant. Le projet éolien Secteur sud. On a vu, on a entendu beaucoup de préoccupations des citoyens qui ont été évoqués ici.

2780

Comment est-ce que... parce que vous êtes venu pour bien fait paraître le projet ici, comment est-ce que ces préoccupations des citoyens sont prises en compte dans l'optimisation du projet qui est en train d'être fait?

On a vu tout le parcours qu'ils ont fait.

2785

Comment est-ce que ces intérêts, ces préoccupations des citoyens sont pris en compte dans l'optimisation du projet qui est en cours et les différentes initiatives qui sont en train d'être prises par l'initiateur pour l'harmonisation, ce qu'ils ont appelé « l'harmonisation »?

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2790

Peut-être dans un premier temps-là, on écoute tout le monde. O.K.? Donc on a pris des préoccupations et on a on les travaille avec le promoteur, donc on veut être sûr qu'ils sont bien entendu, qu'ils sont bien considérés.

2795

Puis s'il y a des choses qui peuvent être faites pour améliorer, donc le promoteur nous en fait part, nous, on suit ça de cette façon-là. On a une préoccupation d'écoute. Bon, bien, à ce moment-là, tout ce qu'il est possible d'être fait, on va le faire. Mais...

LE PRÉSIDENT :

2800

Mais qu'est-ce qui a été « possible d'être fait » dans le contexte de ce projet-là?

2805

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2810 Bien, on a vu qu'ils ont retiré... il va y avoir moins d'éoliennes. Les distances, ils regardent au maximum pour les éloigner, ça, c'est une des actions concrètes; puis, écoute toutes les revendications qui sont faites.

LE PRÉSIDENT :

2815 Et les plaintes, par exemple, est-ce que vous avez une possibilité d'agir sur les éventuelles plaintes que les gens peuvent amener sur la façon dont ils peuvent ressentir les impacts liés au projet?

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2820 Absolument. Bien, on écoute tout le temps, c'est notre job dans la vie lorsqu'on est un élu, d'écouter nos citoyens.

LE PRÉSIDENT :

2825 Quand vous les écoutez et quand vous avez réglé le problème, est-ce que, eux, ils savent?
Est-ce que vos citoyens ont un retour? Est-ce qu'il y a une reddition de comptes qui se fait...

2830 **M. PIERRE LEFRANÇOIS :**

Oui. En...

LE PRÉSIDENT :

2835 ... pour qu'ils s'assurent qu'ils ont été écoutés?

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2840 ... en général, oui... Bien, j'espère.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup...

2845

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

C'est de même que ça se fait la confiance.

2850

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, messieurs Guillot et Lefrançois. On vous souhaite un bel après-midi et on vous souhaite de continuer d'écouter, pour vous assurer que vous avez vraiment pris en compte les préoccupations de vos administrés.

2855

Merci.

M. PIERRE LEFRANÇOIS :

2860

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

2865

Merci.

PRÉSENTATION VERBALE

M. ALEXANDRE RICHARD

2870

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant à l'avant, monsieur Alexandre Richard.

2875

Bienvenue, monsieur Alexandre Richard. Installez-vous. Vous avez la parole, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonjour.

2880

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

2885

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc je vais vous faire une petite présentation. Je suis content d'être ici pour que vous m'entendiez par rapport au projet.

2890

J'ai tenté de déposer un mémoire, mais je suis de nature lambine, donc je l'ai déposé en retard, donc je vais vous faire un petit résumé.

LE PRÉSIDENT :

2895

Alors, profitez de vos 15 minutes pour exprimer votre opinion.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Excellent!

2900

Donc ça s'intitulait :

2905

« La croissance énergétique verte : nourrir l'extractivisme, en a-t-on vraiment besoin? Piste de réflexion concernant les impacts et effets liés aux usages de l'énergie ainsi qu'aux pécules générés par le projet éolien Des Neiges »

2910

« Il est urgent d'appliquer le principe de précaution et de refuser d'investir en catimini dans des infrastructures énergétiques qui auraient pour effet de maintenir un haut niveau de dépendance à la surconsommation. Ici, un moratoire est demandé.

Les pays développés ont littéralement construit un système de dépendance énergétique à haut quanta inefficent où la réduction à la source est la décroissance de l'utilisation de l'énergie ne sont actuellement pas mises en valeur.

2915 *Afin d'illustrer mes propos, j'invite la Commission à se référer au graphique II : bilan énergétique du Québec, qui illustre l'état de la situation concernant l'efficacité du système. »*

Donc, en gros, ça, tous les graphiques que je vais citer aujourd'hui, je vais les déposer en annexe, juste pour que vous puissiez vous référer.

2920 C'est des documents de base qui sont tirés du document « État de l'énergie au Québec ». En fait, « 2024 », mais on a accès à ça, là, sur Internet, je vais les déposer.

2925 Puis en gros, bien, ce bilan-là, il est assez clair, il y a à, peu près, la moitié de l'énergie qui est produite et consommée au Québec est perdue. En fait, c'est l'énergie qui est mal utilisée qui n'est pas utile à l'économie. Ça, c'est connu, c'est typique des pays développés.

Donc, en gros... C'est ça, ce graphique-là, que je fais référence, qui est le Bilan énergétique du Québec 2021, qui est tiré de : « État de l'énergie au Québec, édition 2024 ».

2930 Dans ce même document, on a aussi le graphique 21, qui est une comparaison de la consommation énergétique par habitant du Québec avec celle d'autres pays. Donc, en gros, dans ce graphique, on compare la consommation énergétique du Québec avec celle d'autres pays.

2935 Puis on peut voir que le Québec consomme 191 gigajoules par habitant par année. C'est presque l'équivalent de la consommation de nos voisins des États-Unis ou du Canada. C'est énorme. C'est presque quatre fois, la consommation de la moyenne mondiale qui est de 54 gigajoules par habitant, par année. Ça, si on se compare avec la moyenne mondiale « 54 », « 91 », on a beaucoup de travail à faire.

2940 *« Donc chacun d'entre nous a développé des troubles de paiement quant à l'utilisation judicieuse de l'énergie, car il est très difficile d'y voir les impacts et effets de son utilisation lorsque nous ne sommes pas attachés au territoire et rivières harnachées, permettant sa production.*

2945 *Heureusement que les différentes communautés sises sur le territoire pourront nous aider à y voir plus clair.*

2950 *Le graphique 21 – c'est le même graphique – nous expose clairement aussi l'écart considérable d'énergie consommée par les Québécois pour soutenir et supporter l'industrie et le transport. 115 gigajoules par rapport à la moyenne mondiale qui en consomme seulement 31 pour supporter les mêmes secteurs.*

2955 *Notre dépendance énergétique est énorme pour ces deux secteurs combinés, même si le Québec dispose de ressources qualifiées de durables et renouvelables en quantité importante, nous ne sommes pas nécessairement contraints à choisir de les exploiter. Il n'est aucunement raisonnable et respectueux de dilapider l'énergie telle que constatée dans les deux précédents graphiques afin de générer du pécule intangible réparti de façon inéquitable.*

2960 *Les occupants du territoire gagneraient à s'unir afin d'évaluer la possibilité d'envisager la décroissance graduelle des investissements énergétiques dans ces deux secteurs – industrie et transport – avant d'entrevoir l'ajout de blocs d'énergie supplémentaire, tel que proposé dans le présent projet.*

2965 *En plus de libérer une quantité d'énergie pour des usages de première nécessité, choisir de s'aborder collectivement de ces deux secteurs d'activité énergivore nous permettrait aussi de libérer une bonne partie de notre précieux temps de vie disponible afin de le consacrer à des activités collectivement plus équitables et productives.*

2970 *Avec toutes les connaissances et l'imagination dont nous disposons collectivement, les occupants du territoire, riche de ressources humaines et naturelles comme le nôtre, peuvent certainement réussir à bâtir un mécanisme de synergie nous permettant de réduire la consommation de ces deux secteurs qui cannibalisent actuellement de manière disproportionnée une part importante des ressources.*

2975 *Avec une bonne dose de volonté et d'entraide, nous sommes certainement en mesure de rattraper la moyenne mondiale, qui est de 54 gigajoules par personne par année, voir, même, de la surpasser d'ici 2035.*

J'invite la Commission à analyser scrupuleusement la suggestion conformiste de croissance verte déposée au dossier et ne pas hésiter à demander au promoteur des détails supplémentaires quant à

2980 *l'usage des kilowattheures qui sont déjà générés par les phases antérieures et ceux qui s'ajouteront par le projet Des Neiges.*

Ainsi que de l'utilisation, en amont et en aval, du pécule généré par le projet, incluant ces impacts et effets tant positifs que négatifs. »

2985

Parce qu'en gros, ici, je veux faire référence... je n'ai pas beaucoup de temps, mais il y a de la consommation d'énergie aussi dans le rapport que je vais déposer « État de l'énergie au Québec », ça a un lien avec... il y a une corrélation entre le niveau de revenu.

2990

« Quand il y a des répercussions économiques, il y a de bons emplois qui se créent. Généralement, la consommation d'énergie augmente, puis tous les impacts qui viennent avec. Il y a de l'extractivisme qui vient avec ça, puis les sites d'enfouissement se remplissent encore plus vite. »

2995

Donc, ce n'est pas nécessairement une bonne chose, la croissance économique, par contre, je sais qu'on recherche l'équilibre, puis qu'il n'y a rien de parfait.

Donc... Désolé, je suis perdu dans mes...

LE PRÉSIDENT :

3000

C'est bon?

M. ALEXANDRE RICHARD :

3005

C'est bon, oui. Je reviens.

3010

« Toutes sources confondues, renouvelables ou non, l'énergie distribuée par Hydro-Québec Énergir ainsi que les différents distributeurs de produits pétroliers raffinés, participent solidairement, de par la nature de leurs activités commerciales, à l'insoutenable croissance de la demande via la mise en disposition d'une offre d'énergie abondante et constamment renouvelée par le dépôt de différents projets. »

C'est ce qu'on voit ici avec le projet Des Neiges.

3015 Donc, ça, je fais référence au graphique, la source, c'est DB.5; ça a été déposé au dossier, c'est :

« *La trajectoire projetée d'électricité d'ici 2050 d'Hydro-Québec* ».

3020 Donc ici, c'est assez clair, cette figure-là, moi, de la manière que je l'interprète, c'est qu'il y a un ajout de 60 térawattheures projetés d'ici 2050.

« *Cette figure planifie la poursuite de l'extractivisme sous l'angle de la décarbonation.* »

3025 Donc, en gros, il va y avoir des impacts sur les territoires aussi. Donc ça ne vient pas ajouter de nouvelles technologies, mais ça augmente les risques, en fait qu'il y ait des impacts sur le territoire. Il n'y a pas juste la décarbonation, il y a aussi des impacts sur le territoire.

Donc ici, je cite, Marc (*sic*) Pineault, dans *A Social Ecology of Capital*, que je vais aussi déposer en référence.

3030

« *La masse annuelle de matières extraites et mise en circulation par le capital dépassera bientôt la biomasse produite par tous les écosystèmes terrestres de la terre au cours de la même période.* »

3035 « *En lien avec la trajectoire de croissance projetée par Hydro-Québec, impliquant des technologies modernes complexes, je tiens à ce que la Commission porte une attention particulière sur le fait que ces choix intrinsèquement liés à la poursuite de l'extractivisme nécessiteront des ressources afin de permettre leur conception, leur fabrication, leur maintien ainsi que leur traitement en fin de vie.*

3040 *Ce qui aura pour effet d'augmenter les risques de développement des activités extractives sur les territoires communs. La portée de nos choix technologiques, nécessitant un haut quanta d'énergie, est évidemment extraterritoriale.*

3045 *L'étude d'impact déposée par le promoteur ne présente aucune solution de recharge, ce qui est d'ailleurs requis, en gros. Et la partie de l'étude ne permet pas de couvrir l'ensemble des répercussions.*

Dans le scénario déposé au présent dossier, la croissance de l'économie projetée assurait quant à elle la croissance de la consommation d'énergie. L'énergie disponible permettrait alors la croissance de la demande et de l'économie.

3050 *Puisque cette croissance nécessitera la poursuite des processus extractifs, nous assisterons alors à une relation symbiotique inéquitable envers les sept prochaines générations. Ce qui va à l'encontre de la vision de plusieurs communautés sises sur le territoire, dont le patrimoine et matériel et naturel nécessite présentement une imminente protection.*

3055 *L'expérience historique vécue avec le développement d'hydroélectricité, plaît à l'abondance du pétrole et à l'expansion du réseau routier, mérite une analyse profonde des impacts et effets cumulés avant de mettre de l'avant notre plan de gestion du territoire commun. »*

3060 Moi, je n'ai rien contre l'énergie éolienne, c'est beaucoup mieux que d'extraire du pétrole. Sauf que l'idée, c'est que, c'est quoi qu'on va faire avec cette énergie-là? Ça va être quoi, les impacts? Pour chaque kilowattheure qui va sortir de Des Neiges, qu'est-ce qu'on va produire avec?

3065 *« En choisissant d'implanter ce parc éolien, bien qu'il représente un choix d'exploitation d'une forme d'énergie renouvelable complémentaire, par ce choix technologique, nous proposons collectivement la poursuite du même modus operandi historique que nous avons vécu avec le développement de l'hydroélectricité, avec tous les risques liés aux impacts, effets directs et indirects, ainsi qu'aux effets rebonds qui ne sont actuellement pas anticipés et diffusés de façon transparente à l'ensemble des collectivités, pour ensuite être impartialement internalisé au processus de décision collective afin que les occupants des territoires en question puissent prendre des décisions éclairées en fonction des faits. »*

3070

Donc, en gros, on n'a pas toutes les informations, on a juste les beaux côtés de la médaille.

3075 Pour le dernier point de justification de la trajectoire présentée dans DB.5... Ah, ça, je le laisse passer. Désolé.

Donc, en gros, je demanderai à la Commission de faire attention. « Fiabilité en puissance », c'est un concept d'Hydro-Québec, on s'assure toujours qu'il y ait la puissance nécessaire en période de pointe.

3080 Et Hydro-Québec, aussi, je cite, dans DB.11.

« L'éolienne offrira un apport communicatif significatif en énergie au Québec tout au long de l'année, puis il est complémentaire à l'hydroélectricité. »

3085 Donc, en gros, ce projet-là, c'est un projet d'apport significatif en énergie qui contribuera à soutenir la demande en puissance.

 « *J'aimerais que la Commission envisage la comparaison des solutions de rechange impliquant une réduction à la source, par l'effacement des besoins en énergie et en puissance, qui éviteraient, par*
3090 *conséquent, la nécessité d'implanter des éoliennes dans l'habitat de la grive de Bicknell.*

Comme, par exemple, l'effacement des besoins via la densification et la diminution des superficies de plancher utilisées par les ménages. L'effacement des besoins via la mise à jour de l'enveloppe des bâtiments selon les meilleures pratiques, comme, par exemple, les maisons passives qui utilisent 15
3095 *kilowattheures par mètre carré, par année, pour le chauffage des locaux.*

L'effacement des besoins par la mise à jour de l'enveloppe des bâtiments selon les techniques de rénovation profonde. »

3100 **LE PRÉSIDENT :**

 Deux minutes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3105 « *L'effacement des besoins via le plan de réduction de la vitesse effective des véhicules. »*

 Et j'en passe. Je vais tout de suite passer à la conclusion, deux minutes, ça va vite.
Ça fait que, 47, j'en ai parlé.

3110 « *Les prochains projets de société ne sont pas des courses spéculatives visant la substitution des énergies fossiles par des projets d'énergie renouvelable.*

Certes, nous devons rapidement saborder l'utilisation des ressources fossiles, mais si nous
3115 *choisissons d'adhérer à cette course sans remettre en question les usages projetés de l'énergie, ce qui implique nécessairement une remise en question de nos modes de vie, ainsi que l'ensemble des impacts et effets liés aux pécules générés via la production de cette énergie, nous assisterons à la poursuite de l'extractivisme et du néocolonialisme qui menacera l'équilibre sur notre territoire commun.*

3120 *Nous sommes face à des enjeux majeurs, je crois sincèrement que les efforts de réduction de l'utilisation de l'énergie doivent être priorités avant d'investir dans des dispositifs de production qui, historiquement, n'ont fait que contribuer à l'augmentation de notre dépendance énergétique.*

3125 *En tant que pays riche, si nous choisissons démocratiquement de miser vers une faible consommation globale qui se rapproche de la consommation moyenne mondiale et qui met de l'avant nos priorités de réduction à la source tout en augmentant le bonheur intérieur brut des différentes communautés, les probabilités que d'autres pays ne disposent pas des ressources équivalentes aux nôtres réussit à bénéficier des apprentissages de notre démarche sans recourir aux énergies fossiles.*

3130 *Ils seront plus élevés que si nous misons collectivement vers une course à la croissance. Comment pourrions-nous convaincre les pays disposant d'abondantes quantités de ressources fossiles de ne pas les utiliser si nous ne nous donnons pas nous-mêmes les outils nécessaires qui nous permettront de refuser l'exploitation de nos propres sources. »*

3135 **LE PRÉSIDENT :**

En terminant.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3140 Oui.

3145 En lien avec mes questions de préséance qui n'ont toujours pas été répondues, je laisse la Commission réfléchir aux impacts socio-économiques et environnementaux liés à l'abondance énergétique et pécuniaire, qui seraient insufflés par la mise en œuvre de ce projet.

Cette énergie supplémentaire, en a-t-on vraiment besoin?

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Richard. Merci pour la présentation de votre opinion.

3155 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Richard, votre présentation s'inscrit dans un... on va dire, dans un contexte beaucoup plus global que le projet.

3160 Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, me rappeler le titre? Vous avez cité le titre du mémoire que vous n'avez pas eu le temps de nous déposer.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3165 D'accord.

« La croissance énergétique verte pour nourrir l'extractivisme, en a-t-on vraiment besoin? Piste de réflexion concernant les impacts et effets liés aux usages de l'énergie ainsi qu'aux pécules générés par le projet éolien Des Neiges. »

3170

LA COMMISSAIRE :

Bon. Ma question s'adresse au dernier bout de votre titre « le pécule généré par le projet Des Neige ». Qu'est-ce que vous vouliez nous dire par rapport à ça?

3175

M. ALEXANDRE RICHARD :

Ce que je veux dire, c'est que, en gros, il y a deux composantes fondamentales que je veux que vous étudiez pour ce projet-là. C'est quand qu'on génère de l'énergie, O.K, on génère de l'énergie, cette énergie-là on va faire un usage avec, puis, ça, je vous laisse le soin de regarder les impacts pour le projet Des Neiges de l'usage de l'énergie future.

3180

Mais, par contre. Il y a aussi que cette énergie-là, elle va créer, en fait, du pécule, elle va générer... on en a entendu parler tout au long des séances. Ça me semble... normalement on figure ça comme de bon augure, la croissance économique, mais faut pas oublier...

3185

Je vous rappelle, tantôt je vous ai parlé du graphique auquel j'ai fait référence, je ne l'ai pas devant moi, mais c'est le graphique en fait qui explique que plus il y a de richesse, plus il y a d'énergie consommée, plus il y a de ressources qui sont extraites... puis là, on a atteint une limite, il faut réduire.

3190 Donc, en gros, l'idée c'est d'analyser ça selon la deuxième loi de la thermodynamique puis ça va bien aller, on est toujours mieux de réduire à la source ce qu'on ne consomme pas. C'est toujours plus efficace que de faire croître l'économie, puis de remplir tous les sites d'enfouissement, puis tous les impacts qui viennent avec ça, c'est un peu ça, l'idée.

3195 Tous les déplacements, aussi, par rapport aux éoliennes, on s'entend que si on ne crée pas d'éolienne puis ont réussi à générer des mégawatts pour arriver à la moyenne mondiale, on n'aura pas besoin d'en installer, ça va être parfait.

LA COMMISSAIRE :

3200 O.K. Ma deuxième question : je voudrais savoir que ce que vous entendez par « effet rebond » ?

M. ALEXANDRE RICHARD :

3205 Des effets. Bien, je vous vais vous donner un exemple. On l'a vu, si vous regardez dans l'historique, à l'époque, quand Hydro-Québec a décidé, en fait, d'installer, d'électrifier le Québec, c'était une super bonne idée au début. On s'entend que c'est bien, on a amélioré notre qualité de vie, sauf que là, on a dépensé un (inaudible) on dilapide l'énergie.

3210 Premièrement, l'énergie est vraiment, n'est vraiment pas chère, les gens la gaspillent. Puis il y a un effet rebond qui est cumulatif, je l'ai expliqué un peu tantôt, c'est un exemple.

3215 Les effets rebonds, bien, c'est sûr que ça a rapport aussi à l'usage de l'énergie, surtout par les gens. Donc on avait peut-être pas pensé, bien, peut-être que s'était voulu, mais c'est un exemple d'effet rebond, je pourrais avoir une liste de 250 effets rebonds, j'imagine que je ne les ai pas encore toutes identifiées, mais il y en a vraiment vraiment, vraiment beaucoup.

3220 Puis il se cumule, hein, quand qu'on met 1 kilowattheure avec 1 litre de pétrole, là, on peut en faire du travail, puis ça en fait beaucoup, beaucoup, beaucoup de dommages. J

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur. Richard.

3225 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est moi qui vous remercie.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être que j'aurais deux petites questions pour vous.

Qu'est-ce que l'initiateur peut faire ou doit faire pour rendre son projet acceptable pour vous?

3235

M. ALEXANDRE RICHARD :

Le projet en tant que tel?

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Le projet en tant que tel. Parce que, un temps, vous avez parlé de moratoire. Bien, je comprends que c'est sur le projet éolien, tous les projets éoliens, mais vous avez mis aussi beaucoup de demandes vis-à-vis de l'initiateur. C'est ça qui m'amène à vous demander : pour que son projet soit acceptable pour vous, qu'est-ce que vous lui demandez?

3245

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bien, simplement... je comprends que la demande vient d'en haut, hein? On s'entend que...

3250

LE PRÉSIDENT :

Non, pour, vous, ce qui...

3255 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

... c'est comme un peu... Oui, bien, présentement, ce que je constate, c'est que la demande vient d'en haut là. Il y a de l'énergie qui est demandée par un « Dieu », puis le promoteur fait sa job, il veut livrer ça. O.K.? M

3260 Mais, là, ce que je veux dire, c'est que le promoteur pourrait lui-même faire son propre moratoire. Il pourrait dire « Bon, O.K, je vais prendre une pause de deux ans, O.K., puis on va prendre le temps de consulter tout le monde – je pense qu'on l'a vu beaucoup pendant les audiences – on va prendre le temps... »

3265 Écoutez, on a eu des exemples, là, il y a des gens qui ont fait des sondages, mais pas des sondages dirigés pour montrer que le projet, il est bien, mais vraiment, là, impartialement, la liste de tous les impacts, incluant ceux que j'ai mis dans mon mémoire. Puis, là, on prend tout ça, là, puis on demande l'avis de la population, mais en étant vraiment transparent on prend du temps-là.

3270 Parce qu'admettons, on aurait deux ans. Le projet dit... mettons, le promoteur... moi, ça, ce serait acceptable, là, le promoteur dit « bon on va prendre une housse, O.K., c'est trop, c'est trop précipité. On va prendre deux ans pour ce projet-là – projet Des Neiges – puis on va évaluer notre projet qui est déjà existant parce qu'il y a des éoliennes. Il y a des gens qui ont des préoccupations par rapport aux effets acoustiques, puis tout ça ».

3275 Bien, il pourrait « on va prendre un deux ans, on va étudier comme il faut les projets existants, OK, puis, après ça, on va consulter avec l'ensemble des enjeux complets, transparents, là, on a fait le tour au complet, on présente ça tel quel, puis là, on demande l'avis de la population »; là, il pourrait. Les chances qu'il y ait une acceptabilité sociale, puis les chances que je ne vienne pas ici pour critiquer, 3280 pour donner mon point de vue, ce serait pas mal plus élevé.

Mais comme c'est là, j'ai comme l'impression que c'est la course à l'appât du gain qui dirige carrément le projet.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce serait ça pour vous, l'application du principe de précaution? Comme vous l'avez dit dans le contexte de ce projet?

3290 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui. Effectivement, parce que, le principe de précaution, il l'exige aussi, il y a le principe de précaution, puis il y a aussi le principe K dans la Loi sur le développement durable. Tout ce qu'on fait, O.K., a des impacts à grandeur de la planète. O.K.?

3295 Le principe K, il vise à protéger le patrimoine immatériel. Puis sur notre territoire, on a beaucoup de communautés autochtones présentement qui sont impactées par les effets de toute cette industrialisation. C'est super important d'appliquer ce principe de précaution pour protéger aussi le principe k. de la Loi sur le développement durable.

3300 Donc, en gros, je pense, je ne vous apprends rien, là, mais, l'idée, c'est vraiment de dire « on prend une pause » puis ça, c'est de la précaution. Prendre une pause, il n'y a rien de mieux que ça. On ne peut jamais être trop préventif, je comprends qu'on va manquer peut-être un peu d'énergie, peut-être temporairement, je ne sais pas. Encore, là, on en a beaucoup trop.

3305 Moi, quand que je regarde la moyenne mondiale, c'est clair qu'on a beaucoup trop d'énergie, on n'a pas besoin de créer d'autres... où, en tout cas, il faut en discuter. C'est ça, l'idée.

3310 Je pense qu'un BAPE, un gros BAPE par rapport à ça, les éoliennes, il y en a partout, je pense, j'ai vu quatre projets, où je n'ai pas calculé comme il faut, mais il y en a peu près 14 dans le Registre des évaluations environnementales qui passent un peu partout.

Puis il y a une grosse effervescence par rapport à ça, mais les impacts puis les enjeux ne sont pas clairement diffusés.

3315 Donc, en gros, on pourrait prendre une... le BAPE pourrait s'en occuper, on met ça devant tout le monde puis on en discute. C'est ma proposition, qui serait acceptable, puis ce n'est pas obligé d'être dirigé, le promoteur pourrait le faire lui-même.

LE PRÉSIDENT :

3320 J'ai compris. Merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre opinion. On vous souhaite un bel après-midi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3325 Je vous remercie beaucoup.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Puis on vous souhaite de continuer de suivre tout ce qui se passe au niveau des impacts sur les projets.

3335 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci beaucoup.

3340

M. ANDRÉ HUOT (DM30)

LE PRÉSIDENT :

3345 J'invite maintenant à l'avant, monsieur André Huot. Bienvenue. Prenez place, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ HUOT :

3350 *« Je demande l'abandon du projet de parc éolien Des Neiges - Secteur sud. Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale, il est dommageable pour l'environnement. Et il a été économiquement douteux.*

Pour les détails, consultez mon mémoire.

Voici quand même l'essentiel.

3355

Portez attention à chacune de mes affirmations et corrigez-moi si vous y trouvez la moindre erreur.

Volet économique :

3360

Si le projet se concrétise alors que de l'électricité est exportée à perte ou vendue à perte, ce n'est pas économiquement viable et il pourrait s'agir de collusion dont les promoteurs et leurs partenaires seraient complices sans pouvoir plaider l'ignorance.

3365 *Au niveau économique, c'est bon pour les promoteurs et entreprises qui se partagent les profits, mais pas pour les citoyens qui assument les coûts. Même si les redevances ne vont pas directement aux citoyens alors on peut se demander qui en profite.*

Volet environnemental :

3370 *Si le projet contribue à dépasser davantage des limites déjà dépassées alors qu'il est possible de faire autrement, les promoteurs et leurs partenaires sont responsables des conséquences et ne pourront pas plaider l'ignorance.*

3375 *Un parc éolien n'est pas plus respectueux de l'environnement que je serais respectueux de vous si je vous arrachais des lambeaux de peau. Une fois en place et tant qu'il n'y a pas besoin de réparations et d'entretien, incluant les routes, l'énergie produite est très propre comme pour l'hydroélectricité et le photovoltaïque.*

3380 *Mais l'impact négatif avant et après cette phase propre est grand et pourrait générer globalement plus de carbone qu'il peut en retirer en électrifiant les transports, ce qui rendrait fausse l'idée que ce projet pourrait participer à décarboner l'est de l'Amérique. Une double perte environnementale est plus probable.*

3385 *Volet social :*

Si le projet va de l'avant malgré l'accessibilité sociale manquante, les promoteurs et leurs partenaires terniront leur réputation en valorisant leurs profits au détriment de la société.

3390 *Un projet ne devrait jamais outrepasser la volonté des gens qui vivront avec les conséquences et cette volonté devrait être mesurée adéquatement et de façon indépendante et rigoureuse.*

En conclusion :

3395 *Le projet doit être refusé. Pour rendre viable le refus qui est aussi valable pour... aussi valable pour les futurs projets, je propose trois défis*

3400

Premier défi :

3405

Pour chaque municipalité, MRC, région et l'ensemble du Québec, identifier la population optimale garantissant la pérennité du milieu et le respect des limites locales, dont la disponibilité de l'eau potable, la capacité des infrastructures (égouts, routes, électricité, etc.) la capacité des terres cultivables disponibles et la superficie de forêt à préserver pour assurer sans intervention humaine le maintien de la biodiversité.

3410

En conséquence, partout où la population optimale est dépassée, cesser d'augmenter la demande en cessant de promouvoir le développement, l'immigration et la venue d'entreprises énergivores. Miser plutôt sur une économie locale peu énergivore qui priorise la durabilité et la réutilisation des produits.

3415

La population optimale est celle qui assure des écosystèmes vivants et durables en se maintenant dans une plage de valeur au-delà et en deçà de laquelle les problèmes se multiplient.

3420

Deuxième défi :

Électrifier les transports en les repensant pour assurer collectivement un déplacement optimal des personnes et de la marchandise avec le minimum d'énergie et de matériel roulant. Nationaliser le transport et l'offrir au prix coûtant ou gratuitement en le finançant avec des tarifs d'électricité plus élevés.

3425

Troisième défi :

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments avec le minimum d'ajout ou de remplacement de matériaux et le maximum de réutilisation de ce qui va habituellement au recyclage ou aux rebuts.

3430

Pour faciliter la réalisation de ces défis. Je propose de remplacer les 208 pages de tarification d'Hydro-Québec par 3 lignes.

- 1) *Un tarif fixe correspond à la puissance maximale de l'entrée électrique.*
- 2) *Un tarif de base au prix coûtant le plus élevé du réseau, assurant que l'électricité n'est jamais rendue à perte.*

3) *Un tarif supplémentaire pour la consommation excédant le minimum raisonnable.*

3435 *C'est tout applicable à tous, sans exception.*

Les petits consommateurs auraient une facture d'électricité inchangée ou même un peu à la baisse. Il deviendrait rentable de corriger les pertes de chaleur des bâtiments.

3440 *Les grands consommateurs, surtout les industries énergivores, verraient probablement leur facture explosée. Leurs produits devenant trop coûteux, la demande baisserait et c'est précisément ce qui est recherché.*

3445 *Ce serait l'occasion de chercher des solutions plus viables et de favoriser l'optimisation énergétique. Ça devrait encourager indirectement la récupération, la durabilité, la réparation et la réutilisation.*

La baisse de demande en énergie ainsi engendrée rendrait inutile le parc éolien. »

3450 *J'ai 5 pages et demie de réflexion concernant, directement ou indirectement, le projet éolien Des Neiges Secteur - sud.*

« Elle porte un regard sur le projet dans un contexte où la limite de la planète est déjà dépassée, le rendre indésirable, alors que ce sera l'inverse dans le cas contraire.

3455 *25 m X 250 m, c'est la superficie équitable disponible à chaque humain pour répondre à tous ses besoins sans mettre en danger son environnement et les autres formes de vie.*

3460 *Calculez-le vous-même. C'est 10% de la superficie de la planète, divisée par le nombre du même. Pourquoi 10%? Parce que près de 70% sont en eau, un autre 10% est peu commode, trop sec, trop froid, trop montagneux, et cetera, et il y a un 10% de marge de sécurité nécessaire pour préserver la biodiversité en dehors de nous.*

3465 *Dans un contexte où ce que produit la planète en un an est consommé en moins de huit mois, en demander davantage et de l'ordre du crime contre l'humanité. Ça met en péril la pérennité de la planète et la vie humaine. Ça augmente la mortalité, même si c'est indirectement et à retardement.*

3470 *Ça ne paraît pas trop pour le moment à cause des réserves, mais quand ça va paraître l'effet sera probablement semblable à une sortie de route dont on peut rire insouciamment 5 secondes avant d'en souffrir ou d'en mourir.*

Vouloir la croissance économique et le développer, même durable, correspond à en demander davantage.

3475 *Dans un contexte où les limites de la planète seraient loin d'être atteintes, l'ajout d'un parc éolien serait une option à envisager. Mais en considérant ce que je viens d'exposer, en faire la promotion est plutôt condamnable.*

3480 *Laisser croire qu'on pourra doubler la production d'électricité en 25 ans sous forme de croissance exponentielle alors que les capacités de la planète sont déjà en décroissance, c'est un encouragement à peser sur l'accélérateur en sachant que seul le frein peut éviter de frapper mortellement le mur qui deviendra visible à la dernière minute à cause du brouillard formé des discours contradictoires. C'est criminel d'insister le plus fort pour faire plus de morts et plus de blessés. »*

3485 Avez-vous des questions?

LE PRÉSIDENT :

3490 Merci pour la présentation de votre opinion.

Je vais laisser ma collègue, Mireille.

LA COMMISSAIRE :

3495 Merci, monsieur Huot, pour votre présentation.

Je reviens à une phrase qui est dans votre mémoire et que vous venez de rappeler dans votre allocution. Je vous la relis, mais elle va certainement revenir très rapidement à votre mémoire. C'est à la page 2. Vous dites :

3500 *« Un parc éolien n'est pas plus respectueux de l'environnement que son impact négatif avant et après cette phase propre est grand et pourrait générer globalement plus de carbone qu'il peut en retirer*

en électrifiant les transports, ce qui rendrait fausse l'idée que ce projet pourrait participer à décarboner l'est de l'Amérique. »

3505

Est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu plus de détails sur ce que vous voulez dire concrètement par ça?

M. ANDRÉ HUOT :

3510

Oui. C'est que pour créer le parc éolien, premièrement, ça va prendre beaucoup de véhicules qui vont transporter les matériaux. On ne le voit pas sur le coup, mais, les véhicules, il faudrait en fabriquer d'autres parce qu'il va avoir un besoin plus grand. Ça va user les routes. Donc les routes vont avoir besoin d'être réparées davantage. Peut-être qu'il y a des routes qui vont avoir besoin d'être renforcées.

3515

Après ça, toute la production des pièces des éoliennes. Encore là, ça va prendre, aller chercher ça dans des mines; des mines qui peuvent manquer de matériel, donc il faut créer d'autres mines parce que celle-là en manque.

3520

Après ça... j'ai perdu mon idée.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est clair, là, on voit...

3525

LA COMMISSAIRE :

Oui, on voit où vous vous en allez. On voit que, dans le fond, le projet, c'est comme une boule de neige qui nécessite beaucoup d'intrants pour une production finalement pas si importante que ça, là.

3530

M. ANDRÉ HUOT :

C'est ça. Non seulement la production n'est pas si importante que ça, mais l'utilisation de cette production-là, ça va, pour consommer davantage, bien, elle fait juste empirer encore, Fait que non seulement ça ne décarbonera pas, ça va carboner davantage. Puis si on démantèle à la fin, bien, encore, toute l'énergie qui va être nécessaire pour défaire ça, bien, ça va encore gruger.

3535

Juste la base des éoliennes, c'est une énorme quantité de béton que, ça aussi, ça amène du carbone.

3540 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Je vous remercie beaucoup, c'est clair.

3545 J'aurais une autre question. Vous avez parlé de réflexions diverses, effectivement, il y en a pas mal dans votre mémoire. J'en ramène quelques-unes qui concernent les gouvernements de proximité.

3550 Quand vous dites que les redevances, ça ressemble à un pot-de-vin pour faire accepter ce qui serait inacceptable, que « la tactique semble d'être achetée les élus de petites municipalités en les séduisant par des promesses de redevances qui les rendent aveugles. Par définition, les promoteurs et leurs partenaires sont en conflit d'intérêts. »

3555 J'aimerais ça vous entendre sur... je fais un petit résumé des deux présentations qui vous ont précédé. Les gens de Développement Côte-de-Beaupré et de la MRC ont présenté les projets communautaires qui ont été possibles de réaliser à partir de l'argent du Fonds régional, donc des fameuses redevances que vous mentionnez dans votre mémoire.

3560 Ces projets communautaires, dans le fond, sont pour le bien collectif. Alors comment vous mettez dans la balance la réalisation de... les élus municipaux n'ont pas utilisé ces fonds-là à leurs fins privées, c'est allé en retombées communautaires par le biais de projets qu'on a vus, de piscine, d'amélioration des pistes de ski de fond, de centres communautaires.

Comment vous mettez ça dans la balance avec le discours que vous tenez?

3565 **M. ANDRÉ HUOT :**

3570 Il y a deux éléments, c'est que quand ils reçoivent des redevances, l'utilisation qu'ils en font, ça, en général, ils vont le faire dans le bien collectif. Mais s'ils acceptent le projet, c'est à cause de la promesse de redevance, mais toutes ces redevances-là, puis les projets qui sont réalisés, bien, ça vient encore mettre une charge supplémentaire sur la planète.

Puis... je ne suis pas sûr d'avoir bien répondu?

LA COMMISSAIRE :

3575 Bien, oui, je comprends votre point de vue. C'est qu'en fait tout se ramène à cette espèce de
boulimie là qu'on a de l'énergie.

M. ANDRÉ HUOT :

3580 Oui, puis aussi... ça, justement, j'ai rencontré un maire ce matin, puis il m'expliquait un peu ça,
comment qu'il fonctionnait pour ça. Et puis... j'ai encore perdu mon idée.

LE PRÉSIDENT :

3585 Bon. Alors merci beaucoup, monsieur André Huot, pour la présentation de votre mémoire. On a
beaucoup apprécié. On a compris ce que vous avez derrière, toute la perspective de cycle de vie que
vous voulez qu'on regarde sur le projet pour nous assurer que c'est vraiment bien pour l'environnement
et pour les hommes qui vont bénéficier des retombées.

3590 Merci beaucoup, on vous souhaite un bel après-midi.

M. ANDRÉ HUOT :

3595 Merci.

M. FRANÇOIS TRUELLE (DM28, DM28.1)

LE PRÉSIDENT :

3600 Alors j'invite maintenant à l'avant, Monsieur François Trudelle. Et j'annonce en même temps
qu'après monsieur Trudelle, nous allons avoir en vidéo, messieurs, Luis Calzado et puis Julien Hocq,
Samuel Bergeron.

3605 Bienvenue, monsieur Trudelle.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Bonjour.

3610

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Comment allez-vous?

3615

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Merci de me donner l'opportunité de partager avec vous tous certaines de mes réflexions sur le projet. Je vais reparler de certaines choses qui ont déjà été mentionnées, c'est sûr. Je vais juste ajouter ma voix et peut-être donner un éclairage différent à ce qui a déjà été dit.

3620

Peut-être la prochaine page, s'il vous plaît.

Donc quand on parle de ce type de projet là, c'est toujours un peu les mêmes choses qui reviennent, il ne faut pas se surprendre qu'on parle de l'impact sur la faune, et, ça, c'est vraiment souvent un sujet très spécialisé et je sais que les intervenants au niveau du ministère sont à l'affût de ça.

3625

On parle du bruit, on parle de pollution lumineuse, on parle d'acceptabilité sociale, l'intégration avec les autres secteurs d'activité dans la région, et aussi, le besoin réel.

3630

Donc c'est à peu près tout le temps les mêmes points. Je voudrais prendre quelques minutes pour revoir certains de ces points-là.

Donc si on regarde sur la prochaine page, je vais commencer par parler de l'impact sonore. Donc l'impact sonore, il faut regarder... et on a la simulation sur la page suivante. La région du parc du Mont Sainte-Anne actuellement est une région où on fait des activités récréotouristiques principalement, donc ce n'est pas un milieu résidentiel. Il y a un niveau de bruit très très bas.

3635

C'est pour ça que les gens vont là. On s'en va dans le parc pour vraiment avoir un environnement où on peut se sentir dans la nature et un peu déconnecté de ce qui se passe à tous les jours.

3640

Et quand on regarde la carte qui a été partagée par le promoteur, on voit que dans une bonne partie du parc du Mont Sainte-Anne, on aura des niveaux de bruit entre 30 et 40 décibels, ce qui, en principe, n'est pas très élevé, ça respecte les normes, mais, en même temps, ce n'est pas du tout ce qu'on vit présentement dans le parc du Mont Sainte-Anne, dans ces régions-là.

3645

Donc si on va à la page suivante.

J'essaie de, peut-être, souligner le fait qu'un niveau de bruit très bas, un bruit relativement faible va être perçu. Et certaines études démontrent que s'il y a un bruit, par exemple de 5 décibels, plus élevé que le bruit ambiant, on va l'entendre très clairement.

3650

Donc si on pense à la situation actuelle, je suis dans le parc du Mont Sainte-Anne, je suis en train de faire mon ski de fond, il y a 30 décibels ou 28 décibels de bruit, l'éolienne tourne, elle est à 35, 38, 40; c'est sûr que les gens vont l'entendre et ça va créer un impact significatif sur l'expérience que les gens auront dans le parc du Mont Sainte-Anne.

3655

Donc de ce côté-là, il faut se poser la question : est-ce que c'est vraiment ce qu'on veut faire? Est-ce que c'est souhaitable et est-ce que c'est en accord avec ce que la population veut en termes de situation dans le parc du Mont Sainte-Anne?

3660

À la page suivante, je parle brièvement de la pollution lumineuse.

Encore une autre page, s'il vous plaît.

3665

Donc c'est quelque chose qui est un peu difficile à simuler, mais, le soir, chacune de ces éoliennes va avoir une belle lumière rouge qui va scintiller. On parle de « 60 », il ne faut pas se leurrer, c'est la phase 1; il y a une phase 2 qui s'en vient, on parle de « 120 ». Ça va être assez impressionnant pour les individus qui ont la possibilité de voir ça.

3670

Ça ne sera pas négligeable et malheureusement on est situé très près d'un centre urbain, un aéroport et tout ça. Donc je ne vois pas vraiment les solutions par rapport à ça.

Et encore là, les gens parlent... viennent dans la région pour la communication avec la nature et l'aspect paisible de notre région, c'est assez difficile de voir comment tout ça s'intègre.

3675

La page suivante, je parle un petit peu plus d'acceptabilité sociale, je pense que plusieurs en ont parlé. C'est un sujet évidemment qui est sur toutes les lèvres.

3680 Les élus nous disent : « c'est un bon projet. Ça correspond à nos grandes orientations, à notre plan directeur, ça respecte tous nos standards. »

3685 C'est un plan qui a été établi, il y a 15 ans. Donc depuis 15 ans, il y a pas mal de choses qui ont changé, la population a augmenté de 50% dans la région. On parle d'un parc d'éoliennes d'une centaine d'unités lorsqu'on aura terminé les 2 phases, ce sera vraiment un parc qui sera, en fait, un des plus importants, là, sur la planète.

3690 Et les gens s'en vont de plus en plus vers les régions pour avoir la paix. Donc on voit tout ça qui a changé, et, pourtant, on reste fixé avec la même approche en termes de réglementation, en termes d'objectifs de développement et ainsi de suite.

3695 Nos élus sont aussi heureux d'avoir des revenus supplémentaires. On l'a entendu plus tôt, ils ne tirent pas l'argent par les fenêtres, mais en même temps c'est une belle façon pour eux d'avoir des projets qui sont intéressants, qui démontrent qu'ils sont à l'affût des besoins de la population et pas payer pour, ils ont des revenus additionnels, donc ils ont intérêt à être ouverts à ce genre de projet et je les comprends.

Et c'est un projet vert, donc qui ne veut pas être vert de nos jours? Il faut être avec son temps, comme on dit.

3700 Avec tout ça, les promoteurs nous disent : « Bien, on a l'accord des élus. Ils sont tous d'accord avec nous, donc on a l'accord de la population. On fait des consultations. »

« Bien, on fait des consultations, c'est plus... On a mis de l'information disponible ». C'est toujours un peu la même dynamique, on rend l'information disponible aux gens.

3705 Je ne veux pas déprécier le travail du BAPE, mais il n'y a pas beaucoup de gens qui se lèvent le matin pour savoir s'il y a un nouveau projet qui est a été mis en ligne et puis on va chercher l'information sur le site du BAPE.

3710 Il n'y a pas grand monde qui est connecté avec des pages Facebook des promoteurs ou des choses comme ça.

Donc, c'est tout le temps « l'information est disponible », mais il faut aller la chercher. Et, en bout de ligne, ce que ça donne, c'est que les individus ne seront pas nécessairement informés de la situation.

3715 J'ai fait certains tests en faisant du ski récemment, je parlais d'éolienne, les gens pensaient aux éoliennes étaient déjà construites, d'autres n'étaient pas au courant du tout qu'il y avait quelque chose qui s'en venait, puis il y en a d'autres qui me regardaient d'un drôle d'air en disant « J'espère que la chaise n'arrêtera pas, je ne veux pas être pogné avec le gars qui fait juste parler d'éolienne ».

3720 En termes d'acceptabilité sociale, encore là, l'autre élément que les promoteurs ou les différents intervenants vont souvent souligner, c'est que les études démontrent qu'il n'y a pas vraiment d'inquiétude de la part des gens, on a fait des enquêtes en Gaspésie où, ainsi de suite ils ont dit : « Bon, bien, le tourisme, il va baisser ».

3725 Bon. Est-ce que le tourisme a augmenté ailleurs et est-ce que ça a augmenté au même niveau en Gaspésie qu'ailleurs? On n'en parle pas. Les gens se sont déjà rendus, c'est sûr qu'ils ne seront pas nécessairement négatifs par rapport à leur voyage.

3730 Mais quand on fouille un petit peu dans les données, on s'aperçoit que quand on demande aux gens : si vous aviez le choix, si vous aviez le choix demain matin, là, vous partez dans n'importe quelle région et vous avez le choix?

3735 Bien, là, ça change un petit peu, au lieu d'avoir 20% qui dit « Je ne veux rien savoir de ce genre de choses-là » ou « Ça m'inquiète », le 20% habituel qui compte, à peu près tout, on se retrouve plus avec 35, 40% de gens qui disent « Si j'ai le choix, j'aimerais mieux qu'il n'y ait pas d'éolienne quand je visite un site de villégiature ».

3740 Donc en termes d'acceptabilité sociale, c'est un autre point qu'il faut garder à l'esprit. Si les gens ont le choix, ils n'en voudront pas d'éoliennes. Et de ce côté-là, l'autre élément qu'on nous présente, c'est des simulations, on nous dit « Bien, en termes de simulation, voici ce qu'on a préparé », vous voyez, l'impact est assez mineur? J'ai oublié de faire les changements de pages.

Je m'excuse pour les gens en arrière, je suis rendu encore plus loin que ça, s'il vous plaît.

3745 Donc sur cette page on voit les simulations qui nous ont été partagées par le promoteur. Enfin, sur la page précédente, par rapport à celle-là, mais ce n'est pas grave.

Donc on voit, ça a l'air assez mineur. C'est assez petit, sauf que, toute simulation, même une photo, c'est toujours en 2 dimensions. L'œil humain est beaucoup plus sophistiqué qu'une caméra, il peut voir en 3 dimensions évidemment, avant, arrière, focus, et ainsi de suite. Il peut facilement détecter quelque chose à l'horizon beaucoup plus facilement qu'on peut voir sur une photo ou sur une simulation.

3750

La page qui est présentement affichée, on voit une photo actuellement du... c'est la caméra du site du Mont Sainte-Anne et on voit très bien. 1) c'est pas mal plus clair que les simulations. 2) si on plante une série d'éoliennes là-dessus, on va les voir, c'est certain. 3, 4, 5 km. 8 km, 10 km. Celles qui sont à 20 km, on les voit présentement.

3755

Donc c'est sûr que ça aura un impact visuel significatif et on ne parle pas de « 1, 2 ou 10 », on parle de « 60 », plus un autre « 60 » plus tard. Au sommet du Mont Sainte-Anne, du côté nord, on voit facilement 200°, si ce n'est pas 240°, en se tournant la tête un petit peu.

3760

Donc, qui va vouloir vraiment de cette expérience-là, s'ils ont le choix? Donc on met en risque, je pense, le développement récréotouristique de la région.

Sur la page suivante, je reviens un petit peu sur l'intégration du secteur d'activité. Donc, dans la région, on parle beaucoup du développement récréotouristique.

3765

Si on va sur les sites de Saint-Ferréol, la municipalité, si on va sur le site de la MRC, la première chose qu'on nous parle « La nature »; et en même temps, on fait un projet industriel qui va changer cet aspect-là.

3770

Donc il faut se poser la question : est-ce que c'est compatible? Est-ce qu'on est sérieux dans notre réflexion? Est-ce qu'on maintient une logique par rapport à ce qu'on trouve important?

Dans certaines situations et dans d'autres situations, on ne les trouve pas importantes, et, selon moi, il y a une faute logique de ce côté-là. On ne peut pas d'un côté vanter notre présence et notre proximité de la nature, et, en même temps, mettre des projets qui changent complètement l'aspect de notre région.

3775

Le point suivant sur la page suivante, s'il vous plaît.

3780 Je reviens sur le besoin réel de cet investissement-là, on nous dit « Il faut investir. Il faut décarboner. 2026, on va manquer d'électricité, ça baisse, ça s'en vient » et ainsi de suite.

Donc, il faut absolument faire quelque chose, et, là, il faut se poser des questions : est-ce qu'on a vraiment ou est-ce qu'on a absolument besoin de toute cette énergie? Et surtout, est-ce qu'il y a
3785 d'autres options qu'on pourrait envisager pour faire en sorte que notre demande en énergie soit moins importante que ce qu'on anticipe ou ce qui a été anticipé jusqu'ici?

Donc sur la page suivante, je mets un peu en relief les différentes consommations d'énergie dans le monde. Donc présentement au Québec, on est une des régions qui consomme le plus d'énergie, sur
3790 ce graphique-là, on est presque au même niveau que les États-Unis, un peu en bas de la moyenne canadienne.

C'est un chiffre qui semble intéressant par rapport au Canada, mais il faut se rappeler qu'on consomme... on produit et consomme beaucoup d'électricité. L'électricité est plus efficace que les
3795 carburants fossiles, en termes d'utilisation de l'énergie, donc on n'est peut-être pas si bon que ça quand on se compare dans le détail.

Mais quand on se compare à d'autres pays, on s'aperçoit qu'on a du chemin à faire, si on regarde l'Allemagne, c'est, un bon, 30, 40% de moins, 40, puis même plus. Et on peut dire « ce n'est pas le
3800 même type d'industrie, ce n'est pas le même climat », c'est ci, c'est ça.

Si on se compare à la Norvège ou la Suède, on s'aperçoit que même par rapport à ces deux pays nordiques, là, qui sont à peu près de même population que, nous, on est en retard par rapport à eux,
3805 on consomme beaucoup plus d'énergie.

Et, en fait, si on réduisait notre énergie... notre consommation d'énergie au niveau de la Suède, on vient de réduire notre consommation d'énergie de 30%. C'est exactement ce qu'Hydro-Québec
3810 cherche à aller chercher en termes de production additionnelle au cours des 10 prochaines années. Donc, une gestion plus efficace de notre énergie pourrait vraiment faire changement.

Il y a aussi la question sur la page suivante du besoin pour la puissance. On dit tout le temps ;
« On a besoin de plus de puissance. » Quand on regarde la puissance demandée sur le réseau d'Hydro-Québec au fil des mois, c'est à peu près deux mois par année qu'on a un besoin de puissance, le reste

3815 du temps, c'est beaucoup plus bas. Et tout ça est aussi à mettre en perspective avec le réchauffement climatique.

On le vit aujourd'hui, aujourd'hui même, là, on n'a pas d'hiver. Donc est-ce qu'on n'est pas en train d'investir pour rajouter de la puissance pour une demande qui ne sera pas là?

3820 Donc c'est une question qu'il faut se poser sérieusement, est-ce que c'est souhaitable ou pas de faire ces investissements-là?

LE PRÉSIDENT :

3825 Deux minutes, encore.

M. FRANÇOIS TRUELLE :

Oui. Merci.

3830

Sur la page suivante. Peut-être juste revenir avec la consommation actuelle d'énergie au Québec versus la... actuellement, à près, la moitié de l'énergie vient de l'électricité, l'autre moitié vient du pétrole ou des carburants, des sources non renouvelables.

3835 Lorsqu'on brûle quelque chose, on n'a pas une grande efficacité d'énergie. Moteur à essence, 20, 25%. En diesel, 38, 42. Une bouilloire ou quelque chose comme ça, industrielle, 30, 35%?

Donc ça m'amène à poser la question : est-ce qu'on a vraiment besoin aussi de doubler notre capacité de production?

3840 Si on parle de décarboner, on parle d'augmenter notre capacité de production d'énergie de, peut-être, 30 à 40%, mais pas de 75 ou 100%. Donc de ce côté-là, c'est un autre élément qu'il faut tenir en compte.

Donc sur la dernière page et certaines conclusions que je voudrais partager. En termes de bruit, l'impact sur le secteur récréotouristique, il y a des inquiétudes, et, moi, je pense qu'il est très significatif.

3845

L'impact lumineux, c'est à définir et à comprendre, mais il y a quelque chose de ce côté-là qui n'est pas souhaitable.

3850 Le public est peu informé des enjeux. Donc l'acceptabilité sociale, quand on gratte un petit peu, elle n'est pas là. Il y a un impact sur l'environnement qui est non négligeable par rapport à ce projet-là.

Il y a peu d'efforts de gestion de la demande, donc au niveau d'Hydro-Québec, on dit « Bien, la demande, c'est la demande ». On pourrait gérer la demande avec le prix.

3855 C'est sûr que dans le contexte actuel, si je me mets sur le coin de la rue avec une pancarte et je dis que j'ai l'électricité la moins chère au monde, les gens vont se mettre en ligne pour faire des projets et c'est ce qu'on a présentement. Et après ça, on dit « on manque d'électricité », donc il y aurait vraiment une stratégie de gestion du prix qui pourrait, tout en protégeant les petits clients, faire en sorte qu'on, aussi, travaille fort sur notre gestion de la demande énergétique.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

En terminant.

3865 **M. FRANÇOIS TRUELLE :**

En terminant. Le potentiel éolien du Québec est énorme et tout le monde le dit.

3870 Alors, pourquoi ne pas justement regarder ailleurs et combiner les différentes régions et s'assurer, par exemple, qu'on maintient l'aspect récréotouristique dans notre région et investir dans l'éolien ailleurs.

Donc ça conclut ma présentation. Merci de m'avoir écouté.

3875 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Trudelle, pour la présentation de votre opinion.

3880 On voit que vous avez abordé beaucoup de questions. Nous, on a les détails et il y a un certain nombre de ces questions-là qu'on voudrait voir avec vous.

Par exemple, si on repart sur la question d'acceptabilité sociale, vous mettez en doute l'efficacité de la consultation telle qu'elle a été faite et donc on comprend que ça ne peut pas conduire à l'acceptabilité sociale.

3885

Et ce qui nous intéresse maintenant, c'est qu'à ce stade de développement de ce projet-là, qui sont les gens qui devraient être consultés et quels sont les moyens par lesquels vous pensez qu'il faudrait les consulter pour que cette consultation-là soit optimale?

3890

Étant donné que vous êtes en train de dire que ce n'est pas simplement en mettant l'information à disposition qu'on a consulté.

M. FRANÇOIS TRUELLE :

3895

Donc les gens consultés à ce point-ci dans le processus, même si c'est un peu tard, là, mais c'est là qu'on est : c'est évidemment la population, l'ensemble de la population. Et la façon de rejoindre la population, c'est de modifier le mode de communication de l'information plutôt que de mettre l'information disponible, c'est d'envoyer l'information aux gens.

3900

À titre d'exemple. Il y a une fête des neiges à Saint-Ferréol, j'ai reçu une belle lettre dans ma boîte à lettres et je sais qu'il y en a une. Puis c'est aussi disponible sur le site Internet, c'est aussi disponible ailleurs, mais en recevant physiquement quelque chose, j'ai été informé directement.

3905

Et c'est ce que je pense qui doit être fait avec la population, c'est de la contacter directement, expliquer aux gens, pour donner de l'information aux gens, « voici le projet qui s'en vient, voici les inquiétudes. Qu'est-ce que vous en pensez? »

LE PRÉSIDENT :

3910

Merci. Une dernière question peut-être, à moins que ma collègue?

Vous avez parlé que les élus sont heureux d'avoir des revenus supplémentaires pour les projets qu'ils jugent importants et de participer à un projet vert.

3915 Mais ces retombées qu'on imagine quand même positives pour la communauté par le biais des projets qui sont mis en place, comment est-ce qu'on peut, par le biais de ces projets, prendre en compte les retombées pour que ça puisse vraiment aller chercher, finalement, l'acceptabilité des gens?

3920 Et que, bon, en évaluant l'acceptabilité des gens, on voit que, quand même, les retombées ont apporté quelque chose qui pousse les populations à adopter, à accepter le projet.

Comment est-ce qu'on peut faire ça?

M. FRANÇOIS TRUELLE :

3925 C'est sûr qu'il faut regarder l'ensemble des choses, mais à un moment donné, en tant que société, il faut aussi faire des choix. Et je comprends qu'il y a des avantages économiques, potentiels ou réels, associés à certains projets de développement.

3930 Mais ce n'est pas la seule façon de faire croître la région. À titre d'exemple, ici, au Mont-Sainte-Anne, si on avait un nouvel opérateur, on peut facilement penser des investissements de 500 millions, peut-être jusqu'à 1 milliard pour moderniser, redévelopper le site, faire plus de récréotouristiques et même faire de l'immobilier.

3935 Donc en termes de revenus, il y a d'autres alternatives et c'est là qu'en tant que société, il faut faire des choix. Quelle région, quelle activité je veux prioriser?

3940 Et, dans le cas de la région de la Côte-de-Beaupré, l'aspect récréotouristique est exceptionnel, c'est possiblement le plus fort potentiel dans le nord-est de l'Amérique du Nord, donc dire qu'il faut absolument l'éolien pour avoir de la croissance économique ou qu'on a besoin de l'éolien pour en même temps recevoir des revenus qui vont nous permettre d'améliorer les services dans la région, il y a d'autres alternatives, il y a d'autres possibilités pour développer l'économie de la région.

LE PRÉSIDENT :

3945 Merci beaucoup, monsieur Trudelle, pour votre vision. On vous souhaite...

3950 **LA COMMISSAIRE :**

Ne vous sauvez pas, monsieur Trudelle, j'ai une petite question.

3955 **M. FRANÇOIS TRUDELLE :**

Oui, pas de problème

LA COMMISSAIRE :

3960 Je reviens sur la première question sur la consultation.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Oui.

3965

LA COMMISSAIRE :

Vous avez dit que, selon vous, un bon mode de communication pour aller chercher les gens, c'est, individuellement, là, qui sont informés dans leur boîte aux lettres.

3970

On a vu hier soir dans le mémoire d'un des intervenants qu'il y a, c'est presque 50-50 à Beaupré puis à Saint-Ferréol, les résidences secondaires, puis les résidents permanents. Les gens qui ont des résidences secondaires, par définition, sont absents souvent.

3975

Donc ces gens-là, est-ce que vous iriez les chercher de la même façon? Puis, même, je vous demanderais si vous avez des informations à nous donner sur, eux, leur perception du projet?

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3980

Si vous parlez des gens qui ne sont pas des résidents à temps plein, je peux vous parler de mon cas. Je ne suis pas un résident à temps plein. En fait, j'ai appris que ce projet-là allait vraiment de l'avant en lisant ce site internet de La Presse dans le temps des fêtes. Il y avait un article, Pierre Harvey était l'intervenant dans l'article, qui mentionnait justement ce projet-là.

3985 On s'est dit « Mais, c'est quoi? On n'en a jamais entendu parler ». On savait qu'il avait de l'éolien dans le coin, mais on ne le savait pas.

Donc c'est sûr qu'il y a une portion importante de la population qui n'est pas là, mais elle vient tout le temps faire un tour, et, à ce moment-là, c'est une question de se donner un peu plus de temps
3990 pour s'assurer que les gens puissent aller chercher leur courrier, par exemple, ou d'autres informations qui pourraient leur être livrées directement.

Ils ne sont pas là à tous les jours, mais ils sont là quand même de façon occasionnelle et souvent assez régulière.

3995

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

4000

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Trudelle, et bon après-midi.

4005

**MM. LUIS CALZADO, SAMUEL BERGERON ET JULIEN HOCQ
ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE
(DM41)**

4010

LE PRÉSIDENT :

Nous devons être capables de nous connecter avec monsieur Luis Calzado.
Bonjour. Bienvenue.

4015

M. LUIS CALZADO :

Bonjour, Monsieur le Président de la Commission et Madame la Commissaire.

4020 Avant de commencer, je voudrais peut-être commencer par présenter mon équipe. J'ai avec moi mes deux collègues, Samuel Bergeron et Julien Hocq.

Je voudrais vous remercier pour l'occasion de présenter le point de vue de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. Mon intervention vise à présenter l'énergie éolienne, à conceptualiser la situation énergétique et environnementale actuelle et future de la province en mettant l'accent sur les besoins futurs.

4025 Selon nous, cette présentation permettra non seulement d'approfondir la compréhension du contexte actuel, mais aussi l'importance du rôle de l'éolien au Québec. Un rôle important qui passe par des projets tels que celui du parc éolien Des Neiges - Secteur sud.

4030 Avant de poursuivre, permettez-moi de présenter notre organisation. L'AQPER est le :
« Porte-parole de l'industrie au Québec depuis plus de 30 ans et regroupe les intervenants du secteur des énergies renouvelables, que ce soit les producteurs ou l'ensemble de la chaîne de valeurs qui soutiennent l'industrie.

4035 Elle intègre dans son champ d'action, les acteurs de l'hydrogène vert, des filières de bioénergie, à savoir de la biomasse, les biogaz et les biocarburants ainsi que les acteurs de l'électricité renouvelable, petite hydraulique, éolienne et solaire.

4040 En 2021, le mix énergétique québécois est toujours constitué à 52% des combustibles fossiles. Ce 52% d'énergie fossile représente 67% des émissions de GES total de la province.

4045 Il est primordial de concentrer les efforts de la province à déplacer cette énergie fossile vers du renouvelable.

Dans cette optique, le Québec s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES de 37.5% d'ici 2030, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'atteinte de nos objectifs climatiques conjugués à la transition vers une économie décarbonée exigera une hausse significative de nos capacités de production d'énergie renouvelable.

4050 Au Québec, la production de l'électricité est assurée à plus de 99% par les énergies renouvelables, ce qui positionne le Québec comme l'un des champions mondiaux dans ce domaine.

4055 En 2022, la production totale d'électricité s'élevait à 216 térawattheures dont un peu moins de 95% provenaient de l'hydroélectricité et 5% d'énergie éolienne. Ainsi la production d'électricité renouvelable est le fer de lance au mix énergétique décarboné du Québec.

4060 C'est en continuant à accroître cette part de portefeuille via des projets d'énergie renouvelable, notamment l'éolien, l'hydro et le solaire, tout en faisant plus de place aux bioénergies que nous arriverons à verdir notre économie et poursuivre son développement, tout en continuant à répondre aux besoins énergétiques croissants.

4065 Atteindre ces objectifs demandera un recours à l'ensemble des solutions disponibles, que ce soit à l'efficacité énergétique, la tarification de carbone et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Ces mesures seront cruciales pour soutenir la décarbonation des différents secteurs économiques du Québec et nous permettre d'atteindre nos objectifs climatiques.

4070 Dans son Plan d'action 2035, dévoilé en novembre 2023, Hydro-Québec identifie la nécessité d'augmenter nos capacités énergétiques de 60 térawattheures d'ici 2035, ce qui signifie ajouter entre 8000 et 9000 mégawatts de puissance additionnelle pour atteindre la neutralité carbone en 2050, un ajout de 150 à 200 térawattheures sera requis.

4075 Il s'agit d'un volume très important, le double de la capacité installée actuelle d'Hydro-Québec, notamment en ajoutant plus de 10000 mégawatts de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035.

Ces prévisions bien à confirmer les conclusions de la Feuille de route 2030 de l'AQPER qui a été publiée pour la première fois en février 2021, puis mise à jour en février 2022.

4080 La feuille de route 2030 de l'AQPER en (inaudible) sur la base du rapport Trajectoire de la firme, Dunsky, une telle augmentation névralgique des besoins électricités renouvelables au Québec.

4085 Cette augmentation significative représente un défi de taille pour le Québec et demande une contribution de l'ensemble des parties prenantes et de toutes les filières d'énergie renouvelable pour être pour être mené à bien.

J'insiste sur ce point, je crois sincèrement que nous sommes à un moment charnière pour notre province et pour laisser un avenir vert aux prochaines générations.

4090 En 2022, les capacités de production d'énergie éolienne mondiale ont augmenté de 9% par rapport à l'année précédente, portant ainsi la puissance totale mondiale à 900 gigawatts. Cette même année, la force du vent a permis de générer 7.6% de l'électricité produite dans le monde, soit deux fois plus qu'en 2015 – ça veut dire 3.5%.

4095 Dans la famille des énergies renouvelables, elle occupe la deuxième place mondiale en termes de contribution après l'hydroélectricité. Selon l'AIE, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, fixé à 7400 térawattheures, une augmentation annuelle moyenne de 17% sera cependant nécessaire.

4100 Au cours des dernières années, l'industrie éolienne a connu d'importants bonds technologiques et peut désormais bénéficier d'une expertise approfondie. Grâce aux évolutions sur la forme et la taille des pales, ainsi qu'aux progrès réalisés sur les génératrices, la puissance moyenne d'une éolienne a fortement augmenté, passant de 2 mégawatts à maintenant 7 mégawatts. Ces avancées permettent d'installer moins d'éoliennes pour produire davantage.

4105 Au Québec, les développements commerciaux des parcs éoliens commencent en 1998 avec le projet Nordais, un parc éolien de 132 éoliennes d'une capacité installée totale de 99 mégawatts implantée en Gaspésie.

4110 Depuis, en 2003, grâce à la réalisation de cet appel d'offres et des projets en gré à gré, la puissance installée a atteint 3 946 mégawatts et la production d'énergie s'est élevée à près de 12 térawattheures en 2021.

À cette date, le Québec comptait un total de 49 parcs éoliens, représentant 9% de la puissance totale installée.

4115 La production actuelle correspond aux besoins en électricité d'environ 68 5000 ménages. L'ensemble des projets éoliens attribués au Québec sont toujours en opération.

4120 Avec les nouveaux projets à venir qui ont déjà été retenus par les appels d'offres de 2021 et 2023, il est attendu que la capacité totale éolienne installée au Québec soit de 5 500 mégawatts à la fin 2026 et 7 000 mégawatts en 2029.

Le développement d'une filière éolienne mature fait partie des piliers de la transition énergétique du Québec. L'éolien est la source d'électricité propre la plus économique et qui peut être mise en

4125 production le plus rapidement, tout en respectant les paramètres réglementaires des exigences des processus d'évaluation environnementale et les autorisations du MELCCFP.

4130 L'éolien a également la flexibilité requise pour être construit à des endroits stratégiques, c'est la capacité des raccordements au réseau de transport électrique d'Hydro-Québec, et près des centres de consommation, à ce qui constitue un avantage indéniable en manière d'efficacité énergétique.

Par l'attribution de ces contrats, Hydro-Québec s'assure un approvisionnement à long terme et à des coûts compétitifs.

4135 De plus, elle favorise l'établissement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens capables de desservir une demande en émergence dans le nord-est du continent en procurant au Québec des retombées économiques importantes.

4140 En 2018, une étude a estimé les retombées économiques de la filière éolienne au Québec, et notamment dans les communautés. Selon cette étude, le développement de ces parcs entraîne, à cette date, des investissements estimés à près de 10 milliards de dollars dans l'économie du Québec.

Les différentes communautés d'accueil en tirent des revenus de près de 120 millions de dollars annuellement.

4145 Pour le projet Des Neiges, des discussions sont en cours avec les communautés d'accueil pour convenir des contributions financières, qui pourraient être de l'ordre de 80 millions pour la durée de l'exploitation du projet.

4150 L'ensemble de ces retombées économiques ne tiennent pas en compte des retombées économiques indirectes, telles que l'hébergement et la restauration qui contribueront, eux aussi, aux activités économiques locales.

4155 Les retombées économiques futures sont encore plus significatives, comprenant, notamment la création de nombreux emplois et de sources des revenus complémentaires pour les régions concernées.

Hydro-Québec estime que l'objectif de 2035, qui prévoit de tripler la capacité de production éolienne, nécessitera des investissements de 30 milliards de dollars.

4160 Un autre avantage du développement de la production d'énergie éolienne au Québec vient de la complémentarité avec la production électrique québécoise. Le jumelage de ces deux sources permet de valoriser nos ressources hydroélectriques en tirant parti de la capacité de stockage des réservoirs d'Hydro-Québec.

4165 En effet, lorsqu'il vente et que des éoliennes produisent de l'électricité, il est possible de réduire la demande d'apport au nom provenant des réservoirs. Ces quantités d'eau retenues peuvent ainsi être utilisées afin de maintenir une grande capacité en puissance disponible lorsque le Québec en a besoin, notamment lors des périodes de pointe de demande.

4170 C'est un avantage particulièrement significatif lorsqu'Hydro-Québec doit faire face à une année de faible hydraulité, comme ce fut le cas en 2023. Le manque de neige, en hiver, le temps sec du printemps et de l'été, a fait que les réservoirs des complexes La Grande et Manic ont eu un déficit en apport d'eau équivalent à 36.1 térawattheures.

4175 Par ailleurs, la production de l'éolien est plus importante pendant les mois d'hiver, ce qui en fait un allié précieux dans la gestion des pointes des demandes hivernales. Pendant ces périodes les plus froides de l'année, la demande électricité atteint des records, exerçant une pression supplémentaire sur le réseau électrique.

4180 Le Québec a aussi développé une approche basée sur l'acceptabilité sociale et des relations avec les communautés d'accueil. L'acceptabilité sociale des projets est une priorité majeure pour les membres de la l'ACQER.

4185 Ces critères sont pris en compte dès le début du projet puisque la communication et la transparence sont des éléments indispensables pour maintenir de bonnes relations avec la Communauté d'accueil.

4190 Plusieurs types d'activités et de consultation et d'information peuvent être mises sur pied afin d'assurer que le projet reflète les intérêts du milieu et d'intégrer aux besoins certaines mesures consensuelles d'adaptation.

Des comités de suivi sont souvent également établis, composés des représentants de la région d'accueil, ces groupes de travail sont maintenus tout au long des différentes phases du projet afin de garantir que celui-ci s'adapte à adéquatement au milieu.

4195 En comparaison avec les autres filières d'énergie, l'éolien bénéficie d'une assez bonne popularité. Selon un récent sondage mené auprès des Québécois en 2023 sur l'avenir de l'électricité, 43% des répondants ont choisi l'éolien et le solaire, tandis que la construction des nouveaux barrages et la production nucléaire n'ont recueilli que 20% et 8% respectivement.

4200 Un autre sondage réalisé par CIRANO en 2022 sur la répartition de l'acceptabilité sociale des projets et des enjeux au Québec place les parcs éoliens au 3e rang des sujets les plus acceptables. 72% des personnes interrogées se sont montrées favorables, voire très favorables à leur égard.

4205 Bien que chaque projet soit unique par sa configuration et le contexte socio-économique ou environnemental de son emplacement, il est observé qu'une fois en opération, il y a généralement une augmentation de l'acceptation de la filière éolienne par la population locale. Cette tendance a été étudiée notamment par la firme Multi-Réseaux en 2007.

4210 Alors que la filière éolienne connaît une expansion, il est normal que les communautés d'accueil veuillent en savoir plus sur la technologie et sur les pratiques de l'industrie.

J'ai moi-même développé des projets un peu partout dans le monde et présenté la technologie lors des projets. Par manque de temps, il m'est impossible de citer les études que j'ai développées

4215 L'implantation d'éolienne n'entraîne pas des conséquences négatives sur la santé ni sur l'expérience touristique.

4220 À cet effet, le projet Des Neiges – Secteur sud serait développé par trois compagnies québécoises, Boralex, Énergir et Hydro-Québec, qui sont des joueurs majeurs du développement énergétique au Québec et d'expériences sur le marché québécois. Ce qui en fait des...

LE PRÉSIDENT :

Il vous reste, deux minutes.

4225

M. LUIS CALZADO :

... partenaire de choix pour les projets, garants d'expertise.

4230 Pour terminer l'AQPEER croit fermement que pour atteindre l'objectif des réductions des
émissions des gaz à effet de serre de 37.5% d'ici 2030 et parvenir à la neutralité carbone en 2050, au
Québec, tout en assurant le développement d'une économie propre, il est impératif de réduire
considérablement nos dépendances aux énergies fossiles et des favoriser l'intégration des énergies
renouvelables.

4235 Dans son récent Plan d'action, Hydro-Québec a souligné la nécessité d'accroître les capacités
énergétiques de 60 térawattheures d'ici 2035, et de 150 à 200 térawattheures d'ici 2050.

4240 Bien que l'efficacité énergétique reste une priorité, il est clair qu'elle ne pourra pas seule répondre
aux besoins énergétiques à venir. Avec une production de 216 térawattheures en 2022, il est évident
que ses besoins énergétiques futurs sont considérables et qu'il est crucial d'agir rapidement.

4245 Les développements des nouvelles capacités d'énergies renouvelables pouvant prendre
plusieurs années avant de produire des états significatifs.

4250 L'énergie éolienne demeure au Québec la solution la plus avantageuse, des emplois
économiques, tout en pouvant être mise en œuvre dans les délais requis et en respectant les cadres
d'analyses environnementales et d'autorisation.

4255 Cette filière qui a pris son envol en 2003 a des retombées économiques et financières
conséquentes pour les communautés locales, le Québec et le Canada.

Merci beaucoup de votre temps.

4255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Calzado, pour la présentation de votre mémoire.

4260 Je vais demander à ma collègue Mireille Paul de s'entretenir un peu avec vous sur quelques
aspects de votre présentation.

LA COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Calzado, pour votre présentation.

4265 Je reviendrai sur un élément que vous avez souligné dans votre allocution qui est également dans votre mémoire à la section 6. 5 « Étape de développement d'un projet éolien », puis, particulièrement, à l'étape 2.

4270 Et, dans le fond, ma question, je l'ai déjà posée à d'autres associations professionnelles, puis j'aimerais aussi sonder, chez vous, qu'est-ce qui est fait comme effort au niveau de la formation que vous faites auprès de vos membres, étant donné que vous soulignez que l'acceptabilité sociale des projets est une priorité majeure pour vos promoteurs.

4275 Qu'est-ce que vous faites comme formation pour les informer sur le concept, sur la façon de consulter? Est-ce que vous faites des sessions particulières? Est-ce que vous tenez un genre de bulletin? Vous leur présentez des cas concrets, les meilleures pratiques?

En fait, on aimerait beaucoup vous entendre là-dessus.

4280 **M. LUIS CALZADO :**

Peut-être pour vous expliquer, ici, à l'AQPER, on est composé de plusieurs filières, une des filières, c'est la filière éolienne.

4285 La filière a un lien de composer des promoteurs, des experts techniques. (inaudible) bien, dans cette filière, on a des échanges dans lesquels les experts peuvent mieux apprendre sur les particularités de l'acceptabilité sociale et, entre eux, d'utiliser les meilleures pratique pour pouvoir développer les projets ici au Québec.

4290 Il faut tenir en compte que beaucoup des promoteurs et beaucoup des membres qui font partie de l'AQPER, ont déjà développé des projets dans d'autres juridictions.

4295 Ce qui veut dire qu'il y a une expertise en développement de la filière éolienne, ce qui permet que, bien, entre eux, ils puissent échanger pour pouvoir utiliser ces manières en acceptabilité sociale pour des projets comme celui qui est présenté aujourd'hui.

4300 **LA COMMISSAIRE :**

Et bien, ça m'amène à une question à la page 25 de votre mémoire... Non. Pardon. Je reviens en arrière.

4305 À la toute fin de votre mémoire, vous soulignez, il est question, vraiment, du projet qui nous occupe aujourd'hui. Le dernier paragraphe de votre mémoire. Vous dites que vous souligniez la volonté du promoteur de créer une table de concertation citoyenne, en plus de la mise en place d'un comité de suivi pour identifier des opportunités de projets structurants pour les résidents des municipalités voisines.

4310 Est-ce qu'à votre connaissance, ces étapes sectorielles, dans le monde de la production éolienne au Québec, ont déjà existé? Est-ce que vous avez des cas concrets auxquels on pourrait se référer pour se documenter sur la question, pour voir les meilleures pratiques? Et finalement les résultats qui ont été obtenus.

4315 **M. LUIS CALZADO :**

Comme je vous dis, les tables de travail, du côté de l'acceptabilité sociale, ne sont pas seulement développées pendant le développement du projet, mais au début, comme vous avez vu dans le
4320 mémoire qu'on vous a présenté, l'étape numéro un, c'est de voir s'il y a une acceptabilité du côté des bénéficiaires où l'endroit où l'on va développer le projet.

En phase à ça, nous, ce qu'on fait, c'est de nous assurer que ces projets puissent être bien compris et que la technologie puisse être bien comprise par la communauté d'accueil.

4325 **LA COMMISSAIRE :**

Quand vous parlez de communautés d'accueil, est-ce que vous parlez du cadre institutionnel, les MRC, les municipalités ou vous pensez aux citoyens en général?

4330 **M. LUIS CALZADO :**

Des municipalités, des MRC. Il faut tenir en compte aussi, et, peut-être, je ne l'ai pas indiqué dans les mots que j'ai communiqués. L'AQPER a comme membre, aussi, des MRC, des communautés,

4335 autochtones qui peuvent aussi échanger entre elles sur les activités qui sont développées dans
chacune des filières qu'on représente.

LA COMMISSAIRE :

4340 D'accord.

Je vous amènerai maintenant à l'étape 8, « le démantèlement ». Donc, c'est la page 25 de votre mémoire.

4345 Vous dites au deuxième paragraphe :

« Lorsque le parc arrive en fin de vie, le promoteur est responsable de son démantèlement. Cette étape est prévue et provisionnée par le promoteur dès l'élaboration du projet. »

4350 Ces provisionnés, comment? À quelle hauteur? Qui gère l'argent?

M. LUIS CALZADO :

4355 C'est... encore... ici à l'AQER, dans les échanges qu'on fait avec les membres qui appartiennent à la filière. D'ailleurs, c'est un des sujets dans lequel on parlait. Il y a des lettres de crédit qui sont traitées pour le développement de ces projets, qui sont spécifiquement liés au démantèlement des éoliennes.

4360 Alors il y a cette considération-là qui est déjà faite. Et encore, comme je vous dis, ici, à l'AQPER, c'est un des sujets dans lequel on discute, et on parle, on échange entre nous pour nous assurer qu'il y ait cette considération qui soit faite.

LA COMMISSAIRE :

4365 Donc je comprends qu'il n'y a pas vraiment d'argent mis de côté? Là, on parle de lettre de crédit, ça s'arrête à ça, il n'y a pas de fond créé, spéciaux, mis en réserve?

4370 **M. LUIS CALZADO :**

Il faudrait que je vérifie avec les promoteurs qui développent le projet. Mais je pourrais vous retourner sur ça, mais selon notre compréhension, il y a déjà, Il y a des lettres de crédit qui sont établies pour (inaudible) des projets.

4375

LA COMMISSAIRE :

Bon, je vous remercie beaucoup. Peut-être une petite dernière question.

4380

On est devant un projet qui est encadré par un contrat de gré à gré, dans les contrats d'appel d'offres, on a un peu plus de transparence, on connaît les règles, on connaît comment l'acceptabilité sociale doit être obtenue, les règles de distribution des redevances et tout ça.

4385

Est-ce que, d'après vous, ça fait suffisamment école pour que, dans les contrats de gré à gré, on fonctionne à peu près de la même façon, ou, comme le mot le dit, c'est un contrat de gré à gré, donc c'est complètement opaque?

M. LUIS CALZADO :

4390

Bien, c'est des contrats qui sont faits selon les prérogatives d'Hydro-Québec, il faut tenir en compte que les citations sont faites par Hydro-Québec, les demandes sont faites par Hydro-Québec. Hydro-Québec, et, vous le savez très bien, c'est l'institution principale qui va déterminer les types de contrat qui devront être établi pour le développement des projets énergétiques, électrique.

4395

Et en se basant à ça, nous, nos membres suivent les prérogatives qui sont établies par eux.

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur.

4400

LE PRÉSIDENT :

Alors merci beaucoup, monsieur Calzado, Hocq et Bergeron pour la présentation de votre mémoire et pour avoir répondu aux questions de la Commission.

4405 Merci et on vous souhaite un bel après-midi.

4410 **M. PIERRE HARVEY (DM26)**

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant à l'avant, monsieur Pierre Harvey, pour nous présenter son mémoire.

4415 J'en profite pour signaler que nous aurons après, monsieur Harvey, une intervention par téléphone, une intervention spontanée. Vous savez qu'une intervention spontanée, c'est cinq minutes.

Merci et bienvenue, monsieur Harvey.

4420 **M. PIERRE HARVEY :**

On va se revoir!

4425 Donc, je suis content d'être ici pour partager. Moi, je ne suis pas contre le projet éolien. Principalement, c'est la distance entre les éoliennes et le parc du Mont Sainte-Anne.

Des éoliennes de 210 m de hauteur seront construites à 534 m du plus beau centre de plein air au Canada.

4430 Moi, j'ai eu la chance de voyager à travers le monde comme athlète pendant une quinzaine d'années, j'ai représenté le Canada à des Jeux olympiques d'été et d'hiver dans de super beaux pays et, par la suite, j'ai fait, peut-être, une dizaine de voyages, encore, comme commentateurs pour des Jeux olympiques un peu partout dans le monde, South Lake City, Lillehammer, Sotchi, Pyeongchang, Beijing.

4435 Donc j'ai eu la chance de m'entraîner et de visiter certains des plus beaux sites au monde pour la pratique du sport, puis de voir la qualité de vie des gens. Je n'ai jamais vu des éoliennes de 210 m de hauteur près de l'un de ces sites. J'en ai visité des centaines.

4440 En 1987, j'ai acheté un terrain sur le bord du parc Mont-Sainte-Anne, j'ai construit un petit chalet qui est devenu ma résidence principale et où on grandit mes trois enfants.

4445 À chaque retour dans mon petit village de Saint-Ferréol, je me suis dit que j'étais très chanceux d'y vivre et que je pouvais profiter d'un site extraordinaire, 12 mois par année, autant en hiver qu'en été et je suis au paradis depuis 35 ans... 37 ans.

Le parc du Mont-Sainte-Anne est reconnu comme le centre de ski de fond numéro un au Canada. 3e en Amérique du Nord, il offre le plus grand réseau de pistes en Amérique du Nord avec 184 km de sentiers exceptionnels et nous y avons les meilleures conditions de neige et d'entretien.

4450 On a des endroits au monde où on a de beaux sites, mais on n'a pas le climat qui vient avec. Nous, on a la chance d'avoir le beau site et le climat. On peut avoir la meilleure piste au monde, mais s'il ne neige pas... À Salt Lake City, on a construit de belles pistes, mais, à chaque fois, on est obligé de faire de la neige artificielle. Ici, on a de la neige du début novembre...

4455 Moi, ça fait une trentaine d'années que j'habite ici, début novembre je commence à skier et généralement je skie jusqu'à la fin mars. Cette année, c'est un peu exceptionnel, on voit que la neige diminue, mais c'est le réchauffement climatique, mais c'est 6 mois de ski par année.

4460 En plus, le parc du Mont-Sainte-Anne... Ce site a été l'hôte de plusieurs compétitions nationales et internationales, dont des championnats mondiaux juniors en 1979, des championnats du monde des maîtres en 1989, en ski de fond, plusieurs championnats canadiens et québécois, sans compter les nombreuses coupes du monde en ski alpin.

4465 Alors je parle plus du côté, ski de fond, mais du côté ski alpin, on a eu des championnats du monde juniors, des coupes du monde international. Puis le parc du Mont Sainte-Anne sera l'hôte des prochains Jeux d'hiver du Canada en 2027.

4470 En plus, en été, il est le site de la Coupe du monde de vélo de montagne qui revient chaque année depuis 1991. On possède le réseau de sentiers de Cross-country et de descente de plus de 100 km entretenus conjointement par les bénévoles du club Mont-Sainte-Anne et les employés de la station.

4475 Ce magnifique parc est devenu encore plus populaire depuis les dernières années avec l'éclosion de la COVID qui a contraint les entreprises à implanter le travail à distance.

Les jeunes amateurs de plein air ont quitté la ville pour venir habiter et télétravailler de leur chalet familial, qui est devenu une résidence principale pour eux, à Saint-Ferréol, ce qui a fait doubler les utilisateurs du parc, autant en hiver qu'en été.

4480 La population a doublé à Saint-Ferréol depuis les cinq, six dernières années. On a donc connu une croissance exponentielle de la randonnée alpine, du ski de fond, de la marche en montagne, du vélo de montagne, de la course en sentier.

4485 Tous ces amants d'activités de plein air partagent un lieu commun, notre parc, notre superbe terrain de jeu.

4490 De plus, avec le réchauffement climatique et la diminution de la neige dans certaines régions du nord-Est des États-Unis, on voit une augmentation des skieurs provenant d'autres régions du Québec et du Nord-est américain.

Nous avons un des plus beaux centres de ski de fond en Amérique du Nord et encore des conditions de neige extraordinaire. On accueille 750 000 visiteurs par année au parc Mont-Sainte-Anne, incluant le ski alpin et le ski de fond. Près de 900 millions de retombées annuelles.

4495 On parle des retombées des éoliennes, mais c'est loin d'être 900 millions par année pour la municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges et de la Côte-de-Beaupré.

4500 Est-ce qu'on voudrait installer des éoliennes de 210 m de hauteur juste à côté du parc national de Banff? À 534 m du parc Yellowstone? À côté du Rocher Percé? Ce serait un sacrilège, impensable, même juste d'y penser.

Ma seule demande est simple, c'est d'avoir une zone tampon de 3 km entre la limite du parc Mont Sainte-Anne et les premières éoliennes.

4505 Présentement, on est à 500 m. Le parc des Laurentides est immense. Les Terres du Séminaire, c'est un terrain immense. Pour moi, c'est inconcevable qu'on ne puisse pas déplacer de 2.5 km, une douzaine d'éoliennes qui sont près de la limite du parc Mont-Sainte-Anne.

4510 Lorsqu'on a posé des questions à Hydro-Québec, aux instigateurs du projet, on nous répondait que c'est impossible, mais pour, moi, c'est faux que c'est impossible. On a de l'espace, les terres du Séminaire, c'est très grand. Oui, on choisit de se rapprocher le plus près possible des lignes hydroélectriques pour économiser sur les coûts de construction du projet, et tout ça, il y a des raisons.

4515 Économiquement, ça va coûter peut-être un petit peu plus cher, mais c'est faux que c'est impossible de le faire.

4520 En Alberta, on veut exiger une zone tampon de 35 km entre les éoliennes et les endroits, les terres, on parle des terrains que le gouvernement considère comme des vues, des vues importantes ou des zones où il y a des projets où il y a des terres agricoles et des choses comme ça. Donc il faut aller voir, mais, en Alberta, on veut une zone tampon, le gouvernement oblige, un espace de 35 km.

4525 Nous, donc, le 3 km qu'on demande, ce n'est pas exagéré.

4530 Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas déplacer les éoliennes, comme pour la vallée de la Jacques-Cartier et pour La Forêt Montmorency, à 3 km?

4535 Mais, là, j'ai appris, aujourd'hui, qu'on allait diminuer peut-être cet espace-là, mais de toute façon, pour nous, le parc Mont-Sainte-Anne, c'est un joueur trop important économiquement pour la région, il y a trop de visiteurs.

4540 On veut protéger la grive de Bicknell, les caribous forestiers du parc des Laurentides, mais on oublie de protéger la qualité de vie des habitants de Saint-Ferréol, les centaines de milliers d'usagers du parc Mont-Sainte-Anne, les atteintes au paysage, au patrimoine et protéger un des meilleurs centres de ski de fond, de ski alpin, de randonnée pédestre, de vélo de montagne, en Amérique du Nord.

4535 Ce terrain fait partie de notre vie, il est essentiel pour notre santé physique et mentale. En étant actif physiquement, on diminue les frais de santé du Québec, qui sont d'environ 5 milliards, 5.6 milliards en 2024. On améliore notre qualité de vie et celle de tous les visiteurs du parc. Notre santé est plus importante que de vendre d'électricité, peut-être aux Américains?

4540 Je suis sûr qu'il est possible de construire un parc éolien qui répond aux critères de production demandés, et aussi, de protéger le parc du Mont Sainte-Anne, sa population locale et des centaines de milliers de visiteurs.

Merci de votre écoute.

4545 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Harvey. Je peux poser quelques petites questions pour prendre votre avis.

4550 Est-ce que vous pouvez me dire en quoi le projet éolien projeté par l'initiateur, selon vous, il pose un problème pour un centre de ski de fond, comme celui de l'importance du parc du Mont Saint-Anne?

M. PIERRE HARVEY :

4555 Bien, le problème principal, c'est que lorsqu'on arrive sur le Mont Sainte-Anne ou même dans certains endroits dans les pistes de ski de fond et de vélo de montagne, ces éoliennes-là, on va les voir tourner 24 heures sur 24, 12 mois par année pendant les 25 prochaines années.

4560 Et lorsqu'on voyage dans le monde, on choisit d'aller dans le parc de la Gaspésie, on choisit d'aller aux États-Unis, dans l'Ouest canadien, en Europe; la chose qui nous attire, c'est la qualité des paysages, c'est la quiétude.

4565 Moi, je me souviens, il y a 15, 20 ans, on avait une course de ski de fond qui partait du camp Mercier, presque en plein milieu du parc des Laurentides et qui se terminait au Mont-Sainte-Anne, c'était la plus belle course de ski de fond, on faisait 60 km dans le parc des Laurentides, sur le bord des lacs, dans des forêts incroyables et c'était ce qui attirait les gens.

4570 Donc c'est comme quelqu'un qui aime aller écouter de la musique classique ou des danseurs de ballet, si on enlève les danseurs de ballet, la qualité d'un parc comme le Mont-Sainte-Anne, c'est un endroit qui est vierge, un terrain vierge avec des vues incroyables, avec de belles forêts protégées et c'est ça la valeur du parc Mont-Sainte-Anne.

4575 Lorsqu'on vient construire des éoliennes, et, à 3 km, on va quand même les voir, les éoliennes, mais on va se sentir quand même moins près des éoliennes. On pourrait dire, on ne veut aucune éolienne, idéalement, ça serait ça, mais juste demander un 3 km de recul, c'est le minimum qu'on peut faire pour accommoder...

LE PRÉSIDENT :

4580 Donc pour vos c'est un problème de paysage?

M. PIERRE HARVEY :

4585 Oui,

LE PRÉSIDENT :

 Ce n'est pas que ça pourrait avoir un problème de sécurité pour les skieurs...

4590 **M. PIERRE HARVEY :**

 Non. Aucunement, sécurité.

LE PRÉSIDENT :

4595 ... donc, c'est seulement un problème de paysage...

M. PIERRE HARVEY :

4600 ... et ça va être une baisse d'achalandage et de revenus pour la région.

LE PRÉSIDENT :

4605 Et vous dites que votre seule demande, c'est une zone tampon de 3 km de la limite du parc de
Mont Sainte-Anne et les premières éoliennes.

M. PIERRE HARVEY :

4610 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4615 Alors pour être sûr que je vais me faire bien comprendre, j'ai noté, j'ai écrit ma question que je
vais vous lire pour être sûr que je l'ai bien dite :

4620 « Est-ce qu'un parc éolien qui est visible du sommet du Mont Sainte-Anne et partiellement visible
dans le Secteur est des terrains du parc du Mont Sainte-Anne, mis avec un nombre réduit que ce que
nous avons maintenant, là, d'éolienne le long de la ligne sud du parc projeté, est-ce que ça vous semble
acceptable? »

4625 Sur le plan de la préservation des usages récréatifs que vous évoquez, actuelle et aussi future,
est-ce que cette configuration-là vous semble acceptable?

M. PIERRE HARVEY :

4630 Est-ce que vous avez mentionné qu'on les déplacerait de 3 km? Ou le projet actuel avec un
nombre réduit seulement?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Et une configuration autrement que celle qu'on peut voir.

M. PIERRE HARVEY :

4635 Bien, si on les éloigne d'une distance minimale de 3 km, pour, moi, ça serait acceptable. Je ne
dis pas que ça serait le projet de rêve, moi, je préférerais ne pas voir aucune éolienne, mais je
comprends qu'on vit en société et qu'on a des besoins énergétiques, ça peut aider la communauté,
4640 donc faut pas être trop égoïste et penser juste à soi, mais je pense, ça serait plus acceptable.

 Mais les coller comme présentement à 500 m de la limite du parc, pour moi, c'est révoltant d'avoir
un bijou comme ça dans nos mains qu'on va polluer par la présence de ces engins-là de 200 m de haut.

4645 On en voit présentement des éoliennes dans le parc des Laurentides, mais elles n'ont pas 200 m
de haut, celle qu'on va implanter, c'est géant ce qu'on va voir, on va le voir de très loin et donc c'est pour

ça, que, moi, je pense que c'est minimum et que la compagnie, le projet, pourrait se faire en déplaçant à 3 km les éoliennes.

4650

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Harvey, c'est très clair, votre demande. Merci beaucoup. On vous souhaite un bel après-midi et merci pour votre participation à nos travaux.

4655

M. PIERRE HARVEY :

Merci pour votre écoute, encore.

4660

**PRÉSENTATION VERBALE
M. JEAN CLOUTIER**

4665

LE PRÉSIDENT :

Alors j'invite maintenant, monsieur Jean Cloutier, à prendre la parole, ça va être par téléphone, donc c'est une intervention, spontanée.

4670

Monsieur Cloutier, vous avez 5 minutes pour nous faire part de votre opinion.

M. JEAN CLOUTIER :

Je vous remercie, Monsieur le Président.

4675

Alors je vais parler à mon nom personnel, justement, et c'est un commentaire puisque j'ai à plusieurs reprises fait... participé au BAPE, soit quand en tant que chef du Parti Vert du Québec à l'époque où comme président des AmiEs de la Terre de Québec.

4680

Alors, c'est à titre personnel; parce que je n'ai pas consulté tous mes (inaudible), c'est vraiment spontané, comme vous l'avez mentionné.

4685 C'est plutôt en tant que guide touristique et ça me touche beaucoup de parler après un de mes idoles d'enfance, Pierre Harvey, qui a fait deux Olympiques et s'il y avait eu des Olympiques d'automne et de printemps, je pense qu'il aurait fait les Olympiques aussi, il aurait gagné des médailles. Et je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il vient de dire, de toute évidence, comme skieur de fond, en plus.

4690 Alors pour ma part comme conseiller municipal... Pardon, je ne parle pas en tant que conseiller municipal, mais je sais qu'ici comme conseiller municipal, dans Portneuf, on a ce genre de problème qui s'en vient avec toutes les éoliennes qu'on veut planter chez nos voisins en Mauricie.

Donc c'est un sujet de l'heure, les citoyens nous en parlent. Puis, à titre personnel ou ex-enseignant à l'École de Guide touristique, au Collège Mérici.

4695 Une des plus grandes destinations du coin, à part le Château Frontenac, c'est d'amener les gens sur la Côte-de-Beaupré, sur le berceau de la civilisation française en Amérique, le berceau de l'agriculture en Amérique du Nord.

4700 Et c'est donc pour moi, en tant que guide touristique, une façon importante ici de mentionner que je dénonce ce projet et je demande au BAPE de se pencher sur la raison d'être de ce projet de parc éolien puisque c'est votre mandat et votre responsabilité au BAPE de justifier ce projet.

4705 Et quant à moi, en a-t-on vraiment besoin? Ce qu'on entend cet après-midi, des citoyens, on en a... et j'apprécie les commentaires de certains citoyens, on en a probablement vraiment pas besoin. On n'a pas besoin de nouvelles productions privées et si le besoin est prouvé, grâce à vos commentaires et vos rapports, on pourra en faire lieu.

4710 Mais, je pense que si ça se fait, il faudrait que ce soit Hydro-Québec qui devrait en assurer la gestion de la production, de la distribution. Seule.

On a nationalisé l'électricité. Je pense qu'il faudrait s'en tenir à éviter toute possibilité de privatiser notre production, notre distribution.

4715 Donc, selon moi, le BAPE doit utiliser son pouvoir d'enquête pour justifier la raison d'être de cette nouvelle production d'électricité, et, ainsi, j'ai mis le commentaire de la cheffe de Climat Québec qui mentionne qu'on devrait annuler les projets d'exportation de l'électricité, ce qui a fait en sorte qu'on se

retrouve dans cette situation, et d'arrêter, justement, ces escomptes de 20% pour attirer des entreprises qui font en sorte qu'on manque d'électricité pour nos citoyens.

4720 Donc, il faut, d'après moi, étudier selon l'étude que j'ai vue dans les rapports où on fait référence dans le tome 1 de l'analyse environnementale, l'étude d'impact sur le milieu de l'environnement de Boralex et Énergir, on y remarque qu'il y a une résistance forte sur la protection des paysages identitaires.

4725 Alors je sais que l'Office de tourisme a fait la promotion. On voit bien la difficulté des élus quand on voit de l'argent arriver, on veut l'utiliser pour la redistribuer, mais pourquoi ne pas la redistribuer directement aux citoyens touchés par l'impact, si jamais le projet se fait.

4730 Et là, comme ancien candidat du Parti Vert dans Bonaventure au moment où on venait de construire des éoliennes. Il y a des citoyens qui m'avaient abordé en faisant le porte-à-porte, en disant : « Pourquoi, moi, j'ai une éolienne dans ma cour arrière puis ça ne me donne pas une réduction sur mon compte de taxes? »

4735 Alors, moi, j'ai dit : « Écoutez, il n'y a pas vraiment de lien entre les deux », mais, peut-être que c'est une façon d'aller chercher l'acceptation sociale, de promettre aux gens qui vont malheureusement avoir ce décor en arrière-cour, d'avoir au moins une réduction sur leur compte de taxes. C'est une idée comme ça.

4740 Écoutez, comme, guide touristique, j'ai souvent accompagné un club de marche où on escaladait le Mont Raoul Blanchard, qui est probablement la plus haute montagne du coin. Combien d'éoliennes je vais voir quand je vais réussir à monter la montagne?

C'est désolant de vouloir attirer les touristes avec cette destruction du paysage visuel.

4745 Vous savez, un des contrats que j'ai eu comme guide touristique, c'était d'accueillir les amis de David Thoreau, le premier écologiste qui a donné naissance à la désobéissance civile aussi et qui est un exemple d'écologiste.

4750 Et, bien, il est venu marcher sur la Côte-de-Beaupré, en octobre 1850, et il a été ébahi par les chutes, par les types d'arbres qu'on y voyait. Évidemment, le paysage, il en a parlé, il en a fait un récit qui est un des récits les plus connus aux États-Unis sur notre région de la Côte-de-Beaupré.

Alors il y a du tourisme qu'on peut attirer justement pour la beauté des arbres. Cette écologiste, Thoreau nous le disait « Quand je regarde un arbre, je ne vois pas le nombre de planches qui a dedans, mais la beauté de l'arbre ». (inaudible)

4755

LE PRÉSIDENT :

En terminant, monsieur Cloutier.

4760

M. JEAN CLOUTIER :

Oui, je terminerai en disant qu'essentiellement, y a-t-il possibilité si jamais ça se fait... y aura-t-il possibilité de visiter ces éoliennes? À Cap-Chat, il y a un exemple qu'on peut aller visiter, j'y suis allé, ça coûte plus que 50\$ d'y aller, alors pourquoi pas rendre gratuites ces visites, si jamais ça se fait, donc les rendre accessibles pour en faire une attraction touristique? Je doute que ça puisse attirer beaucoup de monde.

4765

Merci, Monsieur le Président.

4770

LE PRÉSIDENT :

Alors merci beaucoup, monsieur Cloutier.

4775

Votre prise de position est très claire et je pense que ça ne nécessite pas une discussion. Vous avez dit vraiment ce que vous pensez et ce que vous attendez de la Commission.

La Commission vous remercie pour votre participation à sa dernière séance et vous souhaite une belle soirée.

4780

M. JEAN CLOUTIER :

À vous aussi.

4785

LE PRÉSIDENT :

J'annonce en même temps... Pardon?

M. JEAN CLOUTIER :

Je vous souhaite une belle soirée vous aussi.

4790

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

4795

M. JEAN CLOUTIER :

Et j'espère qu'on pourra voir dans vos recommandations, de bons commentaires qu'on a eus des écologistes au cours de la journée.

LE PRÉSIDENT :

4800

Merci.

4805

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

4810

J'annonce en même temps la fermeture du registre et cette dernière intervention avec monsieur Cloutier met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

4815

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au Bureau et sur le site web du BAPE.

4820

Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet, à la bibliothèque Aux Sources de Saint-Ferréol-les-Neiges, dont vous trouverez l'adresse à l'arrière de la salle. Plusieurs des documents sont aussi offerts en version papier.

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 13 mars à 16 h 00 pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, car, à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

4825

La Commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, au plus tard, le 5 juin 2024.

4830

Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres, la décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions, ou de ne pas l'autoriser, appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

4835

Nous tenons à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire, ou s'exprimant en séance publique.

4840

Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique très important.

Merci à vous toutes et tous, bonne fin de journée et bon retour chez vous.

4845

FIN DE LA SÉANCE

4850 Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au
moyen du sténomasque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par
visioconférence.

LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI.

4855 ET J'AI SIGNÉ :

Julien Slythe,
sténographe officiel.

